

**Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou**  
**Faculté des Sciences Économiques, Commerciales et des Science de Gestion**  
**Département des Sciences financières et comptabilité**



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du Diplôme de**  
**Master en sciences financière et comptabilité**  
**Option : Finance d'Entreprise**

**Thème :**

**Le rééchelonnement de la dette comme outil de soutien bancaire**  
**aux entreprises**

**Cas : La banque de développement locale (BDL)**

**Réalisé par :**

Mlle BOUBEKEUR Nawal

**Dirigé par :**

Mme BENZEGANE Souhila

**Membres de jury:**

**Présidente : Mme BOUCHAKOUR Souad, MCB, UMMTO**

**Examinatrice : Mme TAUCHE Samia, MAA, UMMTO**

**Encadrante : Mme BENZEGANE Souhila, MAA, UMMTO**

Année universitaire : 2024/2025

## **Remerciement**

Tout d'abord, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma promotrice Mme BENZEGANE Souhila d'avoir accepté de diriger ce travail, je la remercie pour tous ses conseils, sa disponibilité et toutes ses critiques constructives.

Ensuite, je tiens à remercier les membres du jury pour leur aimable acceptation d'évaluer ce modeste travail et de participer à ma soutenance.

Je tiens également à remercier l'ensemble du personnel du département finance et comptabilité, de la banque de développement local, en particulier Mr SAID OUSSLIMANE pour leur suivi, et l'encadrement qu'ils nous ont fourni.

Enfin, j'exprime toute ma gratitude à tous ceux et celles, qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration de ce travail.

## **Dédicace**

Je dédie ce travail à ma mère pour son amour, son encouragement et son soutien.

A mes chères sœurs.

Et à la personne qui a travaillé dur pour réaliser ce travail « moi-même »

## Liste des abréviations

**AI** : Actif immobilise

**BDL** : Banque de développement local

**BFR** : Besoin de fonds de roulement

**CAF** : Capacite d'autofinancement

**CASNOS** : Caisse nationale de sécurité sociale des non salaries

**CMT** : Crédit à moyen terme

**CNAS** : Caisse nationale des assurances sociales

**CP** : Capitaux propres

**CPA** : Crédit populaire d'Algérie

**DCT** : Dettes à court terme

**DGA** : Direction Générale Adjointe

**DLMT** : Dettes à long et moyen terme

**DRE** : Les Directions Régionales d'Exploitation

**EBE** : Excédent brut d'exploitation

**ETI** : Entreprises de taille intermédiaire

**EURL** Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

**FP** : Fond propres

**FR** : Fonds de roulement

**GE** : Grandes entreprises

**NIF** : Numéro d'Identification Fiscale

**PME** : Petite et Moyenne entreprise

**PMI** : Petites et Moyennes Industrie

**PV** : Procès-verbal

**SA** Société anonyme

**SARL** Société à responsabilité limitée

**SIG** : Soldes intermédiaires de gestion

**TN** : Trésorerie nette

**TPE** : Très petite entreprise

**TVA** : Taxe sur la valeur ajout

**VA** : Valeur ajoutée

## Liste des figures

Figure 1 : Organigramme de la banque de développement local .....	60
Figure 2:Organigramme de la Direction Régionale d'Exploitation.....	61
Figure 3:Organigramme des agences de la BDL .....	62

## Liste des tableaux

Tableau 1: Bilan (Actif) pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 (provisoire).....	66
Tableau 2 : Bilan (Passif) pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024(prov).....	67
Tableau 3:calcul de FR pour tous les exercices.....	69
Tableau 4: calcul du BFR pour tous les exercices .....	70
Tableau 5: calcul de la trésorerie nette pour tous les exercices .....	70
Tableau 6: calcul de l'autonomie financière pour tous les exercices .....	71
Tableau 7:calcul de la solvabilité pour tous les exercices .....	71
Tableau 8: calcul de la capacité d'endettement pour tous les exercices.....	72
Tableau 9: calcul de la liquidité générale pour tous les exercices .....	72
Tableau 10:calcul de la rentabilité financière pour tous les exercices .....	73
Tableau 11:Tableau de compte de résultat pour 2021,2022, 2023 et 2024 (provisoire) .....	74
Tableau 12: calcul de la CAF pour tous les exercices.....	76
Tableau 13:Tableau d'amortissements de CMT 1.....	78
Tableau 14: Tableau d'amortissements de CMT 2.....	78
Tableau 15: Bilan provisionnel sur 15 ans (actif) Source : Document interne à la BDL (voir l'annexe 04) .....	79
Tableau 16: Bilan provisionnel sur 15 ans (passif).....	80
Tableau 17: calcul de FR.....	81
Tableau 18: calcul du BFR .....	81
Tableau 19: calcul de TN.....	82
Tableau 20: calcul du ratio de l'autonomie financière .....	82
Tableau 21: calcul de ratio de la solvabilité .....	82
Tableau 22:calcul du ratio de la capacité d'endettement.....	83
Tableau 23: calcul du ratio de liquidité générale .....	83
Tableau 24: calcul de la rentabilité financière .....	83
Tableau 25: compte de résultat sur 15 an .....	85
Tableau 26 : calcul de la CAF.....	86
Tableau 27:Tableau d'amortissement de CMT1 .....	87
Tableau 28:Tableau d'amortissement de CMT2 .....	88

# Sommaire

Liste des abréviations	
Liste des figures	
Listes des tableaux	
Sommaire	
Introduction Générale.....	1
Chapitre I : Notions de base sur le crédit bancaire.....	3
Introduction.....	4
Section 1 : Généralités sur les crédits bancaires.....	4
Section 2 : Les risques liés aux crédits bancaires .....	11
Section 3 : Moyens de prévention contre le risque de crédit.....	16
Conclusion .....	26
Chapitre II : Rééchelonnement de la dette.....	27
Introduction.....	28
Section 1 : L'entreprise : fondements, difficultés et analyse financière .....	28
Section 2 : Généralités sur le rééchelonnement de la dette .....	41
Section 3 : Processus et impact de rééchelonnement de la dette.....	48
Conclusion .....	53
Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de La banque de développement local (BDL).....	54
Introduction.....	55
Section 1 : Présentation de la banque de développement local (BDL).....	55
Section 2 : Processus de rééchelonnement de la dette d'une entreprise au sein de la BDL de Tizi Ouzou.....	63
Conclusion .....	89
Conclusion Générale .....	91
Bibliographie.....	92
Annexes.....	96
Tables des matières.....	103
Résumé.....	109

# **Introduction Générale**

La banque occupe une place centrale dans la dynamique économique moderne. En tant qu'intermédiaire financier, elle assure la collecte de l'épargne et la distribution des crédits, permettant ainsi de faire circuler les ressources financières vers les agents économiques qui en ont besoin. Par cette fonction essentielle, elle contribue directement au financement de l'investissement, au soutien de la consommation, et plus globalement à la croissance économique.

Parmi les bénéficiaires les plus importants du financement bancaire figurent les entreprises, qui représentent un pilier fondamental de toute économie. Ces entités productives, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, jouent un rôle clé dans la création de richesses, la génération d'emplois et l'innovation. Toutefois, malgré leur importance, les entreprises ne sont pas à l'abri des difficultés financières. Ces dernières peuvent survenir pour diverses raisons, qu'elles soient internes, comme une mauvaise gestion ou une baisse de rentabilité, ou externes, comme les fluctuations économiques, les changements réglementaires ou encore les crises mondiales.

À titre d'exemple, la crise sanitaire du COVID-19 a révélé la vulnérabilité de nombreuses entreprises face à des événements exogènes soudains. De nombreuses structures se sont retrouvées dans l'incapacité d'honorer leurs engagements financiers, notamment les échéances de remboursement de crédits contractés auprès des banques.

Conscientes de ces enjeux, les banques, et en particulier les banques de développement, jouent un rôle proactif dans l'accompagnement des entreprises en difficulté. Plutôt que de rompre la relation contractuelle ou d'engager des procédures contentieuses, elles privilégient souvent des solutions de restructuration de la dette. Ces mesures ont pour but de réaménager les conditions de remboursement, afin d'alléger la charge financière pesant sur l'entreprise et de lui permettre de se redresser.

Parmi les différentes formes de restructuration, on retrouve notamment le rééchelonnement de la dette, qui consiste à revoir l'échéancier de remboursement en allongeant la durée du crédit ou en réaménageant les montants des échéances. Ce mécanisme se présente comme un outil souple et adapté, permettant de répondre à des situations ponctuelles de tension de trésorerie, tout en maintenant la continuité de l'activité de l'entreprise

C'est dans ce contexte que l'objectif de ce travail est de répondre à la problématique suivante :

**Dans quelle mesure le rééchelonnement de la dette, tel qu'il est pratiqué par la Banque de Développement Local (BDL), peut-il constituer un outil efficace de soutien aux entreprises en difficulté ?**

### **Intérêt du thème**

Le sujet du rééchelonnement de la dette est particulièrement intéressant car il représente un véritable outil de soutien pour les entreprises qui rencontrent des difficultés financières. En effet, ce mécanisme permet à ces entreprises de bénéficier d'une seconde chance, de poursuivre leur activité et, dans certains cas, d'améliorer progressivement leur performance.

C'est également un sujet d'actualité, en lien avec les difficultés économiques que connaissent de nombreuses entreprises aujourd'hui.

### **Méthodologie de travail**

Afin de réaliser ce travail et pour permettre de répondre à la problématique posée, nous avons suivi une méthodologie de recherche basée sur une recherche documentaire qui a permis de cerner et d'appréhender les différents aspects théoriques de notre étude.

Une recherche empirique liée à l'étude d'un cas pratique sur le rééchelonnement de la dette d'une entreprise d'emballage au sein de la banque de développement local (BDL) de Tizi Ouzou, basée sur l'exploitation de ses documents internes afin de recueillir les données, d'analyser et d'interpréter les résultats.

### **Structure du travail**

Notre travail est structuré en trois chapitres

Le premier chapitre est dédié à la présentation du crédit bancaire, en exposant ses différentes formes et son importance pour les entreprises.

Le deuxième chapitre porte sur le rééchelonnement de la dette. Dans ce chapitre, il est question de présenter des généralités sur l'entreprise, ainsi qu'une définition de la notion d'entreprise en difficultés financières, afin de mieux comprendre le contexte dans lequel intervient le mécanisme de rééchelonnement de la dette.

Enfin, le troisième chapitre est consacré à l'étude d'un cas pratique réalisé au sein de la Banque de Développement Local (BDL) de Tizi Ouzou. Ce chapitre commence par une présentation de la banque, puis il expose et analyse un cas réel de rééchelonnement appliqué à une entreprise cliente de la BDL.

# **Chapitre I : Notions de base sur le crédit bancaire**

### Introduction

Le crédit bancaire occupe une place centrale dans le financement de l'activité économique, en particulier pour les entreprises qui y ont recours pour répondre à leurs besoins de trésorerie ou pour réaliser des investissements. Dès lors, il constitue un levier essentiel de croissance, permettant de soutenir l'exploitation courante, de financer l'achat de biens d'équipement, ou encore de lancer des projets de développement à moyen et long terme.

Cependant, l'octroi de crédits n'est pas sans risques pour les banques. Le non-remboursement des prêts ou la dégradation de la situation financière de l'emprunteur peuvent entraîner des pertes importantes. C'est pourquoi les établissements bancaires sont amenés à évaluer rigoureusement la solvabilité de leurs clients, à encadrer les crédits accordés par des garanties, et à suivre attentivement l'évolution des engagements.

Dans ce chapitre, nous aborderons les différentes formes de crédits bancaires accessibles aux entreprises, en mettant en évidence leur rôle économique. Nous traiterons également des principaux risques associés à ces crédits, ainsi que des mécanismes de prévention et de gestion mis en place pour limiter leur impact sur les banques.

### Section 1 : Généralités sur les crédits bancaires

Le financement des entreprises constitue une part primordiale de l'activité des établissements financiers. Cependant, l'accès au crédit diffère pour chaque contrepartie, cette complexité nous impose à bien détailler la notion de crédit bancaire en discernant ses divers types.

#### 1 Définition du crédit bancaire

Le crédit peut être défini de plusieurs façons

##### 1.1 Définition étymologique du crédit bancaire

Si on prend le sens du mot « crédit », on constate qu'il provient de l'expression latine « créée », qui signifie « croire, faire confiance ». Effectivement, celui qui consent un crédit « croit » en celui qui le reçoit. En d'autres termes, le créancier fait confiance à son débiteur.

### 1.2 Définition juridique du crédit bancaire

Sur le plan juridique, le crédit se définit comme « *tout acte à titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne ou prend, dans l'intérêt de celle-ci, un engagement par signature, tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie. Sont assimilés à des opérations, de crédits des opérations de location, assortie d'option d'achat, notamment les crédits-bails.* »<sup>1</sup>

### 1.3 Définition économique du crédit bancaire

Le crédit bancaire est une « *transaction entre deux parties dans laquelle l'une (le créancier ou le prêteur) fournit de l'argent, des biens, des services ou des titres en échange d'une promesse de paiement futur par l'autre (le débiteur ou l'emprunteur). Ces transactions comprennent normalement le paiement d'intérêts au prêteur.* »<sup>2</sup> De ce fait, le crédit permet de concrétiser des projets sans attendre de disposer de tous les fonds nécessaires. Il soutient à la fois la consommation des ménages et les investissements des entreprises, jouant ainsi un rôle clé dans la dynamique économique. Pour ce faire, le crédit bancaire doit comporter un certain nombre de caractéristiques qui seront présentées dans le point suivant.

## 2 Les caractéristiques du crédit bancaire

Le crédit bancaire repose sur quatre éléments fondamentaux qui lui donnent tout son sens : la confiance, le temps, la rémunération et le risque. Ces composantes sont étroitement liées et forment l'essence même de la relation entre le prêteur et l'emprunteur.

### 2.1 La confiance

« *Faire crédit signifie faire confiance et la pratiquer sur une longue période de la relation de crédit et crée un climat de confiance entre les protagonistes.* »<sup>3</sup>

Cette confiance ne repose pas uniquement sur la solvabilité financière de l'emprunteur, mais également sur son intégrité, sa transparence et ses compétences dans la gestion de son activité. Du côté de la banque, cela implique aussi un engagement à maintenir un soutien durable et à préserver

---

<sup>1</sup>Article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>2</sup>JOSEPH, C « *Advanced Credit Risk Analysis and Management* ». éd Wiley, Chichester, 2013, P.04

<sup>3</sup> DE COUSSERGUES S. « *La banque : structure, marché et gestion* », éd Dalloz, Paris ,1996, P 174.

la confidentialité des informations échangées. En somme, la confiance est le socle sur lequel se construit toute opération de crédit.

### 2.2 Le temps

Le crédit est accordé pour une durée déterminée. Il se caractérise par un décalage temporel entre deux prestations : celle du prêteur, qui met les fonds à disposition immédiatement, et celle de l'emprunteur, qui s'engage à les rembourser ultérieurement.<sup>4</sup>

### 2.3 La rémunération

*« La convention de crédit contient généralement l'indication des rémunérations réservées à la banque. Il s'agit essentiellement du taux d'intérêt et des diverses commissions qui peuvent être prévues en fonction des services rendus ».*<sup>5</sup>

Le crédit est rarement gratuit. Il implique une contrepartie financière pour le service rendu par la banque. Selon le type de crédit, cette rémunération prend la forme d'intérêts ou de commissions, calculés sur le capital mis à disposition ou sur l'engagement pris.

### 2.4 Le risque

Le risque crédit est le premier des risques auxquels est confronté un établissement financier. C'est le risque de perte auquel la banque est exposée en cas de défaillance d'une contrepartie. Ainsi, accorder un crédit, c'est accepter une part d'incertitude. L'emprunteur peut ne pas honorer ses engagements en totalité ou dans les délais convenus. Pour cette raison, le banquier doit évaluer rigoureusement la solidité financière du client avant toute décision d'octroi de crédit ; même si des garanties peuvent réduire l'exposition, le risque de crédit reste un élément inhérent à cette activité.

## 3 Le rôle du crédit bancaire

Le crédit est un moteur de l'économie, c'est un facteur important du développement des entreprises. Il permet de faire face à tous les décalages entre les recettes et les dépenses quel que soit leurs origines. Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes car <sup>6</sup> :

- Il joue d'abord un rôle clé dans le financement des entreprises. En effet grâce au crédit, celles-ci peuvent investir, se moderniser ou simplement faire face aux besoins de trésorerie. Cela leur

---

<sup>4</sup> COULOMB J, « Economie monétaire et financière », 5<sup>e</sup> éd, éd Dalloz, Paris, 2013, P 72

<sup>5</sup> BOUSQUET J. « L'entreprise et les banques », éd Litec, Paris, 1977, P 63.

<sup>6</sup> DUTALLIS G. « Le risque du crédit bancaire » éd Dunod, Paris, 1999, P 20

permet d'assurer la continuité de leur activité même en cas de décalage entre les entrées et les sorties d'argent.

- Le crédit bancaire met aussi à la disposition des ménages un pouvoir d'achat immédiat. Il facilite l'accès aux biens de consommation et stimule la demande globale. Cette consommation soutient à son tour la production des entreprises.

- En finançant l'innovation et l'achat de nouvelles technologies, le crédit permet aux entreprises d'améliorer la qualité et la quantité de leur production. Cela renforce leur compétitivité sur le marché.

- Le crédit joue également un rôle d'intermédiaire entre les agents économiques. Les banques collectent les excédents d'épargne pour les prêter à ceux qui ont des besoins de financement, assurant ainsi une meilleure répartition des ressources.

- Il agit aussi comme un outil de création monétaire puisque lorsqu'une banque accorde un crédit, elle injecte de nouveaux fonds dans l'économie, ce qui stimule l'activité sans nécessiter immédiatement une contrepartie en biens ou services.

- Enfin, en soutenant l'investissement, la consommation et la production, le crédit contribue directement à la croissance économique, à la création d'emplois et à l'amélioration du niveau de vie de la population. Pour ce faire, les banques proposent différents types de crédits à ses différentes catégories de clientèles. La présentation de ces types de crédits bancaires sera faite dans le point qui suit.

#### **4 Les types de crédits bancaires**

Pour satisfaire les différents besoins de clients (entreprises et particuliers), la banque doit répondre présente en attribuant des crédits. Ces derniers peuvent être destinés soit au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise ou, à la réalisation de ses programmes d'investissement, soit affectés aux particuliers.

Les crédits bancaires peuvent être classés selon leur durée en trois catégories :

- Les crédits à court terme ;
- Les crédits à moyen terme ;
- Les crédits à long terme.

### 4.1 Les crédits à court terme

Le crédit à court terme désigne un financement accordé pour une durée généralement inférieure ou égale à un an. Il est principalement destiné à couvrir les besoins de trésorerie ou les décalages temporaires entre les encaissements et les décaissements. Ce type de crédit répond à des besoins ponctuels, souvent liés à l'exploitation courante de l'entreprise ou aux dépenses urgentes des particuliers.

Les principales formes de crédits à court terme sont : facilité de caisse, découvert bancaire, le crédit relais, les crédits de compagnie, l'escompte commercial et l'affacturage.

#### 4.1.1 Facilité de caisse

La facilité de caisse est accordée par la banque à son client lorsqu'il a besoin de faire face à une gêne momentanée de trésorerie, en principe elle ne doit être utilisée que pour une période très limitée, échéance de fin de mois par exemple (15 jours au maximum). Dès que l'utilisation de la facilité de caisse devient régulière et permanente, il y a lieu de la transformer en découvert à l'appui d'un dossier de crédit<sup>7</sup>.

#### 4.1.2 Le découvert bancaire

C'est l'opération par laquelle la banque autorise son client à prélever sur son compte des fonds pour un montant supérieur ses disponibilités propres. Il est accordé pour une période plus longue. Le banquier accorde ce type de crédit lorsque l'équilibre de la trésorerie d'une entreprise est momentanément rompu en raison, par exemple, d'un achat massif de matières premières, en prévision d'une mauvaise récolte annoncée, ou de la mévente du produit fabriqué par l'entreprise<sup>8</sup>.

#### 4.1.3 Le crédit relais

Le crédit relais, aussi appelé crédit soudure permet à une entreprise d'anticiper une rentrée de fonds certaine (comme la vente d'un bien, une augmentation de capital ou un remboursement fiscal). Il s'agit d'un découvert temporaire accordé dans l'attente de cette entrée, pour un montant et une durée bien définie<sup>9</sup>. Ce type de crédit se rencontre peu en Algérie, mais il est assez courant à l'étranger.

---

<sup>7</sup>MEYSSONNIER.F. « banque : mode d'emploi », éd Eyrolles, Paris, 1992, P 105.

<sup>8</sup> MONNIER, P., MAHIER-LEFRANCOIS, S. « Techniques bancaire ». éd Dunod, Paris, 2017, P 187

<sup>9</sup> BENHALIMA, A. « Pratique des techniques bancaires ». éd Dahlab, Alger ,1997, P 63

### 4.1.4 Le crédit de campagne :

Le crédit de campagne est un crédit s'adressant aux entreprises dont l'activité est saisonnière. Il sert à financer les besoins d'exploitation des entreprises actives pendant des périodes précises, comme celles qui fabriquent des parapluies, produisent et vendent des glaces, ou exercent dans le secteur agricole.

Ce crédit leur permet de faire face aux dépenses liées à la plantation, la fabrication ou le stockage, en attendant la vente de leurs produits. Le remboursement s'effectue au fur et à mesure de l'encaissement des recettes.

### 4.1.5 L'escompte commercial :

L'escompte est « une opération de crédit par laquelle, le Banquier met à la disposition du porteur un effet de commerce non échu le montant de cette effet (déduction faite des intérêts et commissions) contre transfert à son profit de la priorité de la créance et de ses accessoires »<sup>10</sup>

L'escompte fait intervenir trois parties

- L'entreprise bénéficiaire de l'effet, appelé « le cédant ».
- Le débiteur de l'effet, appelé « le cédé ».
- Le banquier, qui est appelé « le cessionnaire »

### 4.1.6 L'affacturage :

« Le contrat d'affacturage ou factoring est un acte aux termes du quel une société spécialisée, appelée factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme à ce dernier le montant intégrale d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, le risque de non remboursement »<sup>11</sup>.

## 4.2 Les crédits à moyen terme :

Le crédit à moyen terme est un financement bancaire accordé pour une durée généralement comprise entre deux et sept ans. Il est destiné à accompagner les entreprises dans l'acquisition de biens nécessaires à leur activité, comme les machines, les équipements de production ou encore les véhicules<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup>BOUYACOUB F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; éd Casbah, Alger, 2000, P 240

<sup>11</sup> Article 543 de code de commerce Algérien.

<sup>12</sup>BOUYACOUB F. Op, cit. P 235

### 4.3 Les crédits à long terme :

Le crédit à long terme est un financement bancaire accordé pour une durée généralement supérieure à sept ans. Dans certains cas, cette durée peut atteindre dix, quinze ou même vingt ans, selon la nature et l'importance du projet financé. Ce type de crédit est principalement destiné à financer des investissements lourds et durables, comme la construction de bâtiments, l'acquisition de terrains, l'achat de matériel industriel de grande valeur, ou encore la réalisation d'un projet stratégique à long terme<sup>13</sup>.

Ce type de crédit est souvent assorti de garanties réelles ou personnelles, comme une hypothèque sur un bien immobilier ou une caution, pour limiter le risque de non-remboursement pour la banque.

#### 4.3.1 Crédit-bail

Le crédit-bail, aussi appelé *leasing*, est une technique de financement des investissements apparue aux États-Unis après la seconde guerre mondiale. Elle a été introduite en France sous le nom de « crédit-bail », et s'est développée ensuite dans d'autres pays, dont l'Algérie.

Ce mécanisme repose sur un contrat de location à durée déterminée, conclu entre une entreprise et une société de crédit-bail (qui peut être une banque ou un établissement financier). À la fin du contrat, l'entreprise locataire a la possibilité de devenir propriétaire du bien loué, en levant une option d'achat pour un prix fixé à l'avance<sup>14</sup>.

Le crédit-bail est ainsi une alternative au crédit classique. Il permet à une entreprise d'utiliser un bien sans mobiliser immédiatement des fonds importants, tout en conservant la possibilité de l'acheter à l'échéance.

On distingue deux formes principales de crédit-bail : le crédit-bail mobilier et immobilier.

- **Le crédit-bail mobilier** : il porte sur des biens mobiliers, comme du matériel, des équipements ou de l'outillage professionnel. La société de crédit-bail achète ces biens spécifiquement pour les louer à l'entreprise.
- **Le crédit-bail immobilier** : il concerne les biens immobiliers à usage professionnel. La société de crédit-bail achète ou construit un immeuble pour le louer à une entreprise, qui peut en devenir propriétaire à la fin du contrat.

---

<sup>13</sup> BOUYACOUB F. Op, cit., P 235

<sup>14</sup>BEN HALIMA, A. Op. cit., P 55.

### 4.3.2 Crédit immobilier

Un crédit immobilier est une opération par laquelle un organisme prêteur (une banque, une société de financement) met à la disposition d'un ou plusieurs emprunteurs non professionnels une somme d'argent pour financer la construction ou l'acquisition d'un immeuble (logement et/ou terrain) à usage d'habitation ou à usage mixte (c'est-à-dire d'habitation et professionnel).

### Section 2 : Les risques liés aux crédits bancaires

Le risque est présent dans toutes les activités de l'économie. Selon l'activité, il est tantôt important, tantôt il peut être négligé. La notion de risque est intimement liée à l'activité bancaire puisqu'à chaque crédit accordé par une banque, celle-ci prend le risque de ne pas se faire rembourser.

#### 1 Définition du risque de crédit :

Avant de définir le risque de crédit, il convient tout d'abord de s'intéresser à la notion de risque de manière générale.

Etymologiquement le mot risque vient du Latin « *resicare* » qui signifie « couper » et qui évoque la notion de rupture dans un équilibre par rapport à une situation attendue<sup>15</sup>.

Le risque en matière bancaire peut se définir comme « *l'incertitude temporelle d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque* »<sup>16</sup>.c'est un risque auquel s'expose un établissement bancaire, qui est directement lié à ses différentes activités et services connexes.

Le risque crédit est le premier risque auquel est confronté un établissement financier car d'une part, il dépend d'une relation qui se base initialement sur la confiance avec le client, d'autre part, parce qu'il représente la source principale des provisionnements des banques.

Il existe plusieurs définitions du risque de crédit, en voici quelques-unes.

Le risque de crédit est « *la probabilité d'une perte (due à la non-récupération de) émanant du crédit accordé en raison du non-respect des obligations contractuelles résultant de la mauvaise volonté ou de l'incapacité de la contrepartie ou pour toute autre raison.* »<sup>17</sup>

---

<sup>15</sup> MATHIEU M., « L'exploitant bancaire et le risque de crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser » éd la revue banque, Paris, 1995, P14

<sup>16</sup> DUTALLIS G., Op cit, P.20

<sup>17</sup> JOSEPH, C. Op cit, P15

Cette définition est renforcée par une autre définition qui considère que le risque de crédit est « *Le risque résultant de l'incertitude qu'à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations. Très prosaïquement, il existe donc un risque pour la banque dès lors qu'elle se met en situation d'attendre une entrée de fonds de la part d'un client ou d'une contrepartie de marché* »<sup>18</sup>

Selon la réglementation algérienne, le risque de crédit est défini comme « le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou des contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de l'article 2 règlement n° 91/09 du 14 Août 1991 modifié et complété, fixant les règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers »<sup>19</sup>

A partir de ces deux définitions nous pouvons dire que dès qu'un crédit est accordé, la banque s'expose à un risque réel de non-remboursement, que ce soit en raison d'une incapacité ou d'un refus du client de respecter ses engagements. Ce danger est d'autant plus important que les fonds engagés proviennent essentiellement du public. Pour limiter ce risque, la banque doit évaluer rigoureusement la solidité financière du client avant toute décision d'octroi.

### **2 Les facteurs de risque de crédit**

Comprendre les facteurs de risque de crédit est essentiel pour anticiper les situations de défaillance. Ces facteurs peuvent émaner de l'intérieur même de l'établissement bancaire ou découler de conditions extérieures

#### **2.1 Les facteurs internes au sein de l'établissement bancaire**

Ces facteurs sont liés aux choix stratégiques, aux politiques de gestion et à l'organisation interne de la banque. Même s'ils sont en principe maîtrisables, ils peuvent, en cas de défaillance, engendrer des expositions non souhaitées au risque de crédit.

---

<sup>18</sup>BESSIS J, 1995, « Gestion des risques et gestion actif-passif des Banques », éd Dalloz, Paris.1995 p. 123. Tiré de Mémoire Master BENZAI I., SLIMANE ALI H., « Le recouvrement des créances impayées : Cas de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance CNEP banque Tizi Ouzou », Economie monétaire et bancaire, UMMTO, 2024, P 15

<sup>19</sup>Article 2 de règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/ 2011 relatives au contrôle interne des banques et des établissements financiers, P 02

### 2.1.1 La politique de crédit

La politique de crédit constitue la première ligne de défense contre le risque de crédit. Elle est généralement élaborée par la direction générale, en collaboration avec le comité de crédit, et définit les orientations stratégiques relatives à l'octroi de crédits. Plusieurs axes sont concernés <sup>20</sup>:

- **La segmentation de la clientèle** : il s'agit de déterminer les types de clients à cibler (particuliers, PME, grandes entreprises, secteur public...), en fonction de leur profil de risque et de leur rentabilité.
- La nature des crédits à privilégier : crédits à la consommation, crédits d'investissement, crédits de trésorerie, crédits immobiliers, etc. Chaque type crédit présente des risques spécifiques.
- **La répartition sectorielle et géographique** : certains secteurs ou régions sont plus risqués que d'autres ; la politique de crédit doit en tenir compte pour éviter une concentration excessive.
- **La politique de tarification** : les taux appliqués doivent permettre de couvrir non seulement le coût du financement, mais aussi le niveau de risque, les coûts opérationnels et la marge attendue.
- **Le système de délégation des pouvoirs** : la décentralisation de la prise de décision permet d'agir rapidement, mais elle doit être encadrée par des seuils de risque adaptés aux compétences des comités locaux.

Une politique de crédit mal calibrée peut donc conduire à des décisions d'octroi imprudentes, à une mauvaise allocation des ressources ou à une concentration excessive de risques dans certains segments.

### 2.1.2 Les procédures de traitement des dossiers de crédit

La gestion du risque de crédit repose également sur la rigueur des procédures internes, qui doivent couvrir tout le cycle de vie du crédit : de l'instruction du dossier à son suivi, en passant par le contrôle<sup>21</sup>.

---

<sup>20</sup> DE COUSSERGUES S., BOURDEAUX G., « Gestion de la banque », 6<sup>e</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2010, P 173

<sup>21</sup> Comité de Bâle, « Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues » Bank for International Settlements, Bâle, 2015, P 4

- **L'étude préalable du dossier** : elle consiste à collecter et analyser des informations financières, juridiques et commerciales sur le client, afin d'évaluer sa solvabilité actuelle et future. Cela inclut l'analyse des états financiers, l'évaluation du business plan, la qualité des garanties proposées, et la moralité du client.
- **Le suivi post-octroi** : il est essentiel de surveiller régulièrement les comptes et les indicateurs de performance des emprunteurs. Un suivi rigoureux permet de détecter précocement tout signe de dégradation financière ou de comportement à risque.
- **Le contrôle interne** : il permet de vérifier la conformité des décisions d'octroi et le respect des politiques internes. Il constitue un outil de prévention des dérives et de détection des erreurs ou des fraudes.

Une faiblesse dans l'une de ces étapes peut entraîner l'octroi de crédits à des contreparties peu fiables ou mal évaluées.

### 2.2 Les facteurs externes liés à l'environnement

Ces facteurs échappent souvent au contrôle direct de la banque, mais ils influencent fortement le comportement des emprunteurs et leur capacité de remboursement.

#### 2.2.1 Le risque individuel ou microéconomique

Ce risque est inhérent à la situation propre de chaque client. Il est fonction de sa santé financière, de la qualité de son management, de sa gouvernance, de son environnement concurrentiel et de ses pratiques opérationnelles. Plusieurs éléments sont déterminants à savoir la capacité de remboursement, la qualité du management et la moralité de client.

- **La capacité de remboursement** : elle repose sur la génération de flux de trésorerie suffisants par l'activité économique du client.
- **La qualité du management** : compétence, intégrité, stratégie, transparence financière...  
Un bon management constitue souvent une garantie implicite.
- **La moralité du client** : elle se mesure par l'historique de ses engagements financiers et sa volonté de respecter ses obligations.

Une entreprise peut être solvable sur le papier, mais devenir rapidement défailante en cas de mauvaise gestion ou d'environnement instable.

### 2.2.2 Le risque sectoriel

Ce type de risque découle des caractéristiques du secteur d'activité dans lequel opère l'emprunteur. Certains secteurs sont plus cycliques, plus volatils ou plus sensibles aux innovations technologiques, à la réglementation ou à la demande mondiale<sup>22</sup>.

En l'absence de compétence sectorielle, la banque peut sous-estimer les risques spécifiques liés au secteur d'activité d'un client.

### 2.2.3 Le risque global ou macroéconomique

Ce risque touche l'ensemble du tissu économique et peut entraîner une hausse généralisée du risque de crédit. Il est lié à des événements exogènes tels que <sup>23</sup>:

- Les crises économiques ou financières (récession, effondrement du marché immobilier, choc inflationniste) ;
- Les crises politiques ou géopolitiques (instabilité gouvernementale, guerres, sanctions économiques) ;
- Les catastrophes naturelles (séismes, inondations, pandémies), qui peuvent paralyser l'activité économique.

Ces événements ont pour effet de dégrader massivement la solvabilité des agents économiques, augmentant ainsi les défauts de paiement et les pertes pour les banques.

## 3 Les conséquences du risque de crédit

Les répercussions du risque de crédit peuvent être particulièrement lourdes, non seulement pour l'activité de la banque, mais également pour l'ensemble du système bancaire et financier. Ce type de risque peut engendrer plusieurs conséquences majeures, parmi lesquelles<sup>24</sup> :

- **La détérioration des résultats financiers** : Les défauts de remboursement entraînent la constitution de provisions importantes, ainsi que des pertes directes, ce qui impacte négativement la rentabilité de la banque.
- **La fragilisation de la solvabilité** : Un niveau de risque élevé exige une mobilisation accrue de fonds propres pour couvrir les éventuelles pertes, ce qui peut compromettre la stabilité financière de l'établissement.

<sup>22</sup> <https://avalonpartners.ca/glossary/risque-sectoriel>. Consulté le (17/05/2025)

<sup>23</sup> <https://www.fe.training/free-resources/financial-markets/macro-risk>. Consulté le (05/05/2025)

<sup>24</sup> DE SERVIGNY A., ZELENKO I, « Le risque de crédit », 4<sup>e</sup> édition, éd Dunod, Paris ,2010, P 85

- **Le risque systémique** : Le défaut d'une institution financière peut se propager à d'autres acteurs du secteur, créant un effet domino. La diffusion de mauvaises nouvelles, voire l'annonce d'une faillite, peut provoquer une perte de confiance généralisée et menacer la stabilité du système financier national ou international.
- **La dégradation de la relation avec la clientèle** : Pour compenser les pertes subies, la banque peut être amenée à augmenter ses marges, rendant ses produits plus coûteux. Cette hausse des coûts peut exclure certains clients, même solvables, qui préféreront se tourner vers la concurrence.

Ainsi, le risque de crédit peut avoir des conséquences néfastes non seulement sur les résultats de la banque menaçant sa viabilité, mais aussi sur tout le système financier national voir international. Même s'il est concrètement impossible d'annuler ce risque, le gérer pour mieux le prévenir est une nécessité, pour ce faire, les banques disposent d'une panoplie de moyens qui seront présentés dans la section qui suit.

### Section 3 : Moyens de prévention contre le risque de crédit

Le risque de crédit, qui découle de l'incapacité d'un emprunteur à rembourser ses dettes, peut entraîner des pertes significatives, affecter la rentabilité de l'établissement et, dans les cas les plus graves, compromettre sa solvabilité.

Pour limiter ces impacts, les banques doivent mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces. Parmi les moyens les plus courants, on retrouve :

- Une analyse approfondie de la situation financière de l'entreprise ;
- L'application des règles prudentielles ;
- L'exigence de garanties suffisantes.

#### 1 L'analyse approfondie de la situation financière :

L'analyse approfondie de la situation financière de l'emprunteur constitue l'une des étapes fondamentales dans le processus d'octroi de crédit. Avant de prendre toute décision, la banque doit s'assurer que l'emprunteur dispose d'une capacité réelle à honorer ses engagements. Cette démarche vise à évaluer le risque associé au client et à anticiper d'éventuelles difficultés de remboursement.

Pour cela, l'institution bancaire procède à l'étude des documents comptables et financiers de l'entreprise, notamment le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Ces

éléments permettent d'apprécier la solidité financière de la structure à travers des indicateurs tels que la rentabilité, la solvabilité et la liquidité. L'analyse des ratios financiers comme le taux d'endettement, la capacité d'autofinancement ou encore le ratio de couverture des charges financières fournit également des informations précieuses sur la santé économique de l'entreprise.

En complément de ces données chiffrées, l'établissement prêteur prend en compte l'historique de paiement de l'entreprise, ses relations passées avec les organismes de crédit, ainsi que sa réputation sur le marché. La connaissance du secteur d'activité est également déterminante, car certains domaines sont plus exposés aux aléas économiques que d'autres, ce qui influence directement le niveau de risque.

Ainsi, une analyse rigoureuse et complète permet non seulement de réduire l'exposition au risque de crédit, mais aussi d'adapter les conditions du prêt à la situation spécifique de l'entreprise. Elle constitue donc un outil de prévention indispensable pour assurer une gestion saine et prudente du portefeuille de crédits.

## 2 L'application des règles prudentielles

Toutes les banques sont tenues de se conformer à un certain nombre de règles prudentielles de gestion et qui ont pour finalité de doter les banques et les établissements financiers d'un moyen de contrôle des risques.

### 2.1 Définition de réglementation prudentielle

La réglementation prudentielle est « *l'ensemble des mesures qui permettent de réduire ou de mieux assumer les risques générés par les diverses composantes du système financier* »<sup>25</sup>

Les règles prudentielles sont un ensemble de normes administratives et de mesures réglementaires auxquelles doivent se conformer les établissements bancaires afin de réduire et mieux gérer les risques liés à leurs activités. Leur objectif principal est d'assurer la stabilité, la solvabilité, la liquidité et l'équilibre financier des banques, tout en protégeant le système financier des dangers liés aux prises de risques excessives. Ces règles sont élaborées par des autorités de régulation, notamment par le comité de Bâle, et s'inscrivent dans un cadre légal composé de lois, décrets et instructions.

---

<sup>25</sup> PFISTER C, « Politique monétaire et aspects prudeniels » ; Bulletin de la Banque de France, n°43, Paris ,1997, P (1-9)

### 2.2 Les objectifs de la réglementation prudentielle :

La réglementation prudentielle poursuit plusieurs objectifs stratégiques qui visent à préserver l'intégrité, la stabilité et la crédibilité du système financier. Elle constitue un pilier fondamental de la régulation bancaire moderne. Ses principaux objectifs sont les suivants<sup>26</sup> :

- **Préserver la stabilité du système de paiements :**

Le système de paiements et de règlement-livraison des titres joue un rôle central dans le fonctionnement des économies contemporaines. Toute perturbation dans ce système peut engendrer des effets en cascade et provoquer une crise systémique. La réglementation prudentielle vise donc à maintenir la continuité et l'efficacité de ces mécanismes, afin d'assurer la fluidité des échanges financiers au quotidien.

- **Renforcer l'efficacité de la politique monétaire :**

Un système bancaire sain et transparent est essentiel pour que les décisions de la Banque Centrale soient correctement transmises à l'économie réelle. En encadrant les pratiques bancaires, la réglementation prudentielle facilite la diffusion des signaux monétaires (comme les taux d'intérêt) vers les agents économiques, soutenant ainsi les investissements productifs et la croissance économique.

- **Protéger les déposants et renforcer la confiance :**

La majorité des clients des banques sont dans une position asymétrique d'information, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas en mesure d'évaluer les risques financiers que prennent les établissements auxquels ils confient leurs fonds. La réglementation prudentielle permet alors de réduire cette asymétrie en imposant aux banques des normes strictes de gestion des risques. Elle vise à limiter les comportements imprudents des dirigeants et à prévenir les faillites bancaires, qui peuvent avoir des répercussions dramatiques sur l'économie et sur la confiance des épargnants.

### 2.3 Les ratios de couverture des risques

On distingue le ratios Cooke et Mc Donough

---

<sup>26</sup> DE BOISSESON C., « La Réglementation bancaire internationale et la supervision *prudentielle* », Presses Universitaires de France, Paris, 2021, P117

### 2.3.1 « Ratio de COOKE »

Le ratio Cooke est un ratio international de solvabilité qui a été proposé pour la première fois en 1988 par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, présidé à l'époque par Peter Cooke, d'où son nom. Il a été instauré dans le cadre du dispositif Bâle I, avec pour objectif de garantir que les banques détiennent un niveau suffisant de fonds propres pour couvrir les risques qu'elles prennent dans leur activité de crédit<sup>27</sup>.

Ce ratio impose aux établissements bancaires que leurs fonds propres nets couvrent au minimum 8 % des risques pondérés liés à leurs engagements. Autrement dit, pour chaque unité de risque, la banque doit avoir un certain niveau de capital en réserve pour absorber d'éventuelles pertes<sup>28</sup>. La formule standard du ratio est la suivante :

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché}} > 8 \%$$

Le ratio Cooke poursuit deux grands objectifs fondamentaux<sup>29</sup>:

- Renforcer la stabilité et la résilience du système bancaire en exigeant un minimum de capital face aux risques, afin d'éviter les prises de risques excessives qui pourraient mettre en péril la solvabilité de la banque.
- Réduire les déséquilibres concurrentiels en imposant des règles communes à toutes les banques exerçant à l'international, créant ainsi un cadre équitable et harmonisé.

Cependant, ce ratio présente certaines limites. Il se base principalement sur le montant des crédits accordés, sans prendre suffisamment en compte la qualité des emprunteurs ni les risques plus complexes comme les risques de marché ou opérationnels. C'est pourquoi le Comité de Bâle a par la suite introduit de nouveaux dispositifs, notamment Bâle II puis Bâle III, qui ont permis une évaluation plus fine et plus complète des risques, avec l'introduction de nouveaux ratios et exigences en matière de liquidité, de levier et de gestion du capital<sup>30</sup>.

### 2.3.2 Ratio Mc Donough

Le ratio de Mc Donough est un indicateur de solvabilité bancaire qui vise à encadrer l'encours pondéré des prêts octroyés par un établissement financier en fonction de ses capitaux propres. Il

<sup>27</sup> LAGAYETTE P, « Le ratio Cooke : un renforcement des fonds propres des banques », Revue française d'économie, Paris, 1990, P 39

<sup>28</sup> KHAROUBI, C., THOMAS, P. « Analyse du risque de crédit ». éd Revues Banques, Paris, 2013, P. 143.

<sup>29</sup> Comité de Bâle, « Accord de Bâle I : Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres », Bank for International Settlements, Bâle, 1988, P1

<sup>30</sup> Comité de Bâle, Op, cit, P2

succède au ratio Cooke et tire son nom de William J. McDonough, président du Comité de Bâle lors de l'élaboration de ce nouvel accord<sup>31</sup>.

Plus précis et complet que son prédécesseur, le ratio Mc Donough introduit une différenciation selon le niveau de risque des crédits octroyés. Il distingue ainsi trois catégories de risques : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Ce découpage permet une évaluation plus fine des engagements pris par les banques, lesquels sont désormais encadrés par leur propre robustesse financière.

$$\text{Mc Donough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} > 8 \%$$

Ce nouveau ratio se distingue de son prédécesseur (Cooke) par plusieurs avancées majeures <sup>32</sup>

- **Intégration du risque opérationnel** : Bâle II reconnaît enfin le risque lié aux erreurs humaines, aux fraudes, aux défaillances techniques ou aux événements extérieurs.
- **Méthodes de calcul différenciées** : Pour estimer leurs besoins en fonds propres, les établissements peuvent choisir entre deux méthodes : l'approche standardisée basée sur les notations externes fournies par des agences de rating, qui attribue à chaque exposition un coefficient de risque selon la qualité de crédit de l'emprunteur, et l'approche IRB (*Internal Rating Based*) où les banques utilisent leurs propres systèmes de notation interne pour estimer certains paramètres de risque, avec l'autorisation des autorités de supervision.

Le ratio Mc Donough vise donc avant tout à garantir que chaque établissement bancaire dispose de fonds propres suffisants pour couvrir l'ensemble des risques auxquels il est exposé. Cette exigence permet de renforcer la solidité financière des banques et de prévenir les risques de défaillance pouvant affecter la stabilité du système bancaire.

Contrairement à son prédécesseur, ce ratio prend en compte non seulement le risque de crédit, mais aussi les risques de marché et les risques opérationnels. Cette approche plus complète permet de mieux refléter la réalité des risques encourus par les établissements financiers. Il encourage également une gestion plus rigoureuse des risques, en incitant les banques à développer des systèmes internes de notation et d'évaluation. Cela renforce la capacité des établissements à identifier, mesurer et contrôler leurs expositions de manière plus adaptée à leur profil. Ce ratio

<sup>31</sup> <https://www.finance-club.eu/definitions/ratio-mcdonough>. Consulté le (09/05/2025) à 14h33

<sup>32</sup> <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/rappel-sur-la-reglementation-bale-ii> Consulté le 09/05/2025

contribue aussi à harmoniser les règles prudentielles à l'échelle internationale. Il assure une meilleure transparence des pratiques bancaires et permet aux autorités de régulation de comparer plus efficacement les niveaux de risque et de solvabilité des institutions financières, quels que soient leur pays d'origine ou leur taille<sup>33</sup>.

Outre les règles prudentielles exigées les autorités de régulation et de surveillance, les banques peuvent pour une meilleure couverture contre le risque de crédit, exiger des garanties auprès des emprunteurs. Ces garanties seront expliquées dans le point qui suit.

### 3 Les garanties de risque de crédit

Les banques peuvent exiger de leurs clients deux types de garanties à savoir : les garanties personnelles, garanties réelles et garanties complémentaires et assimilées.

#### 3.1 Les garanties personnelles

Les garanties personnelles sont des engagements par écrit, constitués par une ou plusieurs personnes pour rembourser le créancier en cas de défaillance du débiteur principal. C'est donc une garantie qui assure le remboursement des sommes prêtées au créancier si l'emprunteur ne peut pas honorer ses engagements<sup>34</sup>. Elles existent sous les formes juridiques suivantes :

-Cautionnement ;

-Aval.

##### 3.1.1 Le cautionnement :

Le cautionnement est le contrat par lequel une personne appelée caution s'engage à l'égard d'un créancier à exécuter l'obligation de son débiteur au cas où celui-ci ne l'exécuterait pas lui-même.<sup>35</sup>

Cette définition est proche de celle énoncée par l'article 644 du Code civil algérien, selon lequel « *Le cautionnement est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même* »<sup>36</sup>.

---

<sup>33</sup>DHAFER S. « Impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers – partie 1 : Bâle II, explication du dispositif », Université Lille nord, Lille, 2012, P15

<sup>34</sup> <https://www.labase-lextenso.fr> consulté le (15/05/2025) à 16 h

<sup>35</sup> MATHIEU M., op cit, P.198

<sup>36</sup> Article 644 du code civil algérien.

Le contrat de cautionnement se distingue par certaines caractéristiques fondamentales qui lui sont propres. Il s'agit avant tout d'un engagement accessoire ce qui signifie qu'il dépend nécessairement de l'existence d'une obligation principale, si cette dernière est nulle ou éteinte, le cautionnement le devient également. Il est considéré également comme un contrat unilatéral, dans la mesure où seule la caution assume une obligation envers le créancier, sans que celui-ci n'ait à fournir de prestation en retour<sup>37</sup>.

L'exigence de la forme écrite constitue une condition essentielle à la validité du contrat de cautionnement, dans le but de protéger la caution contre un engagement pris à la légère et de garantir la preuve claire de son consentement. Le législateur algérien a encadré cette exigence de manière explicite à travers l'article 645 du Code civil, lequel dispose que « *Le cautionnement ne peut être constaté que par écrit, alors même que l'obligation principale peut être prouvée par témoins* »<sup>38</sup>

On peut distinguer deux formes de cautionnement qui sont le cautionnement simple et solidaire

### 3.1.1.1 Cautionnement simple :

Dans le cadre d'un cautionnement simple, la caution peut opposer au créancier deux moyens de défense. D'une part, elle peut invoquer le bénéfice de discussion, qui permet à la caution poursuivie par la banque, de demander à cette dernière, et ce sans l'obliger, à poursuivre d'abord le débiteur principal dans ses biens. D'autre part, la caution peut faire valoir le bénéfice de division en cas où il y aurait plusieurs cautions chacune ne serait engagé que pour sa part.<sup>39</sup>

### 3.1.1.2 Cautionnement solidaire

Dans ce cas, la caution ne peut pas opposer au créancier le bénéfice de discussion. Le créancier peut poursuivre indifféremment le débiteur principal ou la caution. Lorsque plusieurs personnes sont caution solidaire, elles garantissent ensemble les créanciers et chacune est engagée pour tous. En cas de solidarité, la caution ne peut donc pas invoquer les bénéfices de discussion de division. A défaut de convention expresse, la caution ne garantit que le capital.<sup>40</sup>

---

<sup>37</sup> MATHIEU M., Op, cit, P199

<sup>38</sup> Article 645 du Code Civil Algérien.

<sup>39</sup> BERNET-ROLLANDE L. « Principe de technique bancaire », 25<sup>ème</sup> édition, éd Dunod, Paris, 2008, P.184.

<sup>40</sup> BERNET-ROLLANDE L. Op, cit, P 184

### 3.1.2 L'aval

L'aval est « *l'engagement d'une personne de payer toute ou partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce* »<sup>41</sup>. L'aval est donné par un tiers appelé « avaliste », qui s'engage à exécuter l'engagement du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci. Il est exprimé par la mention « bon pour aval » ou toute autre formule équivalente, apposée sur le recto de l'effet suivie de la signature de l'avaliseur, comme il peut être donné par un acte séparé<sup>42</sup>. L'aval est un cautionnement solidaire, le donneur d'aval ne peut invoquer ni le bénéfice de discussion ni le bénéfice de division.

### 3.2 Les garanties réelles

La garantie réelle est un engagement que le client met en disposition de son banquier, il peut être un bien meuble ou immeuble. Il existe deux types de garanties réelles :

- L'hypothèque ;
- Le nantissement

#### 3.2.1 L'hypothèque

L'hypothèque est un acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité<sup>43</sup>, elle est sollicitée en couverture de crédit d'investissement.

Il existe trois différentes formes d'hypothèques définies dans le cadre civil à savoir l'hypothèque légale, l'hypothèque conventionnelle et l'hypothèque judiciaire.

##### 3.2.1.1 L'hypothèque conventionnelle

L'hypothèque est dite conventionnelle lorsqu'elle résulte d'un contrat établi en la forme authentique entre la banque et le débiteur pour garantir le paiement de la créance. Le contrat doit être inscrit à la conservation des hypothèques afin de renseigner les tiers du privilège de la banque et de donner rang à celui-ci<sup>44</sup>.

---

<sup>41</sup> Article 409 du Code Civil Algérien

<sup>42</sup> <https://www.affectassur.com/definition/aval.html> . Consulté le (16/05/2025) à 16h36

<sup>43</sup> L'article 882 du Code Civil Algérien.

<sup>44</sup> MANSOURI, M. « Système et pratique bancaires en Algérie ». éd Houma, Alger, 2005, P. 134.

### 3.2.1.2 L'hypothèque légale

Cette forme d'hypothèque est prévue par la loi au profit de certains créanciers privilégiés, « *Il est institué une hypothèque légale sur les biens immobiliers du débiteur au profit des banques et des établissements financiers en garantie de recouvrement de leurs créances et des engagements consentis envers eux, l'inscription de cette hypothèque s'effectue conformément aux dispositions légales relatives au livre foncier. Cette inscription est dispensée de renouvellement pendant un délai de trente (30) ans* »<sup>45</sup>

### 3.2.1.3 L'hypothèque judiciaire

Elle résulte des jugements, soit contradictoires, soit par défaut, définitifs ou provisoires, car la banque peut procéder à l'inscription d'hypothèque sur les immeubles du débiteur par décision de justice et ce, après une poursuite. Tout créancier muni d'un jugement exécutoire ayant statué sur le fond et condamnant le débiteur à une prestation déterminée, peut obtenir, en garantie de sa créance en capital et frais, un droit d'affectation hypothécaire sur les immeubles de son débiteur.<sup>46</sup>

## 3.2.2 Le nantissement

Le nantissement est « *un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet lorsqu'au paiement de sa créance, et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par référence aux créanciers chirographiques et aux créanciers inférieurs en rang* »<sup>47</sup> Il existe différentes formes de nantissements parmi lesquelles on peut citer : le nantissement de fonds de commerce , nantissement du matériel et outillage , le nantissement des marches publics et nantissement des valeurs mobilières.

### 3.2.2.1 Le nantissement de fonds de commerce

Le nantissement de fonds de commerce est « *une garantie sans dépossession consentie sur certains éléments compris dans le fonds pour sûreté d'une créance. Cette créance peut être future ou conditionnelle. Il est nécessaire de préciser dans l'acte les éléments auxquels s'étend le*

<sup>45</sup> Article 179 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

<sup>46</sup> Article 937 du code civil Algérien.

<sup>47</sup> Article 942 du code civil Algérien.

*nantissement. A défaut, il ne comprendra que l'enseigne, le commercial, le droit de bail, la clientèle et l'achalandage* »<sup>48</sup>.

### 3.2.2.2 Le nantissement du matériel et outillage

Il permet à la banque d'obtenir une garantie sur le matériel dont elle a financé l'acquisition. Le paiement du prix d'acquisition de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, peut être garanti soit vis à vis du vendeur soit vis à vis du prêteur qui avance les fonds nécessaires au paiement du vendeur, par nantissement restreint à l'outillage ou matériel ainsi acquis.<sup>49</sup>

### 3.2.2.3 Le nantissement des marchés publics

Pour obtenir des concours bancaires, les entrepreneurs titulaires des marchés de l'État et des collectivités publiques offrent en garantie la créance sur les collectivités publiques attachées au marché de travaux qui leur a été attribuée.

### 3.2.2.4 Nantissement de valeurs mobilières

Le nantissement de valeurs mobilières « *consiste dans l'affectation en garantie par l'emprunteur, de titres dont il est propriétaire, au profit de la banque, pour garantir le remboursement d'un crédit* »<sup>50</sup>

### 3.2.2.5 Le gage :

*« Les dettes du débiteur ont pour gage tous ses biens. A défaut d'un droit de préférence acquis conformément à la loi, tous les créanciers sont traités, à l'égard de ce gage, sur le même pied d'égalité »*<sup>51</sup>.

## 3.3 Les garanties complémentaires et assimilées :

La banque peut exiger également comme garantie une délégation d'assurance dont la mise en jeu est liée à la réalisation du risque ou sinistre éventuel. Il s'agit de :

- L'assurance incendie,
- L'assurance tous risques pour le matériel roulant ;
- L'assurance multirisque professionnelle pour les équipements, la marchandise. Toutefois, le contrat d'assurance doit être accompagné d'un avenant de subrogation au profit de la banque.

---

<sup>48</sup> Mathieu M., Op cit ; P.229

<sup>49</sup> Article 151 du code de commerce Algérien.

<sup>50</sup> Mathieu M., Op cit ; P.235

<sup>51</sup> Article 188 du code civil Algérien.

### Conclusion

Le crédit bancaire occupe une place centrale dans le fonctionnement de l'économie moderne. Il constitue un levier essentiel de financement pour les ménages, les entreprises et les institutions publiques, en facilitant la réalisation de projets d'investissement, de consommation ou d'exploitation. En proposant de crédits à court, à moyen ou à long terme, ou encore des crédits à la consommation ou d'investissement, les banques répondent à des besoins variés, contribuant ainsi à soutenir la croissance économique.

Cependant, l'activité de crédit expose inévitablement les banques à un certain nombre de risques, au premier rang desquels figure le risque de crédit, défini comme la possibilité que l'emprunteur ne respecte pas ses engagements. Ce risque peut prendre plusieurs formes, allant du simple retard de paiement à l'insolvabilité totale de la contrepartie. Ses conséquences peuvent être graves, allant de la baisse des résultats financiers jusqu'à la déstabilisation de l'ensemble du système bancaire, notamment en cas de crise de confiance ou d'effet domino.

Face à ces enjeux, il est crucial pour les établissements bancaires de mettre en place des mécanismes de prévention et de gestion du risque de crédit. Cela passe notamment par une politique de crédit rigoureuse, un processus d'analyse et de suivi des dossiers bien structuré, une évaluation régulière de la solvabilité des clients, ainsi qu'un dispositif efficace de contrôle interne. Ces mesures permettent non seulement de limiter les pertes potentielles, mais aussi de renforcer la solidité et la résilience du système financier dans son ensemble.

Ainsi, bien que le crédit soit un moteur puissant de développement économique, il exige une gestion prudente et proactive des risques qui y sont associés, afin d'en préserver les bienfaits tout en minimisant les effets indésirables.

## **Chapitre II : Rééchelonnement de la dette**

### Introduction

Le rééchelonnement de la dette représente aujourd'hui une solution financière importante face aux difficultés rencontrées par de nombreuses entreprises. Lorsqu'une entreprise n'arrive plus à faire face à ses engagements, cette démarche peut lui offrir un nouveau souffle en réaménageant les modalités de remboursement de ses dettes. Mais cette opération ne concerne pas uniquement l'entreprise : elle implique également la banque, qui cherche à limiter les risques de non-remboursement, tout en maintenant une relation de confiance avec son client. Au-delà de ces deux acteurs, le rééchelonnement peut également avoir des retombées sur l'économie en général, en contribuant à la sauvegarde de l'emploi, à la stabilité du tissu productif et à la prévention des défaillances en chaîne.

Dans ce chapitre, nous allons d'abord revenir sur la notion d'entreprise en difficulté, afin de mieux comprendre les signes de fragilité à travers quelques indicateurs financiers. Ensuite, nous aborderons la notion de rééchelonnement de manière plus précise en présentant ses causes, ses objectifs ainsi que les conditions qui l'encadrent. Enfin, la dernière section sera consacrée au processus de rééchelonnement ainsi qu'à ses impacts, tant sur l'entreprise et la banque que sur l'environnement économique dans son ensemble

### Section 1 : L'entreprise : fondements, difficultés et analyse financière

L'entreprise occupe une place centrale dans l'économie en créant de la richesse et en générant de l'emploi. Cependant, elle peut faire face à diverses difficultés susceptibles d'affecter sa stabilité et sa continuité. Pour anticiper ou détecter ces situations, certains indicateurs financiers permettent d'évaluer la santé économique de l'entreprise. Cette section s'intéresse donc à l'entreprise, aux signes de difficultés qu'elle peut rencontrer, ainsi qu'aux principaux outils d'analyse financière.

#### 1 Identification de l'entreprise

Avant d'aborder la notion d'une entreprise en difficulté, il est essentiel de comprendre ce qu'est une entreprise,

### 1.1 Définition de l'entreprise :

D'une façon générale, « *L'entreprise est une unité économique autonome disposant de moyens humains et matériels qu'elle combine en vue de produire des biens et services destinés à la vente* ». <sup>52</sup>

L'entreprise peut également être définie selon plusieurs approches complémentaires qui mettent en lumière ses différentes dimensions.

#### 1.1.1 L'entreprise « boîte noire »

Dans la théorie néoclassique, prédominante à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, l'entreprise est perçue comme une simple entité de production : une « boîte noire » qui transforme des inputs (travail, capital, matières premières) en outputs (biens et services), sans que l'on s'intéresse à son fonctionnement interne. L'entrepreneur y est un agent rationnel, guidé par le mécanisme du marché, cherchant à maximiser son profit sous des contraintes données (technologiques et économiques). Cette approche réduit l'entreprise à un acteur abstrait et impersonnel, négligeant les aspects humains, sociaux et organisationnels de son activité. <sup>53</sup>

#### 1.1.2 L'entreprise comme organisation

À partir du milieu du XXe siècle, la vision de l'entreprise évolue : elle n'est plus seulement un centre de production, mais devient une organisation structurée et hiérarchisée, composée d'individus aux rôles différenciés. Elle est désormais envisagée comme une entité humaine et sociale, régie par des règles, des processus de communication, des mécanismes de coordination et des systèmes de décision. Cette approche reconnaît l'autonomie relative des acteurs internes et met en évidence les interactions entre eux.

La théorie de l'agence approfondit cette conception en présentant l'entreprise comme un nœud de contrats entre différentes parties prenantes (mandants et agents). Elle s'intéresse à la manière dont ces contrats permettent de gérer les conflits d'intérêts, de déléguer le pouvoir décisionnel et de canaliser les comportements vers la réalisation d'objectifs communs. <sup>54</sup>

---

<sup>52</sup>BRESSY G., KONKUYT C., « Economie d'entreprise », 7ème éd, éd Dalloz, Paris, 2004, P 01

<sup>53</sup>FRANÇOIS P., « L'économie du XXe siècle », 2eme éd, éd PUF, Paris, 1964, p. 63.

<sup>54</sup>JENSEN M.C. & MECKLING W.H., « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », Journal of Financial Economics, Amsterdam, 1976, P 101

### 1.1.3 L'entreprise comme système

La conception contemporaine considère l'entreprise comme un système ouvert, en interaction constante avec son environnement. Issue de l'approche systémique, cette vision souligne que l'entreprise capte, traite et redistribue des flux d'information, d'énergie et de ressources pour assurer sa pérennité et son adaptation. Elle intègre plusieurs sous-systèmes (technique, humain, financier, informationnel) reliés entre eux par des processus complexes et souvent non linéaires.

Cette approche met l'accent sur la complexité de l'entreprise, vue comme une entité vivante, évolutive, capable de modifier ses structures et ses processus pour répondre aux mutations de son environnement économique, technologique et social. En cela, l'entreprise devient une réalité économique, humaine et sociale à la fois, capable de s'adapter et d'innover pour assurer sa survie et sa compétitivité<sup>55</sup>.

## 1.2 Les caractéristiques des entreprises

L'entreprise est une entité complexe qui peut être définie à travers plusieurs caractéristiques fondamentales, à la fois techniques, économiques, sociales et décisionnelles<sup>56</sup>.

### 1.2.1.1 Une organisation technique

L'entreprise utilise et combine différents facteurs de production, tels que le capital, le travail, les compétences humaines et les outils techniques, pour transformer des ressources en biens ou services. Elle s'appuie sur des méthodes de gestion et des processus organisés afin d'assurer une production efficace.

### 1.2.1.2 Une organisation économique

L'objectif principal de l'entreprise est la création de valeur. Elle cherche à générer des revenus à travers la vente de ses produits ou services sur le marché. Cette activité lui permet de réaliser un profit, essentiel pour sa survie, son développement et sa compétitivité.

### 1.2.1.3 Une organisation sociale

L'entreprise est également un cadre de relations humaines. Elle regroupe plusieurs acteurs : les apporteurs de capitaux (actionnaires), les dirigeants et les salariés. Chacun poursuit ses propres intérêts, mais tous doivent coopérer pour atteindre les objectifs globaux de l'entreprise.

---

<sup>55</sup> LEILA M.B., « Économie de l'entreprise algérienne », éd El-Amel, Alger, 2009, P 74

<sup>56</sup> VERNIMMEN P., « Finance d'entreprise », 6ème éd, éd Dalloz, Paris, 2005, P23

### 1.2.1.4 Un centre de décision relativement autonome

L'entreprise dispose d'une autonomie dans ses choix stratégiques et opérationnels. Elle prend des décisions liées à la gestion des ressources, à l'organisation du travail, aux investissements ou à la stratégie commerciale, en fonction des objectifs qu'elle s'est fixés et des contraintes de son environnement

### 1.3 Les objectifs des entreprises

Les objectifs de l'entreprise constituent une composante essentielle de la gestion stratégique et opérationnelle. Ils traduisent les résultats à atteindre à différents horizons temporels, guidant les actions des responsables à tous les niveaux. Leur clarté conditionne la bonne coordination des efforts, l'efficacité des décisions et la pérennité de l'organisation. On distingue généralement deux grandes catégories : les objectifs à long terme et ceux à court terme.

#### - Les objectifs à long terme

- L'entreprise cherche à assurer sa croissance économique en élargissant ses parts de marché, en diversifiant ses produits ou en pénétrant de nouveaux segments d'activité.
- Elle vise la rentabilité durable, en maximisant les résultats financiers afin de satisfaire les apporteurs de capitaux et financer son développement futur.
- Elle poursuit le renforcement de sa compétitivité en développant des avantages concurrentiels tels que l'innovation, la qualité ou la maîtrise des coûts.
- La pérennité est un objectif fondamental, car l'entreprise doit s'adapter aux mutations de son environnement pour assurer sa survie sur le long terme.
- L'autonomie financière représente également un objectif clé, en réduisant les dépendances vis-à-vis des partenaires extérieurs comme les banques ou les fournisseurs.
- Elle adopte une démarche de développement durable, en intégrant les enjeux environnementaux et sociétaux dans sa stratégie globale.
- L'entreprise investit dans l'innovation pour se différencier et rester à la pointe de son secteur, notamment à travers la recherche et le développement de nouveaux produits.
- L'efficacité interne est recherchée par l'entretien des équipements, la formation du personnel et la gestion optimale des ressources matérielles

#### - Les objectifs à court terme

Parallèlement à ses objectifs à long terme, l'entreprise poursuit également des objectifs à court terme qui permettent de faire face aux exigences immédiates et aux fluctuations de l'environnement. Parmi ces objectifs on trouve <sup>57</sup>

- Elle ajuste ses décisions en fonction des évolutions conjoncturelles du marché, comme les variations de la demande ou les mouvements de la concurrence.
- Elle veille à l'équilibre de sa trésorerie à travers une gestion rigoureuse des flux financiers, des stocks et des délais de paiement.
- Elle s'efforce d'améliorer en continu le climat social en favorisant la communication interne, la motivation des salariés et la résolution des conflits éventuels.
- Elle se fixe des cibles commerciales précises, comme l'atteinte d'un certain volume de ventes ou l'augmentation ponctuelle de sa visibilité.
- Elle met en place des actions concrètes pour assurer la continuité de son activité, en réagissant rapidement aux imprévus tels qu'une rupture d'approvisionnement ou une défaillance technique.
- Elle adopte des mesures défensives ou offensives en cas de besoin, par exemple en s'alignant sur une stratégie concurrente ou en délocalisant temporairement une unité de production.

### 1.4 Classification des entreprises

La diversité des formes d'entreprises impose une classification permettant de mieux les comprendre selon plusieurs critères. Ces critères sont généralement juridiques, économiques ou dimensionnels. Chaque classification offre une lecture complémentaire de la structure et du fonctionnement des organisations économiques.

#### 1.4.1 Classification selon le critère juridique

Le critère juridique permet de classer les entreprises selon leur forme légale, leur mode de constitution et la nature de la responsabilité de leurs dirigeants. On distingue principalement deux grandes catégories : les entreprises du secteur privé et celles du secteur public.

---

<sup>57</sup> BLOCH A., « Stratégie – Analyse et process », 2<sup>e</sup> éd, éd Dunod, Paris ,2018, P 220

### 1.4.1.1 Les entreprises du secteur privé

Elles sont détenues totalement ou partiellement par des personnes physiques ou morales non publiques. Elles peuvent prendre plusieurs formes :

- **L'entreprise individuelle** : C'est une structure simple, souvent choisie par les commerçants, artisans ou agriculteurs. Elle ne possède pas de personnalité morale distincte de celle de son créateur, lequel est responsable de manière illimitée sur ses biens propres. Ce type d'entreprise est majoritaire dans le tissu économique, représentant plus de 60 % des entités existantes <sup>58</sup>
- **L'EURL (Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée)** : Elle permet à une seule personne de constituer une société tout en distinguant son patrimoine personnel de celui de l'entreprise. Cela limite les risques financiers en cas de difficultés économiques.
- **La SARL (Société à responsabilité limitée)** : Constituée par un ou plusieurs associés (au maximum 20 en Algérie), elle permet de répartir les apports en parts sociales et de limiter la responsabilité de chacun au montant de son apport.
- **La SA (Société anonyme)** : Adaptée aux grandes entreprises, cette structure repose sur des capitaux détenus sous forme d'actions par au moins sept actionnaires (en Algérie), dirigée soit par un conseil d'administration avec un PDG, soit par un directoire et un conseil de surveillance. Elle est choisie pour sa capacité à mobiliser des capitaux importants<sup>59</sup>.

### 1.4.1.2 Les entreprises du secteur public :

Issues souvent de la volonté étatique de répondre à des objectifs d'intérêt général ou de contrôle de secteurs stratégiques, elles sont subdivisées en deux formes :

- **Les entreprises publiques** : Entièrement détenues par l'État, celui-ci en assure la gestion et prend toutes les décisions stratégiques.
- **Les entreprises semi-publiques** : Le capital est partagé entre des acteurs publics et privés, mais l'État conserve une influence notable, notamment sur les choix d'investissement, la fixation des prix ou la politique d'emploi <sup>60</sup>

---

<sup>58</sup> BEKTACHE et H. HADDAD, « L'impact de la création des PME sur le développement » Mémoire Master, Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015, p 13

<sup>59</sup> BERDOUS Y. et HAOUACHE S. « Les contraintes du financement bancaire des micro-entreprises en Algérie. Cas : BEA 034 de Tizi-Ouzou » Mémoire de master, finance d'entreprise, UMMTO, 2023, P 9

<sup>60</sup> LEILA M.B, Op, cit. P 96

### 1.4.2 Classification des entreprises selon le critère économique

Le critère économique permet de regrouper les entreprises selon leur secteur d'activité principal, c'est-à-dire la nature de leur production. La classification la plus courante distingue trois grands secteurs, le secteur primaire, secondaire et tertiaire.

- **Le secteur primaire** : Il regroupe les activités liées à l'exploitation directe des ressources naturelles. Cela inclut l'agriculture, la pêche, la sylviculture, l'extraction minière, etc. Les entreprises de ce secteur produisent des matières premières destinées à la transformation.
- **Le secteur secondaire** : Ce secteur englobe les entreprises qui transforment les matières premières issues du secteur primaire en produits finis ou semi- finis. On y retrouve les industries manufacturières, le bâtiment, la construction, la métallurgie, la sidérurgie, etc.
- **Le secteur tertiaire** : Il regroupe toutes les activités de services : commerce, transport, éducation, santé, banques, assurances, hôtellerie, etc. Ce secteur est aujourd'hui dominant dans les économies développées.

### 1.4.3 Classification des entreprises selon le critère dimensionnel (la taille)

La taille d'une entreprise est un indicateur important qui reflète son poids économique, sa capacité d'investissement, sa structure organisationnelle et son accès au financement. Plusieurs critères permettent de mesurer cette taille :

- **Le chiffre d'affaires** : Il représente le montant total des ventes de biens ou services sur une période donnée. C'est un indicateur de performance économique qui permet aussi la comparaison entre entreprises, notamment à l'échelle sectorielle ou internationale.
- **L'effectif salarié** : Ce critère se base sur le nombre de personnes employées. Il permet de distinguer plusieurs catégories :
  - Micro-entreprises ou TPE : moins de 10 salariés, souvent dans l'artisanat, le commerce de proximité ou les services.
  - Petites et moyennes entreprises (PME) : entre 10 et 250 salariés. Elles représentent une part essentielle du tissu économique local.
  - Entreprises de taille intermédiaire (ETI) : entre 250 et 500 salariés, avec des capacités d'expansion plus élevées, souvent présentes à l'international.
  - Grandes entreprises (GE) : plus de 500 salariés. Ces structures disposent de moyens financiers et humains importants, souvent organisées en groupes.

- **La valeur ajoutée (VA)** : Elle mesure la richesse créée par l'entreprise. Calculée comme la différence entre le chiffre d'affaires et les consommations intermédiaires (matières premières, services externes), elle permet de mesurer la contribution directe de l'entreprise à l'économie nationale, notamment au PIB.
- **Les capitaux propres (ou actifs immobilisés)** : Ils traduisent la stabilité financière de l'entreprise à travers les fonds investis durablement (immobilisations, bâtiments, machines...). Ce critère est utile pour évaluer les entreprises appartenant à des secteurs intensifs en capital.
- **Le résultat net** : Il s'agit de la différence entre les produits et les charges. Il permet de juger la rentabilité d'une entreprise : un résultat positif indique un bénéfice, tandis qu'un résultat négatif traduit une perte, potentiellement le signe d'une entreprise en difficultés financières. Ce point sera expliqué dans le point qui suit.

## 2 Entreprise en difficulté

Une entreprise en difficulté est une entreprise qui n'arrive plus à respecter ses engagements, que ce soit envers ses créanciers, ses fournisseurs ou ses salariés.

### 2.1 Définition d'une entreprise en difficultés

*« L'entreprise en difficulté n'est pas seulement une entreprise qui a des problèmes financiers mais c'est aussi une entreprise qui, rencontrant ou prévoyant des Difficultés, prend des mesures immédiates afin de ne pas connaître d'ennuis financiers. Ces entreprises se caractérisent par une faible rentabilité, un volume d'activité en baisse, une dégradation du climat social voire des grèves, elles traversent aussi, pour nombre d'entre elles, une conjoncture difficile. »<sup>61</sup>*

Dans la même perspective, une autre approche juridique souligne que *« jusqu'aux récentes réformes, notre législation ne prévoyait que deux notions définissant l'entreprise en difficulté : La cessation des paiements... La situation financière difficile... »<sup>62</sup>*

Ainsi, la notion d'entreprise en difficultés ne se limite pas uniquement à des défaillances financières visibles, telles que la cessation des paiements. Elle renvoie également à une réalité plus

---

<sup>61</sup>GRESSE C., « Les entreprises en difficulté », éd Economica, Paris, 1994, P 08

<sup>62</sup>DAIGNE J-F, « Management en période de crise, aspects stratégique, financiers et sociaux », les éditions d'organisation, Paris, 1991, P 25.

large, où l'entreprise, anticipant des déséquilibres futurs - qu'ils soient économiques, sociaux ou organisationnels, cherche à réagir en amont pour préserver sa stabilité. Cette approche met en lumière le caractère préventif et dynamique de la gestion des difficultés, qui ne doit pas attendre l'apparition de signes irréversibles pour être prise en compte.

### 2.2 Typologie des entreprises en difficulté

La notion d'entreprise en difficulté est un concept complexe et évolutif, qui ne se limite pas uniquement à la situation de cessation des paiements. Elle englobe plusieurs réalités économiques et peut concerner aussi bien les entreprises confrontées à des difficultés avérées, que celles présentant des signes précurseurs ou potentiels de déséquilibre. On peut distinguer trois grandes formes d'entreprises en difficulté, chacune présentant des caractéristiques spécifiques<sup>63</sup>

#### 2.2.1 L'entreprise non rentable en état de cessation de paiement ou en situation financière difficile

Cette forme renvoie à une entreprise qui a atteint un stade avancé de défaillance, marqué par l'incapacité de faire face à ses dettes exigibles avec l'actif disponible. La cessation de paiement est ainsi définie comme « *une panne de trésorerie qui met l'entreprise dans l'impossibilité de payer ses dettes exigibles* »<sup>64</sup>. Elle marque une rupture définitive de l'équilibre financier et implique souvent une situation irrémédiablement compromise. En parallèle, certaines entreprises connaissent une situation financière difficile, sans pour autant être en cessation de paiement : elles souffrent de tensions de trésorerie ou de déséquilibres financiers structurels sans interruption des paiements

#### 2.2.2 L'entreprise saine mais vulnérable

Il s'agit d'une entreprise qui, bien qu'actuellement performante, présente des fragilités pouvant la conduire à moyen terme à une situation de défaillance si des évolutions négatives surviennent. Ces entreprises « risquent, selon l'évolution de certains événements, de se retrouver, à leur tour, en état de cessation des paiements »<sup>65</sup>. Les principaux facteurs de vulnérabilité identifiés sont : la jeunesse de l'entreprise, un manque de performance, une technologie obsolète, une forte dépendance au marché local, et une faible diversification de l'activité

---

<sup>63</sup>DAIGNE J-F., op, cit, P 25

<sup>64</sup>DELPHIN B-T., « Le guide juridique de créateur d'entreprise », éd Heures de France, Paris, 2007, P 85.

<sup>65</sup>GRESSE C. Op. Cit., P 10

### 2.2.3 L'entreprise présentant des déséquilibres

Ce type d'entreprise ne se trouve pas nécessairement dans une situation critique, mais manifeste des dysfonctionnements à différents niveaux. Ces déséquilibres peuvent être d'ordre industriel (baisse de l'activité), social (démotivation du personnel), ou financier (détérioration de la trésorerie). Ce profil d'entreprise représente un cas d'étude privilégié pour les analystes, car il s'agit de détecter les signaux d'alerte en vue d'identifier les leviers de redressement avant que la situation ne devienne irréversible<sup>66</sup>.

## 3 Les indicateurs financiers

Pour évaluer la situation d'une entreprise et détecter d'éventuelles difficultés, il est essentiel de s'appuyer sur des indicateurs financiers. Ces outils permettent d'analyser la performance globale de l'entreprise et sa solidité financière. Parmi les indicateurs les plus couramment utilisés, on distingue les indicateurs d'équilibre financier, les indicateurs de rentabilité, ainsi que l'analyse par les ratios.

### 3.1 Les indicateurs de l'équilibre financier

Ces indicateurs permettent d'apprécier la stabilité financière de l'entreprise à travers l'analyse du fonds de roulement (FR), du besoin en fonds de roulement (BFR) et de la trésorerie nette (TN)

#### 3.1.1 Fonds de roulement (FR) :

Le fonds de roulement est un indicateur essentiel de l'équilibre financier d'une entreprise. Il reflète sa capacité à faire face à ses engagements à court terme tout en assurant le financement de son activité. « *Le fonds de roulement où le fonds de roulement fonctionnel est égal à la différence entre la ressource et les emplois stables ou cycliques.* »<sup>67</sup>

Le FR peut être calculé de deux façons :

- **Par le haut du bilan :**

$$FR = \text{capitaux permanent (CP)} - \text{actif immobilisé (AI)}$$

- **Par le bas du bilan :**

$$FR = \text{actif circulant} - \text{dette à court terme (DCT)}$$

L'interprétation du FRF peut se faire comme suit :

---

<sup>66</sup>DAIGNE J-F., Op. Cit., P 25

<sup>67</sup>SERGE E., « Analyse et diagnostic financière ». 2ème éd, éd Eyrolles, Paris .1992 P 106

- **FR > 0** : l'entreprise est dans une situation saine. Ses ressources stables dépassent ses besoins durables, ce qui lui permet de financer une partie de son cycle d'exploitation. Cela traduit une certaine solidité financière et une capacité à faire face aux imprévus sans recourir à des dettes à court terme.
- **FR = 0** : l'entreprise couvre juste ses immobilisations avec ses ressources stables, sans dégager de marge pour l'activité courante. L'équilibre financier est atteint, mais reste fragile, car le moindre besoin imprévu pourrait provoquer une tension de trésorerie.
- **FR < 0** : : Dans ce cas, les ressources stables de l'entreprise sont inférieures à l'actif immobilisé constitué, la situation devient préoccupante. L'entreprise utilise des ressources à court terme (créanciers, dettes bancaires...) pour financer des investissements à long terme.

### 3.1.2 Besoin de fonds de roulement (BFR) :

« Le BFR représente la différence entre les actifs d'exploitation (stocks et créances clients) et les dettes d'exploitation »<sup>68</sup>. Il se calcule comme suit :

$$\text{BFR} = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant}$$

L'interprétation du FRF peut se faire comme suit

- **BFR > 0** : L'entreprise présente un besoin de financement à court terme. Les emplois d'exploitation (stocks, créances clients) dépassent les ressources d'exploitation (dettes fournisseurs, avances reçues), ce qui signifie que l'entreprise doit combler ce décalage, soit par son fonds de roulement, soit par des dettes à court terme.
- **BFR < 0** : L'activité génère un excédent de ressources par rapport aux emplois. Ce surplus contribue à renforcer la trésorerie nette de l'entreprise. Il s'agit d'une situation favorable, notamment dans les secteurs à rotation rapide comme la grande distribution.
- **BFR = 0** : Les ressources d'exploitation couvrent exactement les emplois d'exploitation. L'équilibre est atteint, mais l'entreprise ne dégage ni besoin ni excédent financier.

### 3.1.3 Trésorier net (TN) :

La trésorerie nette est un indicateur comptable et financier essentiel dans le monde de l'entreprise. Par définition, c'est la différence entre les liquidités (placées ou non) et les financements bancaires courants. Elle se calcule comme suit :

---

<sup>68</sup>THIBIBIERGE C. « Analyse financière », éd Vuibert, Paris, 2005, P 46.

- **Méthode1** :  $TN = \text{Trésorerie active} - \text{Trésorerie passive}$   
 $TN = \text{Valeurs disponibles} - \text{Dettes à court terme bancaires}$
- **Méthode2** :  $TN = FR - BFR$

L'interprétation du FRF peut se faire comme suit

- **TN > 0** : L'entreprise dispose d'un excédent de liquidités. Sa situation financière est saine, car elle peut couvrir ses besoins sans recourir à un financement externe. Toutefois, un niveau de trésorerie trop élevé peut indiquer une mauvaise allocation des ressources.
- **TN < 0** : L'entreprise connaît un déséquilibre financier. Ses ressources ne suffisent pas à couvrir ses besoins, ce qui la contraint à recourir à des financements à court terme pour maintenir son activité.
- **TN = 0** : Les ressources et les besoins sont parfaitement équilibrés. Bien que cette situation reflète une gestion rigoureuse, elle laisse peu de marge de sécurité. La moindre augmentation du besoin en fonds de roulement peut entraîner des tensions de trésorerie

### 3.2 Indicateurs de rentabilité :

Pour évaluer la rentabilité de l'entreprise, certains indicateurs clés comme les SIG et la CAF sont analysés.

#### 3.2.1 Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Ils représentent le bénéfice ou la perte d'un exercice et le fruit de l'activité globale de l'entreprise qui est relevé par des différents types d'opérations (exploitations, financières, exceptionnelles). Les SIG regroupent plusieurs indicateurs notamment : Marge commerciale, Production d'exercice Valeur ajoutée, Excédent brut d'exploitation, Résultat d'exploitation, résultat financier, résultat avant impôt, résultat exceptionnel, résultat net.

#### 3.2.2 La Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF représente, pour l'entreprise « l'excédent des ressources interne ou le surplus monétaires potentiel dégager durant l'exercice dans l'ensemble de son activité et qu'elle peut destiner à son autofinancement »<sup>69</sup> elle se calcule par deux méthodes :

- **Méthode soustractive**

EBE (l'excédent brut d'exploitation) (+) Produits financiers (sauf reprises sur dépréciations financières) (-) Charges financières (sauf dotations aux dépréciations financières) (+) Produits

<sup>69</sup> GRANDGUILLLOT B, GRANDGUILLLOT F, « l'analyse financière », 21<sup>ème</sup> éd, éd Gualino, Paris, 2018, P 77

exceptionnels (sauf reprises sur dépréciations exceptionnelles et produits des cessions d'éléments d'actif). (-) Charges exceptionnelles (sauf dotations aux dépréciations exceptionnelles et Valeur comptable des éléments d'actif cédés) (+) Autres produits (-) Autres charges (-) Impôt sur les bénéfices (-) Participation des salariés

- **Méthode additive**

CAF=Résultat net (+) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d'exploitation, financières et exceptionnelles) (-) Reprises sur dépréciations et provisions (+) Valeur comptable des éléments d'actif cédés (-) Produits des cessions d'éléments d'actif

### 3.2.3 Analyse par les ratios

Un ratio est « *un rapport entre deux quantités variables entre lesquelles existe une relation logique de nature économique ou financière. Sans ce lien logique, un ratio est un simple chiffre inexploitable dans le diagnostic financier* »<sup>70</sup>. Il existe plusieurs ratios, parmi lesquels on trouve :

- **Le ratio d'autonomie financière** : Ce ratio d'autonomie financière est un est un indicateur qui sur donne une indication la proportion de fonds propres par rapport au total du bilan de l'entreprise.

$$\text{Autonomie financière} = \frac{\text{fonds propres}}{\text{somme des ressources}} \times 100 \geq 50\%$$

Si ce ratio est  $\geq$  à 50 %, cela veut dire que les fonds propres de l'entreprise représentent exactement ou plus de 50% de somme de ses ressources, l'entreprise dispose donc dans ce cas, d'une autonomie financière.

Si ce ratio est  $<$  à 50%, cela veut dire que l'entreprise ne dispose pas d'autonomie financière.

- **Le ratio de solvabilité** : ce ratio permet de savoir si l'entreprise est financièrement solide et capable de rembourser toutes ses dettes. Il se calcule de la manière suivante :

$$\text{Ratio de solvabilité} = \frac{\text{somme des emplois}}{\text{DLMT+DCT}} \times 100 \geq 100\%$$

Si ce ratio  $\geq 100\%$ , cela veut dire que la somme des emplois est égale ou supérieure à la somme des dettes, donc l'entreprise peut rembourser ses dettes.

S'il est  $< 100\%$ , l'entreprise ne peut pas rembourser ses dettes ;

---

<sup>70</sup>BRUSLERIE H. « Analyse financière », 4<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2010, P 190.

- **Le ratio de capacité d'endettement** : Ce ratio mesure le niveau d'endettement d'une entreprise. Il se calcule comme suit :

$$\text{Ratio de capacité d'endettement} = \frac{\text{FONDS PROPRES}}{\text{DLMT}} \times 100 \geq 100 \%$$

Si ce ratio est  $\geq 100\%$ , cela veut dire que l'entreprise a une capacité d'endettement

S'il est  $< 100\%$ , l'entreprise n'a pas de capacité d'endettement

- **Le ratio de liquidité générale** : Ce ratio correspond à une disponibilité immédiate de fonds. L'entreprise peut être solvable, tout en ayant des difficultés à honorer des dettes immédiatement exigibles, parce que sa liquidité est insuffisante.<sup>71</sup>

$$\text{Ratio de liquidité générale} = \frac{\text{actif circulant}}{\text{dette a court terme}} > 1$$

- **Les ratios de rentabilité** : On peut distinguer deux types de rentabilité, rentabilité économique et rentabilité financière

- **Rentabilité économique** : Ce ratio mesure la rentabilité des actifs investis dans l'entreprise. Il permet de rémunérer les capitaux investis dans l'entreprise<sup>72</sup>. Elle se calcule comme suit :

$$\text{Rentabilité économique} = \frac{\text{resultat net}}{\text{total actif}} \times 100$$

- **Rentabilité financière** : La rentabilité financière est un indicateur de la mesure de création de valeur pour l'actionnaire.<sup>73</sup>

$$\text{Rentabilité financière} = \frac{\text{resultat net}}{\text{capitaux propres}} \times 100$$

### Section 2 : Généralités sur le rééchelonnement de la dette

Le monde de l'entreprise est exposé à divers risques qui peuvent engendrer des déséquilibres financiers. Lorsque ces difficultés compromettent le respect des engagements bancaires, la restructuration de la dette devient un levier d'intervention essentiel. Parmi ses formes, le rééchelonnement de la dette constitue une solution privilégiée, permettant à l'entreprise de réorganiser ses remboursements tout en évitant la cessation d'activité

<sup>71</sup>GINGLINGER E, « Gestion financière de l'entreprise », éd Dalloz, Paris, 1997, P 11.

<sup>72</sup>ZAMBOTTO C, ZAMBOTTO M. « Gestion financière ». 4<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2001.P 46.

<sup>73</sup>MARION A, « Analyse Financière, concepts et méthodes ». 2<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2001, P 167

### 1 Restructuration de la dette

La restructuration de la dette regroupe un ensemble de solutions permettant à une entreprise en difficulté d'adapter le remboursement de ses engagements. Elle peut être abordée à travers sa définition générale, puis à travers les différentes formes qu'elle peut prendre

#### 1.1 Définition de la restructuration de la dette

« *La restructuration de la dette est un processus financier par lequel une entreprise renégocie les conditions de ses emprunts et obligations financières avec ses créanciers* »<sup>74</sup>

#### 1.2 Les formes de la restructuration de la dette

La restructuration de la dette peut prendre plusieurs formes, parmi lesquelles on peut citer <sup>75</sup>:

- **La réduction de dette "haircut"** : annulation partielle du capital ou des intérêts dus.
- **La consolidation** : fusion de plusieurs dettes en une seule créance, avec de nouvelles conditions.
- **Le refinancement** : remplacement de l'ancienne dette par un nouveau crédit plus avantageux.
- **La conversion de dette en capital** : transformation de la dette en actions ou parts sociales.
- **Le rééchelonnement de la dette** : modification de l'échéancier sans réduction du capital, souvent accompagné d'un différé partiel ou total.

Chacune de ces méthodes présente des implications différentes en termes de risque. Toutefois, le rééchelonnement reste la solution la plus couramment utilisée dans le secteur bancaire algérien, car elle permet d'alléger la pression financière de l'entreprise sans exposer la banque à un abandon de créance.

### 2 Définition de rééchelonnement de la dette

Le rééchelonnement de la dette peut se définir comme « *La modification de la durée et du calendrier de paiement, ce qui inclut également la réduction ou la remise des taux d'intérêt et des pénalités* »<sup>76</sup>

Le "rééchelonnement" est « *une pratique par laquelle un débiteur, prévoyant de n'être plus en mesure de régler les échéances futures de sa dette selon les conditions initialement prévues, obtient*

---

<sup>74</sup><https://www.affacturage.fr/guide/restructuration-dette>, consulté le 28/05/2025 à 16 h56

<sup>75</sup><https://www.bajajfinserv.in/what-is-debt-rescheduling>, consulté le 28/05/2025 à 17h

<sup>76</sup>EBADUL ISLAM M., «Effectiveness of loan rescheduling on performance of commercial banks in Bangladesh», Dhaka University Institutional, Dhaka ,2024, P 38

de son créancier qu'il consente à réduire le montant de chacune d'elles et à prolonger la durée de leur remboursement »<sup>77</sup>

« Le rééchelonnement d'une dette repose sur l'idée que les difficultés de paiement sont temporaires : la solvabilité de l'emprunteur n'est pas en cause, mais seulement sa capacité à payer autant en peu de temps »<sup>78</sup>.

En résumé, le rééchelonnement consiste à réorganiser les modalités de paiement d'une dette face à des difficultés passagères. Il permet à l'entreprise de mieux gérer sa trésorerie sans pour autant remettre en question sa situation financière à long terme.

### 2.1 Mécanismes de rééchelonnement :

Le rééchelonnement peut être mis en œuvre à travers plusieurs mécanismes, souvent combinés selon la situation financière de l'entreprise :

- **Allongement de la durée du prêt** : Cela consiste à prolonger la période de remboursement. Une dette prévue sur cinq ans peut être étendue à huit ou dix ans. Cela permet de diminuer le montant des paiements périodiques et d'alléger la pression sur la trésorerie, sans réduire le capital total dû. Cette approche, connue sous le terme "*extend*", est couramment utilisée dans les restructurations bancaires<sup>79</sup>

- **Réduction ou ajustement du taux d'intérêt** : Il peut s'agir d'une baisse temporaire ou permanente du taux applicable. L'objectif est de réduire le coût global du service de la dette, notamment dans un contexte de taux élevés ou d'instabilité financière. Cette technique permet à l'entreprise de retrouver un équilibre budgétaire plus rapidement<sup>80</sup>

- **Période de grâce** : L'entreprise peut négocier une suspension temporaire du remboursement du capital, et parfois des intérêts. Cette période de répit, appelée "*grace period*", est précieuse pour rétablir les flux de trésorerie à court terme, surtout en cas de choc de liquidité<sup>81</sup>

- **Fixation d'un taux de change avantageux** : Pour les dettes contractées en devises étrangères, le rééchelonnement peut inclure la fixation d'un taux de change fixe ou préférentiel. Cela réduit l'exposition au risque de change et facilite la planification financière<sup>82</sup>.

<sup>77</sup><https://aide.wesharebonds.com/hc/fr/articles/204231322-Restructuration-r%C3%A9%C3%A9chelonnement-des-dettes>, consulté le 29/05/2025 à 11h

<sup>78</sup><https://www.alternatives-economiques.fr/>, consulté le 29/05/2025 à 18h

<sup>79</sup><https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf> consulté le 01/06/2025 à 21h

<sup>80</sup><https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf> consulté le 01/06/2025 à 21h

<sup>81</sup><https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf> consulté le 01/06/2025 à 21h

<sup>82</sup><https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf> consulté le 01/06/2025 à 21h

**-Rééchelonnement des arriérés (*rescheduling of arrears*) :** Lorsqu'une entreprise a accumulé des impayés, ceux-ci peuvent être intégrés dans un nouveau plan de paiement, avec un nouvel échéancier. Cela permet d'éviter une déclaration de défaut et de maintenir une relation constructive avec les créanciers<sup>83</sup>.

### 3 Les causes du rééchelonnement de la dette

Le recours au rééchelonnement d'une dette n'est jamais anodin. Il résulte d'un ensemble de facteurs qui affectent la capacité d'une entreprise à honorer ses engagements financiers dans les délais contractuels. Identifier ces causes est crucial pour évaluer la pertinence du rééchelonnement, prévenir les récidives, et proposer des solutions durables. Parmi les causes du rééchelonnement de la dette, on peut citer :

**- Un choc de la demande (récession, perte de marchés) :** la restriction d'activité et surcoûts (hygiène, santé, sécurité) entraînent une érosion des marges et un besoin de financement d'urgence, poussant vers un rééchelonnement<sup>84</sup>.

**-Conflits, sanctions et guerres :** la fermeture de marchés, la hausse des coûts logistiques et les tensions sur les devises fragilisent les entreprises exportatrices ou importatrices.

**-Blocages douaniers ou logistiques :** les retards de livraison, les coûts supplémentaires et le ralentissement de la production perturbent la chaîne de valeur, réduisent les recettes et augmentent les charges

**-Hausse des taux d'intérêt :** les emprunts à taux variable deviennent plus coûteux, ce qui pèse directement sur les flux de trésorerie disponibles.

**-Surendettement / dette excessive :** Lorsque l'entreprise est déjà très endettée, tout choc réduit sa capacité de remboursement, déclenchant un cercle vicieux d'insolvabilité<sup>85</sup>.

**-Coûts fixes élevés :** une structure rigide, des salaires et loyers fixes limitent la flexibilité financière de l'entreprise, particulièrement en période de ralentissement.

**-Fonds propres insuffisants :** une faible capitalisation empêche l'absorption des pertes, exposant l'entreprise à un risque de liquidité dès le moindre choc.

---

<sup>83</sup><https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf> consulté le 01/06/2025 à 21h

<sup>84</sup> NASRULLAH, SIHABUDDIN, DEWANTARA R., WIDHIYANTI H-N., «*Corporate Debt Restructuring Impacted by the Pandemic – Case Study Airline*», Atlantis press, Brawijaya, 2023 P 89-90

<sup>85</sup><https://analystprep.com/study-notes/cfa-level-iii/distressed-debt>, consulté le (04/06/2025) à 13h

-**Gouvernance défaillante** : un manque de contrôle interne ou une stratégie financière inadaptée conduit à une gestion des risques insuffisante et à des décisions imprudentes.

-**Manque de diversification (marchés, clients)** : La dépendre à un seul secteur ou à un seul client accroît la vulnérabilité en cas de rupture de ce partenariat stratégique.

-**Accès restreint au crédit** : Les PME en particulier accèdent difficilement aux crédits et à un coût élevé ou sont carrément exclues du financement, limitant leur capacité de refinancement ou de restructuration.

-**Retards administratifs et subventions en attente** : Les soutiens publics tardifs créent des écarts entre les dépenses engagées et les rentrées financières, augmentant la pression sur la trésorerie.

-**Instabilité fiscale ou réglementaire** : Des changements fréquents des normes ou des charges non anticipées perturbent le budget et les prévisions, limitant la visibilité stratégique de l'entreprise.

#### 4 Les objectifs du rééchelonnement de la dette

Le rééchelonnement de la dette poursuit des objectifs spécifiques selon la partie concernée. D'une part, il vise à répondre aux besoins de l'entreprise endettée, notamment en allégeant sa situation financière. D'autre part, il permet à la banque ou au créancier de sécuriser le recouvrement de sa dette. Il est donc essentiel de distinguer les objectifs poursuivis par chacune des deux parties dans le cadre de cette opération.

##### 4.1 Les objectifs du rééchelonnement pour l'entreprise

Parmi les objectifs du rééchelonnement pour l'entreprise on trouve :

- **Amélioration de la gestion de trésorerie** : Le rééchelonnement permet à l'entreprise d'alléger le poids de ses échéances à court terme, en étalant les paiements sur une période plus longue. Cela lui offre une meilleure visibilité sur ses flux de trésorerie et lui évite d'être confrontée à un manque de liquidités.<sup>86</sup>
- **Retrouver une stabilité financière** : En diminuant la pression des remboursements, le rééchelonnement offre à l'entreprise la possibilité de rétablir ses équilibres financiers. Elle peut alors stabiliser ses flux de trésorerie, améliorer ses indicateurs (comme le ratio d'endettement) et restaurer la confiance des partenaires financiers. Cette stabilité retrouvée

---

<sup>86</sup><https://www.bajajfinserv.in/what-is-debt-rescheduling>, consulté le (04/06/2025) à 16 h

est essentielle pour relancer l'activité, envisager des investissements, ou encore restructurer l'organisation interne de manière durable<sup>87</sup>

- **Favoriser la reprise de l'équilibre** : Grâce à l'allègement de la charge de la dette et à la réorganisation des paiements, l'entreprise peut retrouver une certaine stabilité financière. Cette amélioration lui permet de mieux planifier ses dépenses, d'assainir sa structure financière et de restaurer la confiance de ses partenaires (banques, fournisseurs, investisseurs).
- **Réduction du stress financier** : En réorganisant la dette, l'entreprise diminue la pression liée aux remboursements réguliers. Cela favorise un environnement plus stable, propice à la prise de décisions stratégiques et à la relance des activités.
- **Préservation de la réputation financière** : Une entreprise qui respecte ses engagements, même rééchelonnés, conserve la confiance des partenaires financiers. Elle peut ainsi maintenir ou même renforcer son accès au crédit dans le futur.
- **Éviter la faillite et soutenir la relance** : Le rééchelonnement constitue souvent une alternative à la faillite, qui est longue, coûteuse et nuisible. En renégociant ses dettes, l'entreprise peut maintenir ses opérations, protéger ses actifs et sauvegarder les emplois.

### 4.2 Les objectifs du rééchelonnement de la dette pour la banque / créancier

Parmi les objectifs du rééchelonnement pour le créancier on trouve :

- **Maximiser les chances de recouvrement** ; En acceptant de modifier les conditions du prêt, la banque augmente ses chances de récupérer la totalité (ou une grande partie) de la dette, comparé à une situation de défaut ou de faillite<sup>88</sup>.
- **Maintenir une relation de confiance avec le client** : En soutenant l'entreprise dans une phase difficile, la banque montre qu'elle est un partenaire fiable. Cela renforce la fidélité du client et peut ouvrir la voie à de futures collaborations.
- **Renforcer son image institutionnelle** : En participant à la restructuration d'une entreprise au lieu de favoriser la liquidation, la banque se positionne comme un acteur socialement responsable, engagé dans le soutien de l'économie

---

<sup>87</sup><https://www.affacturage.fr/guide/restructuration-dette/> consulté le (04/06/2025) à 17 h

<sup>88</sup><https://www.dlgfirm.com/business-services/business-debt-restructuring-workouts> . consulté le (05/06/2025) à 11h

### 5 Les conditions de demande d'un rééchelonnement

Le rééchelonnement de la dette ne se fait pas de manière automatique. Pour qu'un client puisse en faire la demande, il doit répondre à un certain nombre de conditions précises. Ces critères permettent aux établissements financiers de s'assurer que la démarche est justifiée et que la situation de l'emprunteur nécessite réellement un réajustement des modalités de remboursement. On peut citer les conditions suivantes :

- **La démonstration de difficultés financières réelles** : L'un des pré requis fondamentaux pour bénéficier d'un rééchelonnement est la capacité de l'emprunteur à prouver l'existence de difficultés financières sérieuses et avérées. Ces difficultés peuvent résulter d'une baisse soudaine de revenus, de la perte d'un client important, d'une crise sectorielle, ou encore d'évènements externes tels que les pandémies ou les catastrophes naturelles. La banque exige souvent des justificatifs. L'objectif est de s'assurer que le rééchelonnement est bien justifié par un besoin réel et non par une simple volonté d'alléger les échéances<sup>89</sup>

- **La soumission d'une demande formelle** : Il est impératif que le client initie la démarche de rééchelonnement par une demande écrite, souvent accompagnée d'un dossier complet justifiant sa situation. En l'absence d'une telle demande, la banque ne procède à aucune négociation. Cette étape permet à l'établissement financier de disposer d'une trace formelle et de lancer l'analyse du dossier<sup>90</sup>

- **La transparence et la communication avec la banque** : Un dialogue ouvert et constant avec la banque est essentiel tout au long du processus. Le client doit faire preuve de transparence sur sa situation financière et sur les causes de ses difficultés. Ce comportement démontre la bonne foi de l'emprunteur et favorise la confiance du partenaire bancaire. Un défaut de communication peut être interprété comme un manque de volonté ou de coopération, ce qui compromet les chances de restructuration<sup>91</sup>.

- **L'existence d'un bon historique de remboursement** : Un autre critère important est l'historique de remboursement du client. Un emprunteur qui a régulièrement honoré ses engagements dans le passé est généralement perçu comme crédible, ce qui joue en sa faveur lors de la demande de

---

<sup>89</sup><https://www.kotak.com/en/stories-in-focus/loans/home-loan/home-loan-restructuring-benefits-eligibility-how-to-apply-know-everything.html> consulté le (05/06/2025) à 15h

<sup>90</sup> RAO N. « Process of restructuring of bank loans » Hyderabad,2021, P 01

<sup>91</sup><https://www.kotak.com/en/stories-in-focus/loans/home-loan/home-loan-restructuring-benefits-eligibility-how-to-apply-know-everything.html> consulté le (05/06/2025) à 15h30

rééchelonnement. En revanche, un historique marqué par des retards fréquents ou un comportement désinvolte vis-à-vis des échéances peut inciter la banque à refuser la demande<sup>92</sup>.

- **L'existence ou la fourniture de garanties supplémentaires** : Dans certaines situations, le rééchelonnement est conditionné à la mise en place de garanties additionnelles. Cela peut prendre la forme d'hypothèques, de nantissements, ou de cautions personnelles. Cette exigence vise à couvrir le risque accru que représente une restructuration, notamment lorsque le client présente un profil jugé fragile. En l'absence de garantie suffisante, la banque peut refuser ou limiter le rééchelonnement.

### Section 3 : Processus et impact de rééchelonnement de la dette

Le rééchelonnement de la dette, comme toute autre procédure de traitement des difficultés financières, suit un processus bien précis. Il ne concerne pas uniquement l'entreprise et la banque, mais peut aussi avoir des impacts plus larges sur l'économie, notamment en termes de continuité d'activité, de préservation des emplois et de stabilité financière.

#### 1 Processus de rééchelonnement de la dette

La procédure de rééchelonnement suivie par les établissements bancaires s'articule autour de plusieurs étapes successives. Chacune de ces étapes vise à encadrer, sécuriser et formaliser l'opération, tout en assurant un équilibre entre les intérêts de la banque et la situation du client. De la prise de contact jusqu'au lancement effectif du rééchelonnement, le processus repose généralement sur huit phases principales qui sont :

**-Prise de contact** : La procédure de rééchelonnement débute généralement à l'initiative de la banque. Lorsqu'un client commence à enregistrer des retards dans le paiement de ses échéances ou présente un comportement de remboursement irrégulier, l'établissement bancaire prend l'initiative d'entrer en contact avec lui. L'objectif de cette prise de contact est double : d'une part, rappeler au client ses obligations contractuelles, et d'autre part, comprendre les raisons des impayés afin d'envisager, le cas échéant, des solutions correctives. Cette démarche préventive permet à la banque de détecter en amont les risques de défaillance prolongée et de préserver la relation de confiance avec son client

---

<sup>92</sup><https://www.kotak.com/en/stories-in-focus/loans/home-loan/home-loan-restructuring-benefits-eligibility-how-to-apply-know-everything.html> consulté le (06/06/2025) à 11h

**-Analyse de la situation** : Suite à ce premier échange, la banque procède à une analyse approfondie de la situation financière du client. Il s'agit d'évaluer la nature et l'origine des difficultés rencontrées, la capacité actuelle et future de remboursement, ainsi que l'évolution de ses indicateurs économiques. Cette évaluation permet de déterminer si la situation est temporaire et réversible, condition essentielle pour envisager une restructuration.

**-Rapprochement du client** : Suite à l'alerte donnée par la banque, il appartient au client de faire un pas en retour. À ce stade, le client se rapproche volontairement de la banque pour l'informer qu'il traverse des difficultés financières qui risquent de compromettre le respect de ses engagements. C'est également à ce moment qu'il manifeste formellement son intention d'obtenir un rééchelonnement de sa dette. Cette démarche traduit la volonté du client d'éviter un défaut de paiement durable et de chercher une solution concertée. Ce rapprochement marque ainsi le véritable point de départ du processus

**-Formulation de la demande** : Une fois le contact établi et les premiers éléments analysés, le client doit formaliser sa demande de rééchelonnement. Et cela par la constitution d'un dossier qui, en Algérie, contient les éléments suivants :

- **Une demande écrite** : il s'agit d'un courrier officiel signé par le représentant légal de l'entreprise, dans lequel le client expose sa situation financière, les raisons qui justifient sa demande de rééchelonnement, ainsi que sa volonté de s'engager à respecter un nouvel échéancier. Cette lettre sert de base formelle à l'instruction du dossier.
- **Une étude technico-économique (business plan)** : ce document présente les perspectives de redressement ou de continuité de l'activité de l'entreprise. Il doit inclure des prévisions financières, des stratégies de relance, une analyse du marché, ainsi que les hypothèses retenues pour améliorer la rentabilité. C'est un outil essentiel qui permet à la banque d'évaluer la viabilité du rééchelonnement.
- **Une attestation de mise à jour CNAS** : cette attestation, délivrée par la Caisse Nationale des Assurances Sociales, prouve que l'entreprise est à jour dans le paiement des cotisations sociales de ses salariés. Elle reflète la conformité sociale de l'entreprise et constitue un indicateur de sérieux.
- **Une attestation de mise à jour CASNOS** : similaire à la précédente, cette attestation est fournie par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Non- Salariés. Elle concerne les

travailleurs indépendants, gérants non-salariés ou associés, et confirme que leurs obligations sociales personnelles sont bien remplies.

- **Un extrait de rôle (fiscal)** : ce document est délivré par l'administration fiscale. Il résume l'ensemble des dettes fiscales de l'entreprise et indique si elle est à jour dans le paiement de ses impôts. Il est essentiel pour la banque, qui souhaite s'assurer de la régularité fiscale du client avant d'envisager un rééchelonnement.
- **Un procès-verbal de l'assemblée générale** : ce PV doit attester que la décision de demander un rééchelonnement a été validée par les organes compétents de l'entreprise (notamment pour les sociétés de capitaux). Il garantit que la demande est faite en toute légitimité et avec l'accord des associés ou actionnaires.
- **Les garanties** : le client doit également proposer des garanties, qu'elles soient réelles (hypothèque, nantissement, etc.) ou personnelles (cautionnement). Ces garanties permettent à la banque de couvrir le risque de non-remboursement lié à l'opération de rééchelonnement.

**-Étude de la demande** : La banque entame ensuite l'étude détaillée du dossier soumis. Elle vérifie la conformité des pièces, évalue la faisabilité du rééchelonnement demandé, et identifie les modalités possibles (durée, taux, montant des échéances). À ce stade, des échanges peuvent être organisés pour ajuster certains paramètres ou pour demander des compléments d'information.

**-Décision** : Sur la base de l'analyse effectuée, la banque prend une décision. Celle-ci peut être favorable, partiellement favorable (avec des ajustements), ou défavorable si les conditions ne sont pas réunies. La décision est généralement formalisée par écrit, avec mention des justifications et, le cas échéant, des conditions spécifiques imposées au client (garanties, assurances, etc.).

**-Mise en place des conditions de rééchelonnement et préparation de l'échéancier** : En cas de décision favorable, la banque procède à la mise en place effective du rééchelonnement. Cela inclut la définition des nouvelles conditions du contrat (taux d'intérêt, durée, échéances), la signature d'un avenant au contrat initial, ainsi que l'élaboration d'un nouvel échéancier adapté à la situation du client. Cette étape peut également intégrer l'exigence de garanties supplémentaires, selon le niveau de risque perçu.

**-Lancement de l'opération** : Enfin, une fois toutes les conditions acceptées et les documents signés, le rééchelonnement entre en vigueur. Le client commence à rembourser selon le nouveau

calendrier établi. La banque assure alors un suivi régulier de la situation, afin de détecter tout nouveau risque de défaillance et d'accompagner le client si nécessaire.

### 2 L'impact de rééchelonnement de la dette :

Le rééchelonnement de la dette ne concerne pas uniquement l'entreprise qui en bénéficie. En réalité, il peut avoir des conséquences à plusieurs niveaux. Il influence directement la situation de l'entreprise, mais aussi celle de la banque qui accorde cette facilité. De plus, ses effets peuvent aller au-delà et toucher l'économie dans son ensemble, notamment en limitant les faillites et en maintenant l'activité économique. C'est pourquoi il est important de comprendre les différents impacts que cette opération peut entraîner.

#### 2.1 Impacts sur l'entreprise :

**-Amélioration de la trésorerie :** Le rééchelonnement permet à l'entreprise de réduire temporairement ou durablement ses charges financières, en allongeant la durée du remboursement, en diminuant les échéances, ou en négociant un taux d'intérêt plus avantageux. Cela se traduit par un soulagement immédiat sur la trésorerie, ce qui permet de financer d'autres besoins opérationnels comme l'achat de matières premières, le paiement des salaires ou la maintenance des équipements<sup>93</sup>.

**- Maintien de l'activité et stabilisation :** En allégeant les obligations financières, l'entreprise évite l'interruption de ses activités. Elle peut ainsi continuer à produire, honorer ses engagements contractuels, et conserver son personnel. Ce maintien opérationnel est essentiel pour préserver les liens avec les clients, fournisseurs et partenaires, et pour éviter les pertes de parts de marché.

**- Renforcement de la confiance des créanciers et partenaires :** Une entreprise qui initie une restructuration de manière transparente et responsable montre qu'elle prend ses difficultés au sérieux et cherche à les résoudre. Cela rassure les créanciers, les investisseurs et les partenaires, qui sont plus enclins à maintenir leur soutien, voire à proposer de nouvelles facilités de financement à moyen terme.<sup>94</sup>

**-Eviter la faillite :** Le rééchelonnement est souvent utilisé comme solution intermédiaire pour éviter une procédure de faillite ou de liquidation. Il permet de réduire les coûts juridiques, d'éviter

---

<sup>93</sup><https://markbandylaw.com/debt-restructuring-pros-and-cons> consulté le (11/06/2025) à 2h30

<sup>94</sup><https://www.fincart.com/blog/what-is-corporate-debt-restructuring> consulté le (11/06/2025) à 12h

les conséquences sociales d'une fermeture d'entreprise, et de préserver la réputation de l'entreprise vis-à-vis de ses clients, employés et autorités fiscales<sup>95</sup>.

### 2.2 Impact du rééchelonnement sur la banque

**-Réduction des pertes et meilleure gestion du risque :** Lorsqu'un crédit est restructuré plutôt que considéré comme irrécouvrable, la banque évite de devoir provisionner la totalité de la dette en perte. Cela améliore ses ratios de solvabilité et lui permet de maintenir des marges sur des crédits qui restent rentables à long terme<sup>96</sup>.

**-Préservation de la relation client et image institutionnelle :** Proposer des solutions de rééchelonnement montre que la banque n'est pas uniquement orientée vers le recouvrement strict, mais aussi vers l'accompagnement de ses clients. Cela renforce la relation commerciale et peut améliorer la fidélisation, tout en renforçant l'image de l'établissement comme acteur responsable.

### 2.3 Impacts du rééchelonnement sur l'économie

**-Préservation de l'emploi et réduction du chômage :** En permettant aux entreprises de poursuivre leurs activités malgré des difficultés passagères, le rééchelonnement joue un rôle social important : il évite des licenciements massifs et protège les revenus des ménages. Cela limite aussi la pression sur les dispositifs publics d'aide sociale.

**-Maintien des recettes fiscales et sociales :** Une entreprise active continue de verser des impôts et de s'acquitter de ses cotisations sociales, ce qui soutient les finances publiques. Le rééchelonnement, en évitant la cessation d'activité, contribue donc directement à la stabilité budgétaire de l'État.

**-Relance du crédit et confiance des acteurs économiques :** En restaurant la capacité de remboursement des entreprises, le rééchelonnement réduit le volume des créances douteuses et incite les banques à relancer les prêts. Cela améliore la fluidité du financement dans l'économie et favorise l'investissement privé.

## Conclusion

Le rééchelonnement de la dette est une solution importante pour aider les entreprises en difficulté à surmonter leurs problèmes financiers. Il ne s'agit pas seulement de repousser des paiements, mais d'un vrai processus qui peut permettre à l'entreprise de retrouver un certain

---

<sup>95</sup><https://markbandylaw.com/debt-restructuring-pros-and-cons> consulté le (13/06/2025) à 3h

<sup>96</sup><https://www.dlgfirm.com/business-services/business-debt-restructuring-workouts> consulté le (13/06/2025) à 15 h

équilibre, tout en limitant les pertes pour la banque. Comme on l'a vu dans ce chapitre, cette opération a des effets sur plusieurs niveaux : elle concerne directement l'entreprise et son partenaire bancaire, mais peut aussi avoir un impact positif sur l'économie en général, en évitant des faillites, en préservant l'emploi et en maintenant l'activité. D'où l'importance de bien comprendre les signes de difficultés de l'entreprise, les conditions du rééchelonnement, et son déroulement pour mieux en évaluer les effets.

**Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)**

### Introduction

Après avoir abordé les aspects théoriques liés au rééchelonnement de la dette dans le chapitre précédent, ce chapitre sera consacré à l'analyse d'un cas pratique réalisé au sein de la Banque de Développement Local (BDL) de Tizi Ouzou, dans laquelle nous avons effectué notre stage. L'objectif est de confronter les concepts étudiés à une situation réelle afin de mieux comprendre les mécanismes et les enjeux du rééchelonnement dans un contexte bancaire concret.

Ce chapitre se divise en deux sections. La première est dédiée à la présentation de l'organisme d'accueil à savoir la BDL, à travers son historique, ses objectifs, sa mission ainsi que son organisation interne. La seconde section portera sur l'étude d'un cas concret de rééchelonnement de dette, en détaillant la situation financière de l'entreprise avant et après l'opération.

### Section 1 : Présentation de la banque de développement local (BDL)

Avant d'aborder l'étude du cas pratique sur le processus du rééchelonnement, de la dette au sein de la BDL, il est essentiel de commencer par une présentation générale de cette banque. Ainsi, cette section mettra en lumière l'historique de la banque, ses missions, ses objectifs stratégiques, ainsi que son organisation interne.

#### 1 Historique la banque BDL

La Banque de Développement Local (BDL) a été créée par le décret n° 85/84 du 30 avril 1985, dans le sillage de la restructuration du Crédit Populaire d'Algérie (CPA). Elle a été instituée sous la forme d'une société nationale de banque, avec pour principale mission de prendre en charge le portefeuille des entreprises publiques locales, qui constituaient alors un levier central du développement économique national.

Durant ses premières années d'activité, la BDL a orienté l'essentiel de ses ressources au financement des entreprises publiques locales. Jusqu'en 1995, ces dernières représentaient environ 90 % de l'ensemble des emplois de la banque. Le reste de la clientèle se composait essentiellement de petites entreprises privées et de bénéficiaires de prêts sur gage, une activité spécifique dont la BDL conserve l'exclusivité à ce jour<sup>97</sup>.

---

<sup>97</sup> BOUDA N, MELIANI H. « le financement d'un crédit d'exploitation à court terme cas BDL TIZI OUZOU », Mémoire Master, économie monétaire et bancaire, UMMTO, 2024, P48

Dans un contexte de réformes économiques visant à instaurer une plus grande autonomie des entreprises publiques, la BDL a connu une transformation juridique majeure. En effet, le 20 avril 1989, elle est devenue une société par actions avec un capital initial de 1 440 millions de dinars algériens, entièrement détenu par l'État. Cette mutation visait à donner à la banque une structure plus souple et adaptée aux nouveaux défis du marché<sup>98</sup>.

À partir de 1994, les pouvoirs publics ont engagé un processus d'assainissement du secteur public économique. Cette opération a conduit à la dissolution d'environ 1 360 entreprises publiques locales, ce qui a eu des répercussions significatives sur la structure du portefeuille de la BDL, ainsi que sur ses performances financières, déjà fragilisées par la conjoncture économique de l'époque.

Pour faire face à cette situation, plusieurs mesures ont été prises. Les créances détenues par la BDL sur les entreprises dissoutes ont été transformées en obligations du Trésor rémunérées. En parallèle, la banque a bénéficié d'opérations de recapitalisation, tout en menant en interne des actions d'assainissement et de redressement. Ces efforts conjoints ont permis à la BDL de rétablir ses équilibres financiers et de renouer avec la rentabilité à partir de l'année 2001.

Forte de 39 agences héritées du CPA à sa création, la BDL a progressivement développé son réseau pour mieux répondre aux besoins de proximité de ses clients. Ainsi, en 2010, cette banque comptait 144 agences implantées à travers toutes les wilayas du pays, affirmant ainsi son rôle en tant qu'acteur bancaire de terrain, au service de l'économie locale et nationale.

Ce développement s'est également accompagné d'une augmentation régulière de son capital social. Celui-ci est passé à 7 140 millions de dinars en 2003, puis à 13 390 millions en 2006, à 15 800 millions en 2010. Ces augmentations successives témoignent de la volonté des autorités publiques de renforcer les capacités d'intervention de la banque et d'assurer sa solidité financière.

Devenue banque universelle au fil des années d'expertise, la BDL s'est diversifiée et soutient à présent, non seulement les PME et PMI de différents secteurs, mais aussi les professions libérales, les particuliers et les ménages. Intervenant aussi dans le cadre des projets développés par l'État spécifiques à l'aide à l'emploi mis en place par les pouvoirs publics.

---

<sup>98</sup> BOUDA N, MELIANI H. Op, cit, P 48

En 2025, la Banque de Développement Local s'est introduite en Bourse par l'émission de 44,2 millions d'actions au prix de 1 400 dinars l'action. Cette opération marque une étape importante dans l'ouverture du capital de la banque et dans sa stratégie de modernisation et de renforcement de sa position sur le marché financier.

### 2 Identification de la BDL

Principaux éléments d'identification sont :

- Raison sociale : banque de développement local par abréviation BDL.
- Forme juridique : société par actions.
- Capital social : 147,4 milliards de DA.
- Actionnaires : L'Etat représenté par Ministère des Finances.
- Siège social : 05, rue GACI Amar-STAOUELI Alger.
- Objet social : Banque universelle versée dans le financement particulièrement de la PME/PMI, les particuliers et professions libérales.
- Création : Décret n°85 /85du 30 avril 1985 sous forme de société Nationale destinée au financement du développement local. La BDL est passé à l'autonomie et transformée en société par actions le 20 février 1989.
- Agrément Banque d'Algérie : Décision Banque d'Algie N°2002/03 du 23 septembre 2002.

### 3 Les objectifs de la BDL

Les objectifs de la Banque de Développement Local (BDL) s'inscrivent dans une stratégie globale de croissance durable et de renforcement de sa position sur le marché bancaire national. À ce titre la BDL<sup>99</sup> :

- Cherche à conforter sa part de marché et à améliorer sa marge d'intermédiation bancaire afin d'assurer une rentabilité stable et de garantir sa pérennité économique à long terme
- Accorde une grande importance à la diversification de sa clientèle, en particulier dans les segments industriels, commercial et privé. La fidélisation des PME existantes et la prospection de nouveaux clients figurent parmi ses priorités.

---

<sup>99</sup> BOUDA N, MELIANI H. op, cit, P50

- Développe des produits de financement adaptés aux professions libérales, considérées comme une source de ressources stables, et aux particuliers, notamment à travers le crédit immobilier (achat ou construction de logement) et le crédit à la consommation (équipements domestiques) ;
- Elle s'engage dans l'accompagnement des micro-entreprises et des start-ups, notamment celles issues des dispositifs publics de soutien à l'entrepreneuriat, en leur proposant des solutions de financement adaptées à leur développement ;

Pour atteindre ses objectifs, la banque mise sur la modernisation de son réseau commercial (rénovation des agences, construction de nouveaux sièges, extension géographique), tout en améliorant la qualité des services offerts (accueil, délais de traitement, personnalisation de la relation client). Elle renforce également sa présence digitale et médiatique, en mettant en place un centre d'appel, en développant des pages et chaînes sur les réseaux sociaux, et en investissant dans un nouveau système d'information, dans une logique de performance, de transparence et d'efficacité

#### 4 Organisation de la BDL

L'organigramme général de la Banque de Développement Local s'articule autour des structures centrales, des directions régionales d'exploitation et d'un réseau d'agences réparties à travers le territoire national. Ces entités entretiennent entre elles des relations fonctionnelles et hiérarchiques, chacune étant investie de missions spécifiques pour concrétiser les objectifs fixés par les pouvoirs publics. La structure générale de la BDL se présente comme suit :

- La Direction générale DG : (PDG-Directions centrales).
- Les Directions Régionales d'Exploitation (DRE)
- Le réseau d'agences.

##### 4.1 La Direction Générale (DG)

La Direction Générale constitue l'organe central de décision de la banque. Elle est chargée de la conception, de l'animation, du soutien, de l'organisation administrative ainsi que du contrôle des structures du réseau, comprenant les directions régionales, les succursales et les agences. Elle entretient des relations hiérarchiques et fonctionnelles avec l'ensemble du réseau bancaire, assurant la coordination et la cohérence des actions à tous les niveaux.

### Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

La Direction Générale est dirigée par un Président Directeur Général (PDG), assisté par des directeurs centraux dotés de pouvoirs de gestion. Elle joue un rôle stratégique dans la mise en œuvre des orientations de la banque et veille à l'efficacité opérationnelle de ses structures

Le cabinet du PDG est assisté par quatre (04) directions générales adjointes qui lui sont directement rattachées, ces directions sont composées comme suit :

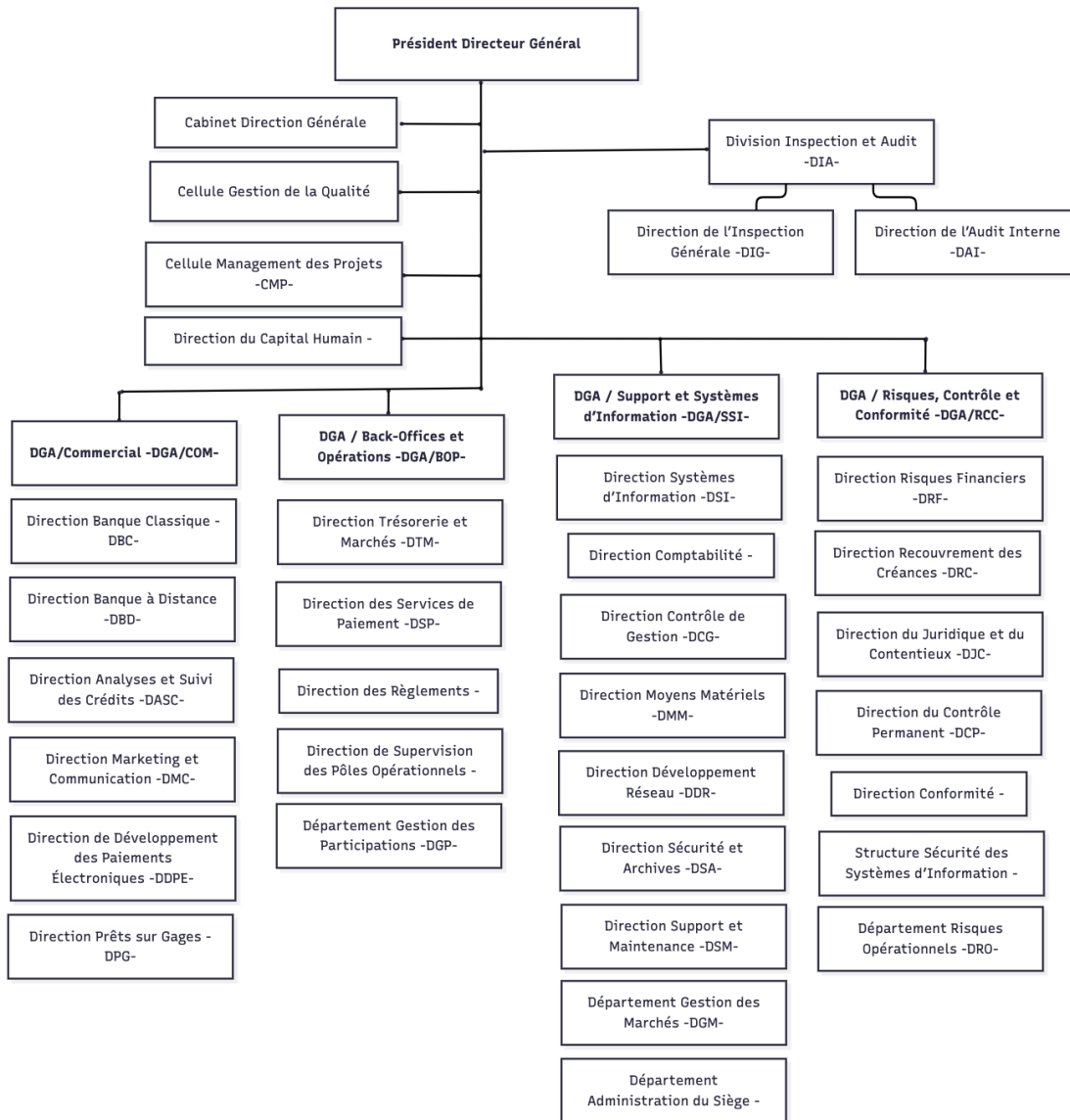
- La DGA Commerciale.
- La DGA Back-office et Opérations.
- La DGA Support et Systèmes d'information.
- La DGA Risques, Contrôle et Conformité.

Il est aussi assisté par cinq (05) cellules réparties comme suit :

- Cabinet de Direction Générale.
- Direction du Capital Humain.
- Cellule Management des projets.
- Cellule Gestion de la Qualité.
- Division Inspection et Audit, cette division se compose de deux cellules à savoir :
  - La Direction de l'Inspection Générale et la Direction de l'Audit Interne

L'organisation de la BDL sera présentée dans l'organigramme suivant :

**Figure 1 : Organigramme de la banque de développement local**



**Source :** Document interne à la BDL

## 4.2 Les Directions Régionales d'Exploitation (DRE)

Elles représentent des organes intermédiaires entre la Direction Générale et les agences. Elles assurent, dans leur zone géographique, la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par la direction centrale.

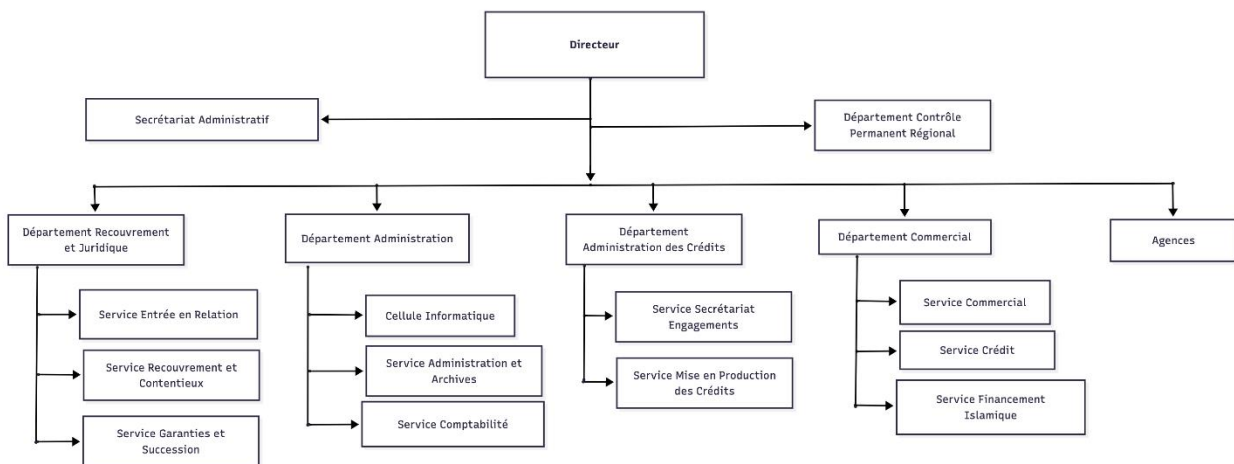
## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

Chaque DRE regroupe un ensemble d'agences qu'elle encadre en leur apportant animation, assistance, supervision et contrôle, afin de garantir un fonctionnement efficace et conforme aux objectifs de la banque. Elle est organisée autour de quatre départements :

- Département Recouvrement et Juridique ;
- Département Administration ;
- Département Administration des Crédits ;
- Département Commercial.

L'organisation de ces DRE sera résumée dans l'organigramme suivant :

**Figure 2: Organigramme de la Direction Régionale d'Exploitation**



Source : Document interne à la BDL

### 4.3 Les agences

Les agences bancaires constituent l'unité de base du réseau bancaire, en contact direct avec la clientèle. Elles assurent la gestion des opérations courantes, la distribution des produits et services financiers, et participent à la réalisation des objectifs commerciaux fixés par la hiérarchie. Elles sont classées selon leur taille, leur activité et leur importance en trois catégories principales :

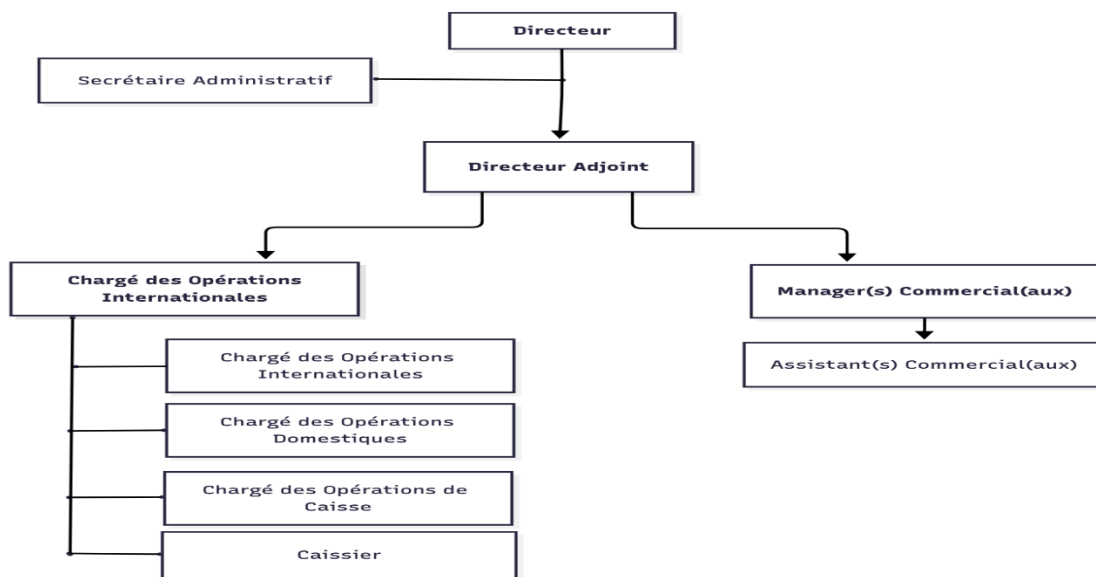
:

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

- **Catégorie principale** : agence de grande taille, à forte activité, souvent responsable de la supervision d'autres agences dans sa zone.
- **1<sup>ère</sup> catégorie** : agence avec un niveau d'activité important, offrant la majorité des services bancaires.
- **2<sup>ème</sup> catégorie** : agence plus modeste, centrée sur les opérations courantes, avec un effectif et une activité plus limitée.

Dans la wilaya de Tizi Ouzou, le réseau bancaire de la BDL comprend 12 agences réparties sur l'ensemble du territoire, assurant une couverture efficace et un service de proximité à la clientèle locale. L'organisation de l'agence de la BDL sera présentée dans l'organigramme suivant :

**Figure 3:** Organigramme des agences de la BDL



Source : Document interne à la BDL

## **Section 2 : Processus de rééchelonnement de la dette d'une entreprise au sein de la BDL de Tizi Ouzou**

Après avoir présenté l'organisme d'accueil, à savoir la Banque de Développement Local, nous allons étudier un cas concret de rééchelonnement de dette. Cette analyse portera sur la situation d'une entreprise ayant bénéficié de cette mesure.

Nous présenterons d'abord la situation financière de l'entreprise avant le rééchelonnement, puis nous examinerons les caractéristiques de son crédit, ainsi que les modifications apportées suite à l'opération de rééchelonnement.

### **1 Présentation de l'entreprise**

La Société étudiée est une imprimerie industrielle créée en 2000 sous la forme juridique de Société à Responsabilité Limitée (SARL), spécialisée dans l'impression et la production d'emballages. L'usine est implantée à Tizi-Ouzou, où l'entreprise est basée depuis sa création. Elle est entrée en activité le 28/02/2001. Cette entreprise est inscrite au Centre National du Registre de Commerce et est identifiée fiscalement par un NIF (Numéro d'Identification Fiscale), sous un identifiant de gestion des contribuables comprenant 15 positions (ou 20 pour les établissements secondaires). Elle est assujettie à la TVA au taux de 19 %. Depuis sa création, elle a toujours été à jour avec l'administration fiscale et parafiscale.

Dans le cadre d'une activité normale, l'entreprise emploie 18 personnes à temps plein. Ce chiffre peut doubler lorsque l'activité nécessite un travail en équipes. Face à la croissance de la demande et à l'obsolescence technique, l'entreprise a exprimé un besoin d'extension et de modernisation, conduisant le gérant à initier la construction d'une nouvelle usine tout en maintenant l'activité de l'ancienne.

#### **1.1 L'objet du financement**

Le projet porte sur la construction et l'équipement de la nouvelle usine. Il a nécessité la mobilisation de fonds importants que l'entreprise ne détenait pas. Le gérant a donc sollicité un financement bancaire.

La SARL a bénéficié de deux crédits à moyen terme pour un total de 206 millions de dinars. Ces crédits sont arrivés à échéance le 31/05/2021, dans un contexte marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Entre-temps, le client a eu recours à plusieurs crédits d'exploitation, généralement sur une période d'un an, renouvelés à chaque fin de période pour le financement du fonds de roulement. Ces crédits ont été octroyés sous forme de crédits documentaires pour l'importation des matières premières, complétés par des avances sur stocks, factures, et facilités de caisse.

Ces crédits étaient garantis par des sûretés : cautions hypothécaires, hypothèques, nantissements et assurances.

### 1.2 Les éléments ayant concouru au rééchelonnement

Les conditions de réalisation de l'investissement n'étaient pas favorables. L'entreprise a dû gérer à la fois l'activité courante de l'ancienne usine et le projet de la nouvelle, tout en subissant les effets de la crise sanitaire liée à la Covid-19. S'y ajoutent des difficultés d'importation, de dédouanement, d'acheminement, et d'installation des équipements, aggravées par le confinement. L'activité a ralenti, voire cessé. Les échéances de crédits n'étaient plus honorées, générant impayés, agios débiteurs et pénalités de retard.

Cette situation a mené l'entreprise au bord de la faillite, affectant à la fois le client, la banque et l'État. Ce dernier a mis en place des dispositifs de soutien pour préserver les activités économiques.

### 1.3 Mesures préconisées par l'État

L'État a instauré des mesures de soutien via le décret exécutif n°20-239 du 31 août 2020, destinées aux entreprises touchées par la crise Covid-19. L'instruction n°05/2020 du 06/04/2020 et la note n°10/2020, reprises par la DGA de la BDL, prévoient l'accompagnement sur le volet crédit :

- **Pour l'exploitation :**
  - Prorogation des autorisations de crédit échues ou à échoir ;
  - Consolidation des échéances en intérêts et principal ;

- Prorogation des mobilisations non échues jusqu'au 30/09/2020 ;
- **Pour l'investissement et les créances consolidées**
- Consolidation des échéances échues avec exonération des pénalités
- Report des crédits à échoir jusqu'au 30/09/2020
- Intégration des agios, commissions et intérêts pendant la période de différé

Une deuxième note (n°04/2020) a prolongé les autorisations jusqu'au 31/01/2021.

Ces mesures ont été efficaces à court terme, mais insuffisantes à moyen/long terme. La SARL a subi la crise de plein fouet. L'investissement n'a pas pu démarrer, grevé par la dévaluation, les intérêts, pénalités, et autres surcoûts, sans que le projet ne soit encore productif.

Cette situation a contraint le gérant à demander le **rééchelonnement de ses dettes**

## **2 Situation financière de l'entreprise avant rééchelonnement de la dette**

Avant d'aborder le rééchelonnement proprement dit, il convient d'examiner la situation initiale de l'entreprise. Cela implique une analyse de sa situation financière, suivie d'une présentation des conditions du crédit avant rééchelonnement.

### **2.1 Analyse de la situation de l'entreprise**

Dans cette partie, nous allons présenter le bilan ainsi que le compte de résultat de l'entreprise, afin de procéder à une analyse de sa situation financière à l'aide de différents indicateurs et ratios.

#### **2.1.1 Analyse du bilan de l'entreprise a**

Nous allons présenter, dans ce qui suit, le bilan de l'entreprise pour les années 2021, 2022, 2023, 2024 (Provisoire)

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

**Tableau 1:** Bilan (Actif) pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 (provisoire)

Actif	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
<b>ACTIF NON COURANT</b>				
Ecart d'acquisition goodwill positif ou négatif				
Immobilisation incorporelle	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00
Immobilisation corporelle				
Terrain				
Bâtiments	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00
Autres immobilisations corporelles	309 258 484,00	310 183 591,00	310 831 750,00	311 080 951,00
Immobilisation en concession				
Immobilisation encours				
Immobilisations financier				
<b>TOTALMACTIF NON COURANT BRUT</b>	<b>502 434 534,00</b>	<b>503 359 641,00</b>	<b>504007 800,00</b>	<b>504 257 001,00</b>
Dotation aux amortissement	174 172 079,00	195 173 165,00	231 655 835,00	267 431 987,00
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT NET</b>	<b>328 262 455,00</b>	<b>308 186 476,00</b>	<b>272 351 965,00</b>	<b>236 825 014,00</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	184 601 586,00	231 107 662,00	249 121 715,00	219 321 690,00
Créances et emplois assimilées				
Clients	12 030 469,00	33441144,00	84 386 326,00	139 121 294,00
Autres débiteurs	498 086 215,00	480 278 766,00	481 165 573,00	481 165 573,00
Impôts et assimilées	4 124 898,00	2 819 262,00	4 088 606,00	406 344,00
Autres créances et emplois assimilées				
Disponibilités et assimilées				
Placement autres actifs financiers cours				
Trésorerie	4 790 451,00	53 839 376,00	50 858 946,00	53 379 321,00
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>703 634 619,00</b>	<b>801 486 210,00</b>	<b>869 621 166,00</b>	<b>893 394 222,00</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF NET</b>	<b>1 031 897 074,00</b>	<b>1 109 672 686,00</b>	<b>1 141 973 131,00</b>	<b>1 130 219 236,00</b>

Source : Document interne à la BDL

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

**Tableau 2 : Bilan (Passif) pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024(prov)**

PASSIF	EX 2021	EX2022	EX 2023	PROV2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis	499 746 000,0	499 746 000,0	499 746 000,0	499 746 000,0
Capital non applé				
Primes et réserves – réserves consolidé (1)	26 651,00	67 986,00	2 924 105,00	2 924 105,00
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence (1)				
Résultat net – résultat net du groupe				
Autres capitaux propres -report à nouveau	826 709,00	1 564 366,00	-45 171 443,00	3 402 068,00
Part de la société consolidant (1)	506 382,00	1 291 753,00		-45 171 443,00
Part des minoritaires (1)				
<b>TOTAL 1</b>	<b>501 105 742,00</b>	<b>502 670 105,00</b>	<b>457 498 662,00</b>	<b>460 900 730,00</b>
<b>PASSIF NON -COURANT</b>				
Emprunts et dettes financières	235 000 000,00	579 319 849,00	579 319 849,00	579 319 849,00
Impôts (différés et provisionnés)				
Autres dettes non courantes				
Provisions et produits constatés d'avance				
<b>TOTAL 2</b>	<b>235 000 000,00</b>	<b>579 319 849,00</b>	<b>579 319 849,00</b>	<b>579 319 849,00</b>
<b>PASSIF COURANT</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	30 863 773,00	24 855 775,00	35 531 210,00	24 960 677,00
Impôts	260 414 ,00	698 710,00	10 000,00	2 076 125,00
Autres dettes	2 428 855,00	2 128 247,00	9 613 410,00	2 961 855,00
Trésorerie passif	262 238 290,00		60 000 000,00	60 000 000,00
<b>TOTAL3</b>	<b>295 791 332,00</b>	<b>27 682 732,00</b>	<b>105 154 620,00</b>	<b>89 998 657,00</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (1+2+3)</b>	<b>1 031 897 074,00</b>	<b>1 109 672 686,00</b>	<b>1 141 973 131,00</b>	<b>1 130 219 236,00</b>

Source : Document interne à la BDL

### 2.1.1.1 Analyse de bilan des quatre années

D'après les résultats obtenus dans les tableaux ci-dessus, nous constatons au niveau de l'actif et du passif ce qui suit :

#### - Actif non courant :

Nous constatons que les immobilisations incorporelles et corporelles (Terrain) restent totalement stables durant les quatre exercices, avec des valeurs respectives de 28 093 600 DA et 165 082 450 DA inchangées. Les autres immobilisations corporelles montrent une progression passant de 309 258 450 DA en 2021 à 311 080 951 en 2024. Cela s'explique par à la capacité d'investissement ou renouvellement d'équipement de l'entreprise,

La diminution de la valeur de total actif non courant net qui passe de 328 262 455 DA en 2021 puis 308 186 476 DA en 2022, et 272 351 965 DA en 2023 et enfin 236 825 014 prévus pour 2024. Et Cela à cause de l'augmentation significative des dotations aux amortissements qui passent de 174 172 079 DA en 2021 à 267 431 978 DA en 2024.

#### - Actif courant

Nous constatons une augmentation progressive des stocks et encours entre 2021 et 2023, passant de 184 601 586 DA en 2021 à 231 107 622 DA en 2022, puis à 249 121 715 DA en 2023. Cela peut être expliqué par l'accumulation des approvisionnements ou le ralentissement du rythme de vente. En 2024, une diminution est prévue avec un stock qui était estimé à 219 321 690 DA,

Les créances clients connaissent une progression continue au cours de la période analysée, passant de 12 030 469 DA en 2021 à 33 441 144 DA en 2022, puis à 84 386 326 DA en 2023, pour atteindre 139 121 294 DA en 2024. Cette évolution peut refléter une augmentation du volume des ventes à crédit, ou encore une difficulté de recouvrement des créances.

Une fluctuation des montants des impôts et assimilés, où on constate une diminution de 4 millions de DA à 2 millions entre 2021 et 2022 puis en augmentation jusqu'à 4 millions de DA pour ensuite diminuer selon les prévisions à 406 344 DA en 2024.

#### - Passif plus d'un an

Le total des capitaux propres augmente légèrement de 501 millions de DA à 502 millions de DA entre 2021 et 2022, puis baisse à 457 millions de DA en 2023, pour connaître selon les prévisions une augmentation légère en 2024. Donc nous constatons que :

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

- Le capital émis reste stable durant tous les exercices ;
- Primes et réserves passent de 26 651 DA (2021) à 67 986 DA (2022), pour atteindre 2 924 105 DA en 2023 et 2024
- Le résultat net connaît une forte volatilité puisqu'après un bénéfice de 826 709 DA en 2021 et 1 564 366 DA en 2022, l'entreprise enregistre une perte importante de -45 171 443 DA en 2023, avant un redressement prévu en 2024 avec un bénéfice de 3 402 068 DA. Cette fluctuation reflète une instabilité de la rentabilité
- Pour le passif non courant qui est constitué uniquement des emprunts et des dettes financières, augmente considérablement de 235 millions DA à 579 319 849 DA entre 2021 et 2022, et reste inchangé, selon les prévisions, jusqu'en 2024. Puisque ce poste représente la valeur des deux crédits consolidés.

### - Passif moins d'un an :

Le total du passif courant connaît une forte baisse, diminuant de 295 millions de DA à 27 millions DA entre 2021 et 2022, qui est due à la disparition de la trésorerie passive en 2022, avant de remonter à 105 en 2023, et baisser à 89 millions DA selon les prévisions en 2024. Cette baisse est due aux diminutions des comptes fournisseurs et comptes rattachés et les autres dettes.

### 2.1.1.2 Les indicateurs de l'équilibre

Pour analyser la sante financière de l'entreprise, nous nous intéressons au calcul des indicateurs de l'équilibre financier

#### • Le fonds de roulement

Il se calcule comme suit :  $FR = \text{capitaux permanents (CP)} - \text{actif immobilisé (AI)}$

$$FR = (\text{Capitaux propres} + \text{DLMT}) - \text{actif immobilisé}$$

**Tableau 3:** calcul de FR pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
C propres	501 105 742	502 670 105	457 498 662	460 900 730
DLMT	235 000 000	579 319 849	579 319 849	579 319 849
Actif immobilisé	328 262 455	308 186 476	272 351 965	236 431 978
FR	407 843 287	773 803 478	764 466 546	803 395 565

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

### Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

On remarque que le fonds de roulement est positif durant les quatre exercices et augmente d'une année à une autre, cela signifie que l'entreprise peut couvrir l'ensemble de son actif immobilisé par ses capitaux permanents. Donc, l'entreprise est en bonne situation financière à long terme.

- **Le besoin de fonds de roulement :**

Il se calcule comme suit :  $BFR = \text{Actif circulant} - \text{Passif circulant}$

$$BFR = (\text{stock} + \text{créances}) - \text{DCT}$$

**Tableau 4:** calcul du BFR pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Stock	184 601 586,00	231 107 662,00	249 121 715,00	219 321 690,00
Créances	514 242 582,00	516 539 172,00	569 640 505,00	620 693 211,00
DCT	33 553 042,00	27 682 732,00	45 154 620,00	29 998 657,00
BFR	665 291 126,00	719 964 102,00	773 607 600,00	810 016 244,00

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

On remarque que le BFR pendant tous les exercices est positif et augmente d'une année à une autre, ce qui signifie que les dettes à court terme n'arrivent pas à financer la totalité de l'actif circulant (stocks et créances). L'entreprise est en besoin de financement à court terme, elle n'est pas en bonne situation financière à court terme. Cela est dû à l'augmentation de la valeur des stocks et des créances.

- **Trésorerie nette :**

Elle se calcule comme suit par :  $TN = FR - BFR$

**Tableau 5:** calcul de la trésorerie nette pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
FR	407 843 287,00	773 803 478,00	764 466 546,00	803 395 565,00
BFR	665 291 126,00	719 964 102,00	773 607 600,00	810 016 244,00
TN	-257 447 839,00	53 839 376,00	-9 141 054,00	-6 620 679,00

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

On remarque que la trésorerie nette négative (-257 447 839DA) en 2021, qui augmente en 2022 et devient positive (53 839 376DA), pour ensuite subir une dégradation remarquable de -9

141 054 DA en 2023 et -6 620 679 DA en 2024, ce qui signifie que le montant du FR dégagé n'arrive pas à financer la totalité du BFR qui augmente d'une année à une autre.

### 2.1.1.3 Analyse de la situation financière de l'entreprise par les ratios avant rééchelonnement

L'analyse s'effectuera par les ratios suivants :

- **Ratio d'autonomie financière**

Il se calcule comme suit :  $\text{Autonomie financière} = \frac{\text{fonds propres}}{\text{somme des ressources}} \times 100 \geq 50\%$

**Tableau 6:** calcul de l'autonomie financière pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Fonds propres	501 105 742,00	502 670 105,00	457 498 662,00	460 900 730,00
Somme des ressources	1 031 897 074	1 109 672 686	1 141 973 131	1 130 219 236
L'autonomie fin	48,56%	45,29%	40,06%	40,77 %

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons que le ratio de l'autonomie financière est inférieur à 50 % durant toutes les années, ce que signifie que l'entreprise ne dispose pas d'une autonomie financière et dépend fortement de l'endettement.

- **Ratio de solvabilité**

il se calcule comme suit :  $\text{Solvabilité} = \frac{\text{somme des emplois}}{\text{DLMT+DCT}} \times 100 \geq 100\%$

**Tableau 7:** calcul de la solvabilité pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Somme des emplois	1 031 897 074	1 109 672 686	1 141 973 131	1 130 219 236
DLMT+DCT	530 791 332	607 002 581	684 474 469	669 318 506
Solvabilité	194,40%	182,81%	166,84%	168,86%

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons que le ratio de solvabilité est supérieur à 100 % durant toutes les années, cela indique que l'entreprise est solvable.

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

- **Ratio de capacité d'endettement**

Ce ratio se calcule comme suit :  $\text{Capacité d'endettement} = \frac{\text{FONDS PROPRES}}{\text{DLMT}} \times 100 \geq 100 \%$

**Tableau 8:** calcul de la capacité d'endettement pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Fonds propres	501 105 742,00	502 670 105,00	457 498 662,00	460 900 730,00
DLMT	235 000 000,00	579 319 849,00	579 319 849,00	579 319 849,00
Capacité d'endettement	213,23%	86,76%	78,97%	79,55%

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons qu'en 2021 le ratio est supérieur à 100 % ce que signifie que la valeur des fonds propres est supérieure à celle des DLMT, cela veut dire que l'entreprise dispose d'une capacité d'endettement. Il a ensuite baissé à 86,76% en 2022 et 78,97% en 2023, pour augmenter faiblement jusqu'à 79,55 en 2024, dans ces trois années le ratio est inférieur à 100% ce que signifie que l'entreprise ne dispose pas d'une capacité d'endettement et cela renvoie à l'augmentation des DLMT qui deviennent supérieur aux fonds propres.

- **Ratio de liquidité générale**

Il se calcule comme suit :  $\text{liquidité générale} = \frac{\text{actif courant}}{\text{dette à court terme}} > 1$

**Tableau 9:** calcul de la liquidité générale pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Actif courant	703 634 619,00	801 486 210,00	869 621 166,00	893 394 222,00
DCT	295 791 332,00	27 682 732,00	105 154 620,00	89 998 657,00
Ratio de liquidité générale	2,38	28,95	8,27	9,93

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons du tableau ci-dessus que le ratio la liquidité générale est supérieur à 1 durant tous les exercices, ce que signifie que l'entreprise dispose d'un montant de l'actif courant qu'elle

peut transformer en liquidité pour faire face à ses dettes financières à court terme (les plus exigibles)

- **Ratio de rentabilité financière**

Il se calcule comme suit :  $\text{Rentabilité financière} = \frac{\text{resultat net}}{\text{capitaux propres}} \times 100$

**Tableau 10:** calcul de la rentabilité financière pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Résultat net	826 709,00	1 564 366	-45 171 443,00	3 402 068,00
CP	501 105 742,00	502 670 105,00	457 498 662,00	460 900 730,00
Rentabilité fin	0,16 %	0,31%	-9,87%	0,70 %

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

D'après le tableau ci-dessus, nous constatons que la rentabilité financière de l'entreprise est restée faible mais positive durant les exercices 2021 et 2022, avec des taux respectifs de 0,16 % et 0,31% ce qui signifie que les capitaux internes engagés ont créés de la valeur pour les actionnaires. En 2023, la situation s'est nettement détériorée, avec une rentabilité négative de -9,87 % qui reflète l'incapacité et l'insuffisance des capitaux propres dont dispose l'entreprise à créer de la valeur. Ce taux devait, selon les prévisions, augmenter à 0,70 % en 2024.

### 2.1.2 Analyse du compte de résultat de l'entreprise avant rééchelonnement

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

**Tableau 11:** Tableau de compte de résultat pour 2021, 2022, 2023 et 2024 (provisoire)

Compte de résultat	EX 2021	EX2022	EX 2023	PROV 2024
Ventes et produits annexes	79 620 776,00	160 165 804,00	130 831 121,00	262 779 054,00
Variât stocks et produits finis	2 123 443,00	40 907 431,00	20 296 437,00	-21 425 839,00
<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>81 744 219,00</b>	<b>201 073 235,00</b>	<b>151 127 558,00</b>	<b>241 353 215,00</b>
Achats consommés	29 309 503,00	90 608 790,00	87 248 161,00	127 854 612,00
Services extérieurs et autres consommés	1 367 743,00	1 197 935,00	1 829 066,00	1 473 030,00
<b>CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>30 677 246,00</b>	<b>91 806 725,00</b>	<b>89 077 227,00</b>	<b>129 327 642,00</b>
<b>VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION</b>	<b>51 066 973,00</b>	<b>109 266 510,00</b>	<b>62 050 331,00</b>	<b>1 12 025 573,00</b>
Charges personnelles	17 121 757,00	17 791 584,00	21 884 327,00	28 143 122,00
Impôts, taxes et versements assimilés	216 799,00	4 125,00	466 999,00	522 219,00
<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>33 728 599,00</b>	<b>91 470 801,00</b>	<b>39 699 005,00</b>	<b>83 360 232,00</b>
Autres produits opérationnels	5 842,00	217 227,00	29 791 ,00	
Autres charges opérationnelles	226 826,00	282 420,00	324 981,00	324 966,00
Dotât amort, provis et pertes valeurs	27 561 201,00	21 001 086,00	36 482 670,00	35 776 152,00
Reprise sur pertes de valeur et provi				
<b>RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5 946 414,00</b>	<b>70 404 522,00</b>	<b>2 921 145,00</b>	<b>47 259 114,00</b>
Produits financiers		3 792 016,00	15 751,00	
Charges financières	4 875 825,00	72 177 343,00	48 098 339,00	43 847 046,00
<b>RESUTLAT FINANCIER</b>	<b>-4 875 825,00</b>	<b>-68 385 327,00</b>	<b>-48 082 588,00</b>	<b>-43 847 046,00</b>
<b>RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS</b>	<b>1 070 589,00</b>	<b>2 019 195,00</b>	<b>-45 161 443,00</b>	<b>3 412 068,00</b>
Impôts exigibles/résultats ordinaires	243 880,00	454 829,00	10 000,00	10 000,00
Impôts différés (variat)/résultat ordi				
<b>TOT PRODUITS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>81 750 061,00</b>	<b>205 082 478,00</b>	<b>151 173 100,00</b>	<b>241 353 215,00</b>
<b>TOT CHARGES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>80 923 352,00</b>	<b>203 518 112,00</b>	<b>196 344 543,00</b>	<b>237 951 147,00</b>
<b>RESULTAT NET ACTIVITE ORDINAIRE</b>	<b>826 709,00</b>	<b>1 564 366,00</b>	<b>-45 171 443,00</b>	<b>3 402 068,00</b>
Eléments extraordinaires (produits)				
Eléments extraordinaires (charges)				
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>				
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>826 709,00</b>	<b>1 564 366</b>	<b>-45 171 443,00</b>	<b>3 402 068,00</b>

Source : document interne à la BDL

Le compte de résultat montre que :

- **Production de l'exercice** : a fortement augmenté entre 2021 et 2022, passant de 81,7 millions DA à 201 M DA, ce qui traduit une forte croissance de l'activité. En 2023, cette production a baissé à 151,1 millions DA, mais une reprise est prévue en 2024 avec une estimation à 241,3 millions DA. Ceci s'explique par le fait que l'entreprise a réalisé une baisse dans les ventes.
- **La consommation de l'exercice** : est passée de 30,6 millions DA en 2021 à 91,8M DA en 2022, avant de reculer légèrement à 89 millions DA en 2023. Elle est toutefois estimée à 129 millions DA en 2024. Cette évolution s'explique par les variations du niveau de production, qui entraînent des fluctuations dans les achats consommés et les services extérieurs.
- **Valeur ajoutée** : qui exprime la richesse apportée par l'entreprise, est de 51 millions en 2021, elle a fortement progressé pour atteindre 109 millions en 2022 avant de chuter à 62 millions en 2023 et qui selon les prévisions devrait augmenter à 112 millions en 2024.
- **Excédent brut d'exploitation** : il exprime ce qui reste à l'entreprise une fois qu'elle a rémunéré le personnel et l'Etat. Il passe de 33 millions DA en 2021 à 91 millions DA en 2022 et cela grâce à l'augmentation de la VA. Il a diminué ensuite de manière significative passant à 39 millions DA en 2023, qui s'explique par la baisse dans la VA et l'augmentation dans les charges du personnel (de 17 millions DA à 21 millions DA) et les impôts (de 4 125 DA à 466 999 DA). En 2024 cet indicateur devrait atteindre 83 millions DA.
- **Le résultat opérationnel**, qui tient compte des dotations aux amortissements et des autres charges d'exploitation, reste positif durant toutes les années étudiées. Il atteint son niveau le plus élevé en 2022 avec 70 M DA, mais chute fortement en 2023 à 2 M DA. En 2024, une amélioration est prévue, avec un résultat estimé à 47 M DA.
- **Le résultat financier** est négatif sur l'ensemble de la période, ce qui montre que l'entreprise supporte des charges financières élevées, Il passe de -4 M DA en 2021 à -68M DA en 2022 pour atteindre ainsi un montant de -48 M DA en 2023 et selon les estimations il devait passer à -43 M en 2024. Cette situation est liée à l'augmentation ou la baisse des charges financières.

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

- **Le résultat net** est resté positif et a augmenté de 826 709 DA en 2021 à 1 564 366 DA en 2022, ce qui traduit une certaine rentabilité de l'entreprise durant cette période. En revanche, en 2023, il a chuté à -45 171 443 DA, représentant une perte importante, principalement due au poids élevé des charges financières. Pour l'année 2024, un résultat net de 3 402 068 DA est prévu, ce qu'indique une amélioration dans la performance de l'entreprise.

### 2.1.2.1 Détermination de la CAF

La CAF se calcule par deux méthodes nous choisissons la méthode additive

CAF= Résultat net (+) Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions (d'exploitation, financières et exceptionnelles) (-) Reprises sur dépréciations et provisions (+) Valeur comptable des éléments d'actif cédés (-) Produits des cessions d'éléments d'actif

**Tableau 12:** calcul de la CAF pour tous les exercices

Désignation	2021	2022	2023	2024
Résultat net	826 709,00	1 564 366	-45 171 443,00	3 402 068,00
Dota aux amorti	27 561 201	21 001 086	36 482 670	35 776 152
Reprise sur dépréciation	-	-	-	-
Valeur comptable des éléments actif cédé	-	-	-	-
Produites cessions d'éléments actif	-	-	-	-
CAF	28 387 910	22 565 452	-8 688 773	39 178 220

Source Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons que l'entreprise a généré une CAF positive durant les deux années 2021 et 2022, ce qui signifie que l'entreprise est capable de financer son activité par ses ressources internes. Contrairement à l'exercice 2023 où elle génère une CAF négative de -8 688 773 DA, reflétant un déséquilibre dû au résultat net déficitaire et que l'entreprise est dans l'incapacité à financer elle-même ses investissements. Pour 2024, une amélioration significative est prévue, avec une CAF estimée à 39 178 220DA, ce qui pourrait indiquer une reprise de la rentabilité.

## **2.2 La situation de la dette de l'entreprise**

L'entreprise étudiée a bénéficié de deux crédits à moyen terme au total de 206 millions DA dont ;

CMT 1 pour un montant de 160 000 000,00 DA à échéance le 31/05/2021

CMT 2 pour un montant de 45 674 000,00 DA à échéance le 31/05/2021

Suite à des difficultés rencontrées dans les remboursements des tombées d'échéances des crédits et suite aux retards dans l'entrée en exploitation des nouvelles machines, l'entreprise a bénéficié de deux CMT consolidés au total de 579 245 944,00 DA. Dont :

CMT 1 consolidé de 269 729 712 ,00 DA au taux d'intérêt de 6.5% (HT), sur une durée de 08 ans dont 2 mois de différé.

CMT 2 consolidé de 309 516 232,00 DA au taux d'intérêt de 8,5% (HT), sur une durée de 6 ans dont 6 mois de différé.

Suite aux difficultés financières rencontrées, l'entreprise s'est retrouvée dans l'incapacité de lancer son projet d'investissement comme initialement prévu. En effet, la réalisation du projet n'a pas été amorcée en raison de plusieurs contraintes majeures. D'une part, le coût global du projet a été alourdi par les surcoûts liés à la dévaluation monétaire, et d'autre part, par le cumul des intérêts, des commissions et des pénalités, intervenus avant même que le projet ne devienne productif.

Ces charges financières ont poussé le gérant à solliciter un rééchelonnement de la dette auprès de la banque et le renouvellement de crédit d'exploitation. Pour cela, il a présenté un business plan actualisé ainsi qu'un ensemble de garanties réelles.

Afin d'accompagner encore une fois la relation dans son activité et de dépasser les difficultés rencontrées, la banque été favorable pour le rééchelonnement des deux CMT déjà consolidés sur une durée de 15 ans dont 3 ans de différé et le renouvellement de son crédit d'exploitation.

### **2.2.1 Présentation du tableau d'amortissements du crédit**

CMT 1 consolidé de 269 729 712 ,00 DA au taux d'intérêt de 6.5% (HT), sur une durée de 08 ans dont 2 mois de différé

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

**Tableau 13:**Tableau d'amortissements de CMT 1

Année	Principal	Intérêts	TVA	Echéance	Reste
1	28694650	16832999	3198270	48725919	243904526.8
2	34433580	14641445	2781875	51856900	209470946.6
3	34433580	12403263	2356620	49193463	175037366.3
4	34433580	10165080	1931365	46530025	140603786
5	34433580	7926897	1506110	43866588	106170205.8
6	34433580	5688714	1080856	41203150	71736625.53
7	34433580	3450532	655601	38539713	37303045.28
8	34433580	1212349	230346.3	35876276	0

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

CMT 2 consolidé de 309 516 232,00 DA au taux d'intérêt de 8,5% (HT), sur une durée de 6 ans dont 6 mois de différé

**Tableau 14:** Tableau d'amortissements de CMT 2

Année	Principal	Intérêts	TVA	Echéance	Reste
1	28137839	25810605	4904015	58852460	286068032.6
2	56275679	21724757	4127704	82128139	229792354.1
3	56275679	16941324	3218852	76435854	173516675.5
4	56275679	12157891	2309999	70743569	117240997
5	56275679	7374459	1401147	65051284	60965318.42
6	56275679	2591026	492295	59359000	0

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

### 3 Situation de l'entreprise après le rééchelonnement de la dette

Avant de présenter la situation de la dette après rééchelonnement, nous allons analyser la situation de l'entreprise

#### 3.1 Analyse de la situation de l'entreprise

Afin d'analyser la situation de l'entreprise, nous allons présenter le bilan ainsi que le compte de résultat de l'entreprise, afin de procéder à une analyse de sa situation financière à l'aide de différents indicateurs et ratios.

# Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

## 3.1.1 Le bilan de l'entreprise

Le bilan provisionnel de l'entreprise sur 15 ans sera présenté comme suivant :

**Tableau 15:** Bilan provisionnel sur 15 ans (actif)

BILAN (ACTIF)															
LIBELLE	Ex 2025	Ex 2026	Ex 2027	Ex 2028	Ex 2029	Ex 2030	Ex 2031	Ex 2032	Ex 2033	Ex 2034	Ex 2035	Ex 2036	Ex 2037	Ex 2038	Ex 2039
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>															
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif															
Immobilisations incorporelles	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00
Immobilisations corporelles															
Terrains															
Bâtiments	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00
Autres immobilisations corporelles	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00
Immobilisations en concession															
Immobilisations encours															
Immobilisations financières															
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT BRUT</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>	<b>504 257 001,00</b>
Dotations aux amortissements	310 825 997,90	354 220 008,80	397 614 019,70	436 912 137,60	476 092 108,50	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT NET</b>	<b>193 431 003,10</b>	<b>150 036 992,20</b>	<b>106 642 981,30</b>	<b>67 344 863,40</b>	<b>28 164 892,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF COURANT</b>															
Stocks et encours	228 719 244,28	271 619 487,13	277 228 800,64	275 079 264,71	284 397 001,36	277 490 914,32	280 140 016,49	221 689 130,49	225 012 010,70	165 907 782,56	168 395 183,36	171 089 231,59	175 364 169,89	177 997 168,30	180 123 978,78
Créances et emplois assimilés															
Clients	236 304 832,59	277 995 077,59	282 827 633,68	292 703 488,38	302 495 995,38	303 833 323,60	304 626 967,81	305 457 467,96	307 592 225,95	308 852 731,47	309 821 423,28	310 714 899,34	315 491 386,35	317 592 220,21	318 798 243,79
Autres débiteurs	220 688 829,59	209 108 220,23	263 748 026,31	241 086 311,42	212 343 300,97	232 002 845,53	200 871 995,42	172 374 839,68	248 084 018,35	210 939 119,97	122 057 121,87	167 065 722,98	140 357 890,84	114 468 577,35	87 963 760,75
Impôts et assimilés	8 053 607,64	9 257 925,23	10 126 746,23	10 728 956,19	10 951 414,13	10 842 552,64	10 855 175,03	10 821 596,50	10 884 040,94	10 899 526,23	10 964 555,63	11 041 640,24	11 214 466,47	11 287 842,57	11 332 249,24
Autres créances et emplois assimilés	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00
Disponibilités et assimilés															
Placements et autres actifs financiers courants															
Trésorerie	13 354 237,36	17 915 028,81	18 411 823,27	21 110 996,42	21 179 956,70	20 026 626,11	16 484 970,56	9 744 427,08	11 435 934,37	12 046 357,29	11 705 627,63	10 203 790,68	9 808 266,11	10 541 115,41	12 681 908,91
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>1 198 286 404,46</b>	<b>1 267 561 314,98</b>	<b>1 333 508 603,13</b>	<b>1 321 874 590,12</b>	<b>1 312 733 241,54</b>	<b>1 325 361 855,20</b>	<b>1 294 144 698,22</b>	<b>1 201 253 034,71</b>	<b>1 184 173 803,22</b>	<b>1 089 811 090,52</b>	<b>994 109 484,76</b>	<b>941 280 859,83</b>	<b>923 401 752,65</b>	<b>903 044 496,84</b>	<b>882 075 734,46</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF NET</b>	<b>1 391 717 407,56</b>	<b>1 417 598 307,18</b>	<b>1 440 151 584,43</b>	<b>1 389 219 453,52</b>	<b>1 340 898 134,04</b>	<b>1 325 361 855,20</b>	<b>1 294 144 698,22</b>	<b>1 201 253 034,71</b>	<b>1 184 173 803,22</b>	<b>1 089 811 090,52</b>	<b>994 109 484,76</b>	<b>941 280 859,83</b>	<b>923 401 752,65</b>	<b>903 044 496,84</b>	<b>882 075 734,46</b>

Source : Document interne à la BDL (voir l'annexe 04)

# Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

**Tableau 16:** Bilan provisionnel sur 15 ans (passif)

BILAN (PASSIF)															
LIBELLE	Ex 2025	Ex 2026	Ex 2027	Ex 2028	Ex 2029	Ex 2030	Ex 2031	Ex 2032	Ex 2033	Ex 2034	Ex 2035	Ex 2036	Ex 2037	Ex 2038	Ex 2039
<b>CAPITAUX PROPRES</b>															
Capital émis	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00
Capital non appelé															
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	2 924 105,00	2 924 105,00	2 924 105,00	3 826 668,07	4 956 164,78	6 093 917,74	7 707 146,78	10 758 543,58	13 984 569,37	17 329 681,64	20 722 671,43	24 039 614,55	27 247 951,80	30 675 251,93	34 067 134,25
Ecart de réévaluation															
Ecart d'équivalence (1)															
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	19 826 859,01	21 450 215,89	21 467 666,42	22 589 934,26	22 755 059,19	32 264 580,82	61 027 936,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 859 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 846,41	66 147 648,41
Autres capitaux propres - Report à nouveau	-41 769 375,00	-24 866 620,99	-3 416 405,10	17 148 698,26	38 609 135,80	20 226 442,03	30 877 793,81	3 854 333,04	53 148 822,95	26 705 956,13	1 172 762,26	19 194 681,39	65 153 089,16	115 271 791,69	163 571 555,77
Part de la société consolidante (1)															
Part des minoritaires (1)															
<b>TOTAL I</b>	<b>480 727 589,01</b>	<b>499 253 695,90</b>	<b>520 721 366,33</b>	<b>543 311 300,58</b>	<b>566 066 359,77</b>	<b>558 300 940,58</b>	<b>599 358 876,62</b>	<b>578 879 392,32</b>	<b>633 781 637,76</b>	<b>611 641 433,69</b>	<b>587 980 295,94</b>	<b>607 147 040,96</b>	<b>660 493 043,62</b>	<b>712 336 690,02</b>	<b>763 478 338,43</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>															
Emprunts et dettes financières	871 502 480,00	871 502 480,00	871 502 480,00	798 877 273,33	726 252 066,67	653 626 860,00	581 001 653,33	508 376 446,67	435 751 240,00	363 126 033,33	290 500 826,67	217 875 620,00	145 250 413,33	72 625 206,67	0,00
Impôts (différés et provisionnés)															
Autres dettes non courantes															
Provisions et produits constatés d'avance															
<b>TOTAL II</b>	<b>871 502 480,00</b>	<b>871 502 480,00</b>	<b>871 502 480,00</b>	<b>798 877 273,33</b>	<b>726 252 066,67</b>	<b>653 626 860,00</b>	<b>581 001 653,33</b>	<b>508 376 446,67</b>	<b>435 751 240,00</b>	<b>363 126 033,33</b>	<b>290 500 826,67</b>	<b>217 875 620,00</b>	<b>145 250 413,33</b>	<b>72 625 206,67</b>	<b>0,00</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>															
Fournisseurs et comptes rattachés	28 587 270,55	34 985 493,56	36 365 039,25	34 999 573,68	36 140 602,69	36 036 532,47	36 388 953,31	36 567 726,19	37 107 313,53	37 470 397,64	38 019 636,67	38 614 149,76	39 568 393,07	40 148 888,22	40 620 558,77
Impôts	10 900 068,00	11 856 633,72	11 562 698,86	12 031 305,93	12 439 104,91	12 367 522,15	12 395 215,05	12 429 469,54	12 533 612,02	12 573 225,85	12 608 725,49	12 644 049,12	12 889 902,63	12 939 711,92	12 976 837,26
Autres dettes															
Trésorerie passif						65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00
<b>TOTAL III</b>	<b>39 487 338,55</b>	<b>46 842 127,28</b>	<b>47 927 738,11</b>	<b>47 030 879,61</b>	<b>48 579 707,60</b>	<b>113 404 054,62</b>	<b>113 784 168,36</b>	<b>113 997 195,73</b>	<b>114 640 925,55</b>	<b>115 043 623,50</b>	<b>115 628 362,16</b>	<b>116 258 190,88</b>	<b>117 458 295,70</b>	<b>118 088 600,14</b>	<b>118 597 396,03</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>1 391 717 407,56</b>	<b>1 417 598 307,16</b>	<b>1 440 151 584,43</b>	<b>1 389 219 453,52</b>	<b>1 340 898 134,04</b>	<b>1 325 361 855,20</b>	<b>1 294 144 698,32</b>	<b>1 201 253 034,71</b>	<b>1 184 173 803,32</b>	<b>1 089 811 690,52</b>	<b>994 169 484,76</b>	<b>941 280 859,83</b>	<b>923 401 752,65</b>	<b>903 641 496,84</b>	<b>882 075 734,44</b>

Source : Document interne à la BDL (voir annexe 05)

### 3.1.1.1 Analyse de bilan :

D'après les résultats obtenus dans les tableaux ci-dessus, nous constatons au niveau de l'actif et du passif ce qui suit

#### - Actif non courant :

On remarque que l'actif non courant brut reste constant durant toutes les années à 504 257 000 DA, contrairement à l'actif non courant net qui diminue pour atteindre une valeur de 0,00 DA en 2030. Cela s'explique par l'augmentation des dotations aux amortissement d'une année à l'autre.

#### - Actif courant :

L'actif courant reste positif durant l'ensemble des années et augmente passant de 1 198 M DA en 2025 à 1 325 M DA en 2030 puis il diminue pour atteindre 882 M DA en 2039. Cela revient à l'augmentation progressive des stocks et encours, ce qui signifie une reprise progressive de l'activité productive de l'entreprise.

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

On remarque aussi, une augmentation dans les créances clients passant de 236 M DA en 2025 à 318 M DA en 2039, et des fluctuations dans les valeurs des comptes autres débiteurs et impôts et assimilés.

### Passif plus d'un an

Le total des capitaux propres connaît une augmentation, passant de 480 M DA en 2025 à 763 M DA en 2039, avec un résultat net positif et en amélioration qui passe de 19 M DA à 66 M DA. Le passif non courant constitué uniquement par des dettes financières reste stable durant les trois premières années à 871 M DA puis commence à baisser à partir de 2028.

### Passif moins d'un an

Le total du passif est en augmentation passant de 39 M DA à 118 M DA, ce qui s'explique par l'augmentation progressive des dettes fournisseurs.

#### 3.1.1.2 Les indicateurs de l'équilibre financier

Nous allons faire l'analyse pour les deux premières années, juste après rééchelonnement.

- **Fonds de roulement :**

**Tableau 17:** calcul de FR

Désignation	2025	2026
CP	480 727 589	499 253 699
DLMT	871 502 480	871 502 480
Actif immobilisé	193 431 003	150 036 992
FR	1 158 799 066	1 220 719 187

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

On remarque que le fonds de roulement est positif et augmente, cela signifie que l'entreprise peut couvrir l'ensemble de son actif immobilisé par ses capitaux permanents. Donc, l'entreprise est en bonne situation financière à long terme.

- **Besoin de fonds de roulement :**

**Tableau 18:** calcul du BFR

Désignation	2025	2026
Stock	238 719 244 ,28	271 619 487,13
Créances	946 212 862,82	978 026 799 ,05
DCT	39 487 338 ,55	46 842 127,28
BFR	1 145 444 769,1	1 203 619 487,13

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

On remarque que le BFR pendant les deux exercices est positif, ce qui signifie que les dettes à court terme n'arrivent pas à financer la totalité de l'actif circulant (stocks et créances). L'entreprise est en besoin de financement à court terme, elle n'est pas en bonne situation financière à CT. Cela est dû à l'augmentation de la valeur des stocks et des créances.

- **La trésorerie nette :**

**Tableau 19:** calcul de TN

Désignation	2025	2026
FR	1 158 799 066	1 220 719 187
BFR	1 145 444 769,1	1 203 619 487,13
TN	13 354 296,9	17 099 600,87

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

On remarque que la trésorerie nette est positive et augmente entre les deux années, ce qui signifie le FR est capable de financer la totalité du BFR.

### 3.1.1.3 Analyse par les ratios

Nous allons analyser par les ratios suivants :

**Tableau 20:** calcul du ratio de l'autonomie financière

Désignation	2025	2026
Fonds propres	480 727 589	499 253 699
Somme des ressources	1 391 717 407,56	1 417 598 307 ,18
L'autonomie financière	34,54%	35,21%

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons que le ratio de l'autonomie financière est inférieur à 50 % durant les deux années, ce que signifie que l'entreprise ne dispose pas d'une autonomie financière.

- **Le ratio de solvabilité**

**Tableau 21:** calcul de ratio de la solvabilité

Désignation	2025	2026
Somme des emplois	1 391 717 407,56	1 417 598 307 ,18
DLMT+DCT	910 989 818,55	981 344 697
Solvabilité	152,76%	144,45%

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

### Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

Nous constatons que le ratio de solvabilité est supérieur à 100 %, ce qui indique que l'entreprise est solvable

- **Ratio de la capacité d'endettement**

**Tableau 22:** calcul du ratio de la capacité d'endettement

Désignation	2025	2026
Fonds propres	480 727 589	499 253 699
DLMT	871 502 480	871 502 480
Capacité d'endettement	55,16%	57,28%

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Le ratio de la capacité d'endettement est inférieur à 100%, ce qui signifie que l'entreprise ne dispose pas d'une capacité d'endettement et cela renvoie à l'augmentation des DLMT qui deviennent supérieurs aux fonds propres.

- **Le ratio de liquidité générale**

**Tableau 23:** calcul du ratio de liquidité générale

Désignation	2025	2026
Actif courant	1 198 286 404,46	1 267 561 314,98
DCT	39 487 338 ,55	46 842 127,28
Ratio de liquidité générale	30,34	27,06

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Le ratio liquidité générale est largement supérieur à 1 durant les deux exercices, ce qui signifie que l'entreprise dispose d'un montant important de l'actif courant qu'elle peut transformer en liquidité pour faire face à ses dettes financières à court terme

- **Ratio de rentabilité financière**

**Tableau 24:** calcul de la rentabilité financière

Désignation	2025	2026
Résultat net	19 826 859,01	21 450 215 ,89
CP	480 727 589	499 253 699
Rentabilité financière	<b>4,12%</b>	<b>4,29%</b>



**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

La rentabilité financière est positive ce qui signifie que les capitaux internes engagés ont créé de la valeur pour les actionnaires.

### **3.1.2 Le compte de résultat**

# Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

Tableau 25: compte de résultat sur 15 an

### 7. Comptes de résultat provisionnels sur 15 ans

LIBELLE	Ex 2025	Ex 2026	Ex 2027	Ex 2028	Ex 2029	Ex 2030	Ex 2031	Ex 2032	Ex 2033	Ex 2034	Ex 2035	Ex 2036	Ex 2037	Ex 2038	Ex 2039
Ventes et produits annexes	688 425 347,66	748 840 024,14	730 275 717,17	759 871 953,56	785 627 678,44	781 106 662,28	782 855 687,46	785 019 128,88	791 596 548,61	794 098 474,79	796 340 557,11	798 571 523,48	814 099 113,69	817 244 963,63	819 589 721,41
Var stocks prod finis et en cours	-2 285 786,41	-25 770 582,60	5 567 480,12	-1 654 011,38	-5 725 873,16	-373 112,21	-24 312,92	-1 584,29	242 904,86	15 828,29	1 031,41	67,21	736 346,30	47 982,17	3 726,64
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>686 139 561,25</b>	<b>723 069 441,54</b>	<b>735 843 197,29</b>	<b>758 217 942,18</b>	<b>779 901 805,28</b>	<b>780 733 550,07</b>	<b>782 831 374,54</b>	<b>785 017 544,59</b>	<b>791 839 453,47</b>	<b>794 114 303,08</b>	<b>796 341 588,52</b>	<b>798 571 590,69</b>	<b>814 835 460,00</b>	<b>817 292 945,79</b>	<b>819 592 848,05</b>
Achats consommés	-568 532 936,63	-603 292 886,62	-615 878 776,51	-579 922 351,77	-606 589 128,75	-611 763 700,60	-611 583 275,31	-614 524 165,44	-623 471 588,04	-629 629 471,38	-638 798 921,55	-648 774 292,74	-664 494 581,95	-674 570 259,95	-682 536 462,82
Services extérieurs et out cants	-22 963 510,00	-23 078 400,00	-23 193 700,00	-23 309 800,00	-23 426 400,00	-23 543 600,00	-23 661 400,00	-23 779 700,00	-23 898 500,00	-24 017 900,00	-24 137 900,00	-24 258 500,00	-24 379 800,00	-24 501 700,00	-24 624 700,00
CONSUMMATION DE L'EXERCICE	-591 496 446,63	-626 371 286,62	-639 072 476,51	-603 232 151,77	-630 015 528,75	-635 307 300,60	-635 244 675,31	-638 303 865,44	-647 370 088,04	-653 647 371,38	-662 936 821,55	-673 032 792,74	-689 074 387,95	-699 071 959,95	-707 168 662,82
VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITAT	94 643 114,62	96 698 154,91	96 770 720,78	154 985 790,41	149 886 276,52	145 426 249,46	147 586 699,23	146 713 679,16	144 469 365,43	140 466 931,70	133 404 766,97	125 538 797,95	125 761 072,05	118 220 985,85	112 432 185,23
Charges de personnel	-19 958 400,00	-20 008 296,00	-20 058 318,00	-20 108 466,00	-20 158 740,00	-20 209 140,00	-20 259 666,00	-20 310 318,00	-20 361 096,00	-20 412 000,00	-20 463 030,00	-20 514 186,00	-20 565 468,00	-20 616 876,00	-20 668 410,00
Impôts, taxes et vers assimilés	-200 600,00	-201 600,00	-202 600,00	-203 600,00	-204 600,00	-205 600,00	-206 600,00	-207 600,00	-208 600,00	-209 600,00	-210 600,00	-211 600,00	-212 600,00	-213 600,00	-214 700,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	74 484 114,62	76 488 258,91	76 509 802,78	134 673 724,41	129 522 936,52	125 011 509,46	127 120 433,23	126 195 761,16	123 899 669,43	119 845 331,70	112 731 136,97	104 813 011,95	104 983 004,05	97 390 509,85	91 549 075,23
Autres produits opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges opérationnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotat Amort pro p / valeurs	-43 394 010,90	-43 394 010,90	-43 394 010,90	-39 298 117,90	-39 179 970,90	-28 164 892,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise / p - valeur et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>31 090 103,72</b>	<b>33 094 248,01</b>	<b>33 115 791,88</b>	<b>95 375 606,51</b>	<b>90 342 965,62</b>	<b>96 846 616,96</b>	<b>127 120 433,23</b>	<b>126 195 761,16</b>	<b>123 899 669,43</b>	<b>119 845 331,70</b>	<b>112 731 136,97</b>	<b>104 813 011,95</b>	<b>104 983 004,05</b>	<b>97 390 509,85</b>	<b>91 549 075,23</b>
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-6 612 500,00	-6 612 500,00	-6 612 500,00	-6 748 798,78	-6 250 299,96	-57 013 801,14	-51 777 302,32	-46 540 803,50	-41 304 304,68	-36 067 805,86	-30 831 307,04	-25 594 808,22	-20 358 309,40	-15 121 810,58	-9 885 311,76
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-6 612 500,00</b>	<b>-6 612 500,00</b>	<b>-6 612 500,00</b>	<b>-6 748 798,78</b>	<b>-6 250 299,96</b>	<b>-57 013 801,14</b>	<b>-51 777 302,32</b>	<b>-46 540 803,50</b>	<b>-41 304 304,68</b>	<b>-36 067 805,86</b>	<b>-30 831 307,04</b>	<b>-25 594 808,22</b>	<b>-20 358 309,40</b>	<b>-15 121 810,58</b>	<b>-9 885 311,76</b>
<b>RESULTAT ORDI AVANT IMPDITS</b>	<b>24 477 603,72</b>	<b>26 481 748,01</b>	<b>26 503 291,88</b>	<b>27 888 807,73</b>	<b>28 092 665,66</b>	<b>39 832 815,82</b>	<b>75 343 130,91</b>	<b>79 654 957,65</b>	<b>82 595 364,75</b>	<b>83 777 525,84</b>	<b>81 899 829,93</b>	<b>79 218 203,73</b>	<b>84 624 694,65</b>	<b>82 268 699,27</b>	<b>81 663 763,47</b>
Impôts exigibles / résultats ord	-4 650 744,71	-5 031 532,12	-5 035 625,46	-5 298 873,47	-5 337 606,48	-5 568 235,01	-14 315 194,87	-15 134 441,95	-15 693 119,30	-15 917 729,91	-15 560 967,69	-15 051 458,71	-16 078 691,98	-15 631 052,86	-15 516 115,06
Impôts différés / résultats ord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOT PROD ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>686 139 561,25</b>	<b>723 069 441,54</b>	<b>735 843 197,29</b>	<b>758 217 942,18</b>	<b>779 901 805,28</b>	<b>780 733 550,07</b>	<b>782 831 374,54</b>	<b>785 017 544,59</b>	<b>791 839 453,47</b>	<b>794 114 303,08</b>	<b>796 341 588,52</b>	<b>798 571 590,69</b>	<b>814 835 460,00</b>	<b>817 292 945,79</b>	<b>819 592 848,05</b>
<b>TOT CHAR ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>-666 312 702,24</b>	<b>-701 619 225,65</b>	<b>-714 375 530,87</b>	<b>-735 628 007,92</b>	<b>-757 146 746,09</b>	<b>-748 468 969,25</b>	<b>-721 803 438,50</b>	<b>-720 497 028,89</b>	<b>-724 937 208,03</b>	<b>-726 254 507,15</b>	<b>-730 082 726,28</b>	<b>-734 404 845,67</b>	<b>-746 289 457,33</b>	<b>-750 655 299,39</b>	<b>-753 445 199,64</b>
<b>RESULTAT NET ACTIVITES ORDI</b>	<b>19 826 859,01</b>	<b>21 450 215,89</b>	<b>21 467 666,42</b>	<b>22 589 934,26</b>	<b>22 755 059,19</b>	<b>32 264 580,82</b>	<b>61 027 936,03</b>	<b>64 520 515,70</b>	<b>66 902 245,45</b>	<b>67 859 795,93</b>	<b>66 338 862,24</b>	<b>64 166 745,02</b>	<b>68 546 002,66</b>	<b>66 637 646,41</b>	<b>66 147 648,41</b>
Eléments extraordinaires															
<b>IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>															
<b>X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>19 826 859,01</b>	<b>21 450 215,89</b>	<b>21 467 666,42</b>	<b>22 589 934,26</b>	<b>22 755 059,19</b>	<b>32 264 580,82</b>	<b>61 027 936,03</b>	<b>64 520 515,70</b>	<b>66 902 245,45</b>	<b>67 859 795,93</b>	<b>66 338 862,24</b>	<b>64 166 745,02</b>	<b>68 546 002,66</b>	<b>66 637 646,41</b>	<b>66 147 648,41</b>
Ratio Résultat Net / CA	2,88%	2,86%	2,94%	2,97%	2,90%	4,13%	2,80%	8,22%	8,45%	8,55%	8,33%	8,04%	8,42%	8,15%	8,07%
AF	63 220 869,91	64 844 226,79	64 861 677,32	61 888 052,16	61 935 030,09	60 429 473,32	61 027 936,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 859 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 147 648,41
F / CA	9,18%	8,66%	8,88%	8,14%	7,88%	7,74%	7,80%	8,22%	8,45%	8,55%	8,33%	8,04%	8,42%	8,15%	8,07%

Sur la base des données d'exploitation calculées sur un travail d'une seule équipe de production (1x8) l'entreprise cumule les CAF sur 13 ans et 8 mois pour financer l'investissement.

PAGE 24

BUSINESS PLAN

Source : Document interne à la BDL (voir annexe 06)

### 3.1.2.1 Analyse de compte de résultat

- **Production de l'exercice** : Nous constatons que la production de l'exercice augmente pendant toute la durée et cela revient à l'augmentation des ventes qui passe de 688 M DA en 2025 à 819 M DA en 2039
- **Valeur ajoutée** : est à 94 M DA en 2025 et qui continue d'augmenter jusqu'à 2028 où elle arrive à 154 M DA et diminue et atteint 112 M DA en 2039, ce qui s'explique par l'augmentation de la production.
- **Excédent brut d'exploitation** : il augmente de 74 M DA à 134 M DA en 2028, puis rencontre des fluctuations durant le reste des années et un montant estimé en 2039 de 91 M DA
- **Résultat financier** : Reste négatif durant toute la période, il passe de -6 M DA en 2025 à -67 M DA en 2028, cela est dû à l'augmentation des charges financières.
- **Résultat net** : il est positif et continue à augmenter pendant toutes les années, ce qui traduit que l'entreprise dégagera une rentabilité durant cette période.

### 3.1.2.2 Détermination de la CAF

La CAF de l'entreprise pour les deux exercices 2025 et 2026 sera présentée dans le tableau suivant :

**Tableau 26** : calcul de la CAF

Désignation	2025	2026
CAF	63 220 869,91	64 844 226,79

**Source** : Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

Nous constatons que l'entreprise a généré une CAF positive durant les deux années, ce qui signifie que l'entreprise est capable de financer son activité par ses ressources internes.

## 3.2 La situation de la dette de l'entreprise

Après rééchelonnement de sa dette, l'entreprise rembourse les deux CMT déjà consolidés pour un taux de 6,5% et 8,5 % pour une durée de 15 ans dont 3 ans de différé

## Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

### 3.2.1 Tableau d'amortissement ;

Le CMT 1 consolidé de 269 729 712 ,00 DA au taux d'intérêt de 6.5% (HT), sur une durée de 15 ans dont 3 ans de différé sera présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 27:**Tableau d'amortissement de CMT1

Date	Principal	Intérêts	TVA	Echéance	Reste
2025					
2026					
2027					269 729 712
2028	22 477 476	16 984 542,80	3 227 063,13	42 689 081,93	247 252 236
2029	22 477 476	15 523 506,86	2 949 466,30	40 950 449,16	224 774 760
2030	22 477 476	14 062 470,92	2 671 869,47	39 211 816,39	202 297 284
2031	22 477 476	12 601 434,98	2 394 272 ,64	37 473 183,62	179 819 808
2032	22 477 476	11 140 399,04	2 116 675,81	35 734 550,85	157 342 332
2033	22 477 476	9 679 363,10	1 839 078,98	33 995 918,02	134 864 856
2034	22 477 476	8 218 327,16	1 561 482,16	32 257 285,32	112 387 380
2035	22 477 476	6 757 291,22	1 283 885,33	30 518 652,67	89 909 904
2036	22 477 476	5 296 255,28	1 001 158,5	28 774 889,78	67 432 428
2037	22 477 476	3 835 219,34	728 691,67	27 041 387,01	44 954 952
2038	22 477 476	2 374 183,40	451 094,84	25 302 754,24	22 477 476
2039	22 477 476	913 147,46	173 498,01	23 564 121,47	0

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

### Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL)

Le CMT 2 consolidé de 309 516 232,00 DA au taux d'intérêt de 8,5% (HT), sur une durée de 15 ans dont 3 ans de différé, sera présenté dans le tableau suivant :

**Tableau 28: Tableau d'amortissement de CMT2**

Date	Principal	Intérêts	TVA	Echéance	Reste
2025					309 516 232
2026					309 516 232
2027					309 516 232
2028	25 793 019,32	25 486 727,23	4 842 478,17	56 122 224,72	283 723 213
2029	25793 019,32	23 294 320,59	4 425 920,91	53 513 170,82	257930 193,68
2030	25793 019,32	21 101 913,94	4 009 363,64	50 904 296,90	232 137 174
2031	25793 019,32	18 909 507,30	3 592 806,38	48 295 033	206 344 155,68
2032	25793 019,32	16 717 100,66	3 176 249,12	45 686369,10	180 551 135,72,36
2033	25793 019,32	14 524 694,02	2 759 691,86	43 077 405,20	154 758 116,04
2034	25793 019,32	12 332 287,38	2 342 754,60	40 468 061.30	128 965 097,72
2035	25793 019,32	10 139 880.73	1 926 577,33	37 859 477,38	103 172 077,4
2036	25793 019,32	7 947 474 ,09	1 510 020,07	35 250 513,48	77 379 058,08
2037	25793 019,32	5 755 067,45	1 093 462,81	32 641 549.58	51 586 038,76
2038	25793 019,32	3 562 660,81	676 905,55	30 032 585,68	25 793 019,33
2039	25793 019,32	1 370 254,16	260 348,29	27 432 621,9	0

**Source :** Elaboré par nous-mêmes à partir des données de la BDL

### **Conclusion**

Dans ce chapitre, nous avons tout d'abord présenté le lieu de stage, en mettant en avant son organisation. Cette présentation a permis de mieux situer le contexte dans lequel s'inscrit notre étude. Par la suite, nous avons examiné un cas concret de rééchelonnement de dette portant sur une entreprise d'emballage. L'analyse a porté dans un premier temps sur la situation financière de l'entreprise avant le rééchelonnement, à travers l'étude de son bilan et de ses indicateurs clés. Ensuite, nous avons étudié les modifications apportées à la structure de la dette après rééchelonnement, ainsi que leurs impacts sur la situation globale de l'entreprise.

Cette étude de cas a permis de mieux comprendre le processus de rééchelonnement et d'apprécier son utilité dans le cadre du soutien bancaire aux entreprises en difficulté.

## **Conclusion Générale**

La banque joue un rôle fondamental dans l'économie nationale. En tant qu'intermédiaire financier, elle assure la circulation de la monnaie, le financement des projets et l'accompagnement des entreprises dans leur développement. Elle se positionne également comme un acteur clé dans la prévention et la gestion des difficultés financières rencontrées par les entreprises.

L'entreprise, de son côté, constitue un moteur de croissance économique, de création d'emplois et de richesse. Cependant, malgré leur importance, les entreprises peuvent faire face à diverses difficultés pouvant compromettre leur pérennité. Ces difficultés peuvent être liées à des facteurs internes, tels qu'une mauvaise gestion ou une étude technico-économique insuffisante, ou à des facteurs externes, comme les crises sanitaires (à l'instar de la pandémie de COVID-19), les chocs économiques, ou encore l'instabilité du marché.

Dans ces situations délicates, les banques peuvent intervenir à travers des mécanismes adaptés, notamment le rééchelonnement de la dette. Ce dernier consiste à revoir les modalités de remboursement d'un crédit, en accordant à l'entreprise un délai supplémentaire ou en allégeant les échéances, dans le but de lui offrir une bouffée d'oxygène financière.

L'analyse menée à travers ce travail et le cas pratique étudié montre clairement que le rééchelonnement constitue un outil efficace pour aider les entreprises en difficulté. Il leur permet non seulement de poursuivre leur activité, mais aussi de redresser leur situation et de dégager, à terme, de meilleurs résultats.

Cependant, il convient de souligner que le rééchelonnement seul ne suffit pas toujours. Dans certains cas, les banques complètent ce dispositif en accordant des crédits d'exploitation afin d'assurer le financement du cycle d'exploitation de l'entreprise. Cela leur permet de disposer des ressources nécessaires pour maintenir leur activité opérationnelle.

Enfin, il ne faut pas négliger que les situations de surendettement peuvent parfois découler d'une mauvaise étude technico-économique menée par l'entreprise elle-même, ou même d'une analyse insuffisante de la part de la banque lors de l'octroi initial du financement. Cela souligne l'importance cruciale d'une évaluation rigoureuse en amont, aussi bien par l'entreprise que par l'établissement bancaire

# Bibliographie

## Ouvrages :

1. BENHALIMA, A. « Pratique des techniques bancaires ». éd Dahlab, Alger ,1997
2. BERNET-ROLLANDE L. « Principe de technique bancaire », 25<sup>ème</sup> édition, éd Dunod, Paris, 2008
3. BESSIS J, 1995, « Gestion des risques et gestion actif-passif des Banques », éd Dalloz, Paris.1995
4. BLOCH A., « *Stratégie – Analyse et process* » s, 2<sup>e</sup> éd, éd Dunod, Paris ,2018
5. BOUSQUET J. « L'entreprise et les banques », éd Litec, Paris, 1977
6. BOUYACOUB F. : « L'entreprise et le financement bancaire » ; éd Casbah, Alger, 2000
7. BRESSY G., KONKUYT C., « Economie d'entreprise », 7<sup>ème</sup> éd, éd Dalloz, Paris, 2004
8. BRUSLERIE H. « Analyse financière », 4<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2010
9. COULOMB J, « Economie monétaire et financière », 5<sup>e</sup> éd, éd Dalloz, Paris, 2013
10. DAIGNE J-F, « Management en période de crise, aspects stratégique, financiers et sociaux », les éditions d'organisation, Paris, 1991
11. DE BOISSESON C., « La Réglementation bancaire internationale et la supervision prudentielle », Presses Universitaires de France, Paris, 2021, n°43, Paris ,1997
12. DE COUSSERGUES S. « La banque : structure, marché et gestion », éd Dalloz, Paris ,1996
13. DE COUSSERGUES S., BOURDEAUX G., « Gestion de la banque », 6<sup>e</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2010
14. DE SERVIGNY A., ZELENKO I, « Le risque de crédit »,4<sup>e</sup> édition, éd Dunod, Paris ,2010
15. DELPHIN B-T., « Le guide juridique de créateur d'entreprise », éd Heures de France, Paris, 2007
16. DUTALLIS G. « Le risque du crédit bancaire » éd Dunod, Paris ,1999
17. FRANÇOIS P., « L'économie du XXe siècle », 2eme éd, éd PUF, Paris,1964
18. GINGLINGER E, « Gestion financière de l'entreprise », éd Dalloz, Paris, 1997
19. GRANDGUILLOT B, GRANDUILLLOT F, « l'analyse financière »,21<sup>ème</sup> éd, éd Gualino, Paris ,2018
20. GRESSE C., « Les entreprises en difficulté », éd Economica, Paris, 1994

21. JENSEN M.C. & MECKLING W.H., « Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure », Journal of Financial Economics, Amsterdam, 1976
22. JOSEPH, C « Advanced Credit Risk Analysis and Management ». éd Wiley, Chichester, 2013
23. KHAROUBI, C., THOMAS, P. « Analyse du risque de crédit ». éd Revues Banques, Paris, 2013
24. LEILA M.B., « Économie de l'entreprise algérienne », éd El-Amel, Alger, 2009
25. MANSOURI, M. « Système et pratique bancaires en Algérie ». éd Houma, Alger, 2005
26. MARION A, « Analyse Financière, concepts et méthodes ». 2<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2001
27. MATHIEU M., « L'exploitant bancaire et le risque de crédit : mieux le cerner pour mieux le maîtriser » éd la revue banque, Paris, 1995
28. MEYSSONNIER.F. « banque : mode d'emploi », éd Eyrolles, Paris, 1992
29. MONNIER, P., MAHIER-LEFRANCOIS, S. « Techniques bancaire ». éd Dunod, Paris, 2017
30. SERGE E., « Analyse et diagnostic financière ». 2<sup>ème</sup> éd, éd Eyrolles, Paris .1992
31. THIBIBIERGE C. « Analyse financière », éd Vuibert, Paris, 2005
32. VERNIMMEN P., « Finance d'entreprise », 6<sup>ème</sup> éd, éd Dalloz, Paris, 2005
33. ZAMBOTTO C, ZAMBOTTO M. « Gestion financière ». 4<sup>ème</sup> éd, éd Dunod, Paris, 2001

#### **Articles :**

1. Comité de Bâle, « Accord de Bâle I : Convergence internationale de la mesure et des normes de fonds propres », Bank for International Settlements, Bâle, 1988
2. Comité de Bâle, « Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues » Bank for International Settlements, Bâle, 2015
3. DHAFER S. « Impact de la réglementation de Bâle III sur les métiers – partie 1 : Bâle II, explication du dispositif », Université Lille nord, Lille, 2012
4. LAGAYETTE P, « Le ratio Cooke : un renforcement des fonds propres des banques », Revue française d'économie, Paris ,1990
5. PFISTER C, « Politique monétaire et aspects prudeniels » ; Bulletin de la Banque de France, n°43, Paris ,1997
6. RAO N. « Process of restructuring of bank loans » Hyderabad, 2021

**Thèses :**

1. EBADUL ISLAM M., «Effectiveness of loan rescheduling on performance of commercial banks in Bangladesh», Dhaka University Institutional, Dhaka ,2024

**Mémoires Master :**

1. BEKTACHE et H. HADDAD, « L'impact de la création des PME sur le développement » Mémoire Master, Management Economique des Territoires et Entrepreneuriat, Université Abderrahmane Mira de Bejaia, 2015
2. BENZAI I., SLIMANE ALI H., « Le recouvrement des créances impayées : Cas de la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance CNEP banque Tizi Ouzou », Mémoire Master, Economie monétaire et bancaire, UMMTO, 2024
3. BERDOUS Y. et HAOUECHE S. « Les contraintes du financement bancaire des micro-entreprises en Algérie. Cas : BEA 034 de Tizi-Ouzou » Mémoire Master, finance d'entreprise, UMMTO, 2023
4. BOUDA N, MELIANI H. « le financement d'un crédit d'exploitation à court terme cas BDL TIZI OUZOU », Mémoire Master, économie monétaire et bancaire, UMMTO,2024

**Textes réglementaires :**

1. Article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit
2. Article 543 de code de commerce Algérien
3. Article 2 de règlement de la banque d'Algérie n° 11-08 du 28/11/ 2011 relatives au contrôle interne des banques et des établissements financiers
4. Article 644 du code civil algérien.
5. Article 645 du Code Civil Algérien.
6. Article 409 du Code Civil Algérien
7. L'article 882 du Code Civil Algérien.
8. Article 179 de la loi 90-10 du 14 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit
9. Article937 du code civil Algérien.
10. Article 942 du code civil Algérien.
11. Article151 du code de commerce algérien
12. Article 188 du code civil Algérien

## Sites web :

1. <https://aide.wesharebonds.com/hc/fr/articles/204231322-Restructuration-r%C3%A9chelonnement-des-dettes>
2. <https://analystprep.com/study-notes/cfa-level-iii/distressed-debt>
3. <https://avalonpartners.ca/glossary/risque-sectoriel>.
4. <https://markbandylaw.com/debt-restructuring-pros-and-cons>
5. <https://markbandylaw.com/debt-restructuring-pros-and-cons>
6. <https://www.affectassur.com/definition/aval.html>
7. <https://www.affecturage.fr/guide/restructuration-dette>,
8. <https://www.affecturage.fr/guide/restructuration-dette/>
9. <https://www.alternatives-economiques.fr/>
10. <https://www.bajajfinserv.in/what-is-debt-rescheduling>,
11. <https://www.bajajfinserv.in/what-is-debt-rescheduling>,
12. <https://www.dlgfirm.com/business-services/business-debt-restructuring-workouts>
13. <https://www.dlgfirm.com/business-services/business-debt-restructuring-workouts>
14. <https://www.fe.training/free-resources/financial-markets/macro-risk>
15. <https://www.finance-club.eu/definitions/ratio-mcdonough>
16. <https://www.fincart.com/blog/what-is-corporate-debt-restructuring>
17. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/bop/2007/pdf/bpm6.pdf>
18. <https://www.kotak.com/en/stories-in-focus/loans/home-loan/home-loan-restructuring-benefits-eligibility-how-to-apply-know-everything.html>
19. <https://www.labase-lextenso.fr>
20. <https://www.lafinancepourtous.com/decryptages/marches-financiers/acteurs-de-la-finance/comite-de-bale/rappel-sur-la-reglementation-bale-ii>

# Annexes

## Annexe 1

AI

AC

ACTIF	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>				
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif				
Immobilisations incorporelles	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00
Autres immobilisations corporelles	309 258 484,00	310 183 591,00	310 831 750,00	311 080 951,00
Immobilisations en concession				
Immobilisations encours				
Immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT BRUT</b>	<b>502 434 534,00</b>	<b>503 359 641,00</b>	<b>504 007 800,00</b>	<b>504 257 001,00</b>
Dotation aux amortissements	174 172 079,00	195 173 165,00	231 655 835,00	267 431 987,00
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT NET</b>	<b>328 262 455,00</b>	<b>308 186 476,00</b>	<b>272 351 965,00</b>	<b>236 825 014,00</b>
<b>ACTIF COURANT</b>				
Stocks et encours	184 601 586,00	231 107 662,00	249 121 715,00	219 321 690,00
Créances et emplois assimilés				
Clients	12 030 469,00	33 441 144,00	84 386 326,00	139 121 294,00
Autres débiteurs	498 087 215,00	480 278 766,00	481 165 573,00	481 165 573,00
Impôts et assimilés	4 124 898,00	2 819 262,00	4 088 606,00	406 344,00
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				
Placements autres actifs financiers cour				
Trésorerie	4 790 451,00	53 839 376,00	50 858 946,00	53 379 321,00
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	<b>703 634 619,00</b>	<b>801 486 210,00</b>	<b>869 621 166,00</b>	<b>893 394 222,00</b>
<b>TOTAL GENERAL ACTIF NET</b>	<b>1 031 897 074,00</b>	<b>1 109 672 686,00</b>	<b>1 141 973 131,00</b>	<b>1 130 219 236,00</b>

## Annexe 2 :

PASSIF

PASSIF	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
Capital émis	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00
Capital non appelé				
Primes et réserves - Réserves consolidés (1)	26 651,00	67 986,00	2 924 105,00	2 924 105,00
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence (1)				
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	826 709,00	1 564 366,00	-45 171 443,00	3 402 068,00
Autres capitaux propres - Report à nouveau	506 382,00	1 291 753,00		-45 171 443,00
Part de la société consolidant (1)				
Part des minoritaires (1)				
<b>TOTAL I</b>	<b>501 105 742,00</b>	<b>502 670 105,00</b>	<b>457 498 662,00</b>	<b>460 900 730,00</b>
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>				
Emprunts et dettes financières	235 000 000,00	579 319 849,00	579 319 849,00	579 319 849,00
Impôts (différés et provisionnés)				
Autres dettes non courantes				
Provisions et produits constatés d'avance				
<b>TOTAL II</b>	<b>235 000 000,00</b>	<b>579 319 849,00</b>	<b>579 319 849,00</b>	<b>579 319 849,00</b>
<b>PASSIFS COURANTS:</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	30 863 773,00	24 855 775,00	35 531 210,00	24 960 677,00
Impôts	260 414,00	698 710,00	10 000,00	2 076 125,00
Autres dettes	2 428 855,00	2 128 247,00	9 613 410,00	2 961 855,00
Trésorerie passif	262 238 290,00		60 000 000,00	60 000 000,00
<b>TOTAL III</b>	<b>295 791 332,00</b>	<b>27 682 732,00</b>	<b>105 154 620,00</b>	<b>89 998 657,00</b>
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	<b>1 031 897 074,00</b>	<b>1 109 672 686,00</b>	<b>1 141 973 131,00</b>	<b>1 130 219 236,00</b>

**NB /** Le poste « Emprunt et Dette Financière » représente la valeur des deux crédits consolidés 309 516 232,00 DA et 269 729 712,00 DA non remboursé a ce jour.

## Annexe 3 :

## COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
Ventes et produits annexes	79 620 778,00	160 165 804,00	130 831 121,00	262 779 054,00
Variat stocks produits finis et en cours	2 123 443,00	40 907 431,00	20 296 437,00	-21 425 839,00
<b>I-PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>81 744 219,00</b>	<b>201 073 235,00</b>	<b>151 127 558,00</b>	<b>241 353 215,00</b>
Achats consommés	29 309 503,00	90 608 790,00	87 248 161,00	127 854 612,00
Services extérieurs et autres consomm	1 367 743,00	1 197 935,00	1 829 066,00	1 473 030,00
<b>II-CONSOMMATION DE L'EXERCICE</b>	<b>30 677 246,00</b>	<b>91 806 725,00</b>	<b>89 077 227,00</b>	<b>129 327 642,00</b>
<b>III-VALEUR AJOUTEE D'EXPLOITATION</b>	<b>51 066 973,00</b>	<b>109 266 510,00</b>	<b>62 050 331,00</b>	<b>112 025 573,00</b>
Charges de personnel	17 121 575,00	17 791 584,00	21 884 327,00	28 143 122,00
Impôts, taxes et versements assimilés	216 799,00	4 125,00	466 999,00	522 219,00
<b>IV-EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>33 728 599,00</b>	<b>91 470 801,00</b>	<b>39 699 005,00</b>	<b>83 360 232,00</b>
Autres produits opérationnels	5 842,00	217 227,00	29 791,00	
Autres charges opérationnelles	226 826,00	282 420,00	324 981,00	324 966,00
Dotat amorts, provis et pertes valeurs	27 561 201,00	21 001 086,00	36 482 670,00	35 776 152,00
Reprise sur pertes de valeur et provis				
<b>V- RESULTAT OPERATIONNEL</b>	<b>5 946 414,00</b>	<b>70 404 522,00</b>	<b>2 921 145,00</b>	<b>47 259 114,00</b>
Produits financiers		3 792 016,00	15 751,00	
Charges financières	4 875 825,00	72 177 343,00	48 098 339,00	43 847 046,00
<b>VI-RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-4 875 825,00</b>	<b>-68 385 327,00</b>	<b>-48 082 588,00</b>	<b>-43 847 046,00</b>
<b>VII-RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOTS</b>	<b>1 070 589,00</b>	<b>2 019 195,00</b>	<b>-45 161 443,00</b>	<b>3 412 068,00</b>
Impôts exigibles / résultats ordinaires	243 880,00	454 829,00	10 000,00	10 000,00
Impôts différés (Variat)/résultats ordin				
<b>TOT PRODUITS ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>81 750 061,00</b>	<b>205 082 478,00</b>	<b>151 173 100,00</b>	<b>241 353 215,00</b>
<b>TOT CHARGES ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>80 923 352,00</b>	<b>203 518 112,00</b>	<b>196 344 543,00</b>	<b>237 951 147,00</b>
<b>RESULTAT NET ACTIVITES ORDINAIRES</b>	<b>826 709,00</b>	<b>1 564 366,00</b>	<b>-45 171 443,00</b>	<b>3 402 068,00</b>
éments extraordinaires (produits)				
éments extraordinaires (charges)				
<b>RESULTAT EXTRAORDINAIRE</b>				
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>826 709,00</b>	<b>1 564 366,00</b>	<b>-45 171 443,00</b>	<b>3 402 068,00</b>

## Annexe 4 :

**BILAN (ACTIF)**

LIBELLE	Ex 2025	Ex 2026	Ex 2027	Ex 2028	Ex 2029	Ex 2030	Ex 2031	Ex 2032	Ex 2033	Ex 2034	Ex 2035	Ex 2036	Ex 2037	Ex 2038	Ex 2039
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>															
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif															
Immobilisations incorporelles	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00	28 093 600,00
Immobilisations corporelles															
Terrains															
Bâtiments	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00	165 082 450,00
Autres immobilisations corporelles	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00	311 080 951,00
Immobilisations en concession															
Immobilisations en cours															
Immobilisations financières															
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT BRUT</b>	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00
Déclassement ou amortissements	310 825 997,90	354 220 008,80	397 614 019,70	436 912 137,60	476 092 108,50	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00	504 257 001,00
<b>TOTAL ACTIF NON COURANT NET</b>	193 431 003,10	150 036 992,20	106 642 981,30	67 344 863,40	28 164 892,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>ACTIF COURANT</b>															
Stocks et encours	238 719 244,28	271 619 487,13	277 228 800,64	275 079 264,71	284 397 001,36	277 490 914,32	280 140 016,49	221 689 130,49	225 012 010,70	165 907 782,56	168 395 183,36	171 089 231,59	175 364 169,89	177 997 168,30	180 123 978,78
Créances et emplois assimilés															
Clients	236 304 832,59	277 995 077,59	282 827 633,68	292 703 488,38	302 695 995,38	303 833 323,60	304 626 967,81	305 457 467,96	307 592 225,95	308 852 731,47	309 821 423,28	310 714 899,34	315 491 386,35	317 592 220,21	318 798 243,79
Autres débiteurs	220 488 839,59	209 108 223,23	263 748 026,31	241 086 311,42	212 343 300,97	232 002 865,53	200 871 995,42	172 374 839,68	248 084 018,35	210 939 119,97	122 057 121,87	167 065 722,98	140 357 890,84	114 468 577,35	87 963 760,75
Impôts et assimilés	8 053 647,64	9 757 925,23	10 126 746,23	10 728 956,19	10 915 414,13	10 842 552,44	10 855 175,03	10 821 596,50	10 884 040,94	10 899 526,23	10 964 555,63	11 041 642,24	11 214 466,47	11 281 842,57	11 322 269,24
Autres créances et emplois assimilés	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00	481 165 573,00
Disponibilités et assimilés															
Placements et autres actifs financiers courants															
Trésorerie	13 354 297,36	17 915 028,81	18 411 823,27	21 110 996,42	21 179 956,70	20 026 626,11	16 484 970,56	9 744 427,08	11 435 934,37	12 046 357,29	11 705 627,63	10 203 790,68	9 808 266,11	10 541 115,41	12 681 908,91
<b>TOTAL ACTIF COURANT</b>	1 198 286 404,46	1 267 561 314,98	1 333 508 603,13	1 321 874 590,12	1 312 733 241,54	1 325 361 855,20	1 294 144 698,32	1 201 253 034,71	1 184 173 803,32	1 089 811 090,52	994 109 484,76	941 280 859,83	923 401 752,65	903 044 496,84	882 015 734,46
<b>TOTAL GENERAL ACTIF NET</b>	1 391 717 407,56	1 417 598 307,18	1 440 151 584,43	1 389 219 453,52	1 340 898 134,04	1 325 361 855,20	1 294 144 698,32	1 201 253 034,71	1 184 173 803,32	1 089 811 090,52	994 109 484,76	941 280 859,83	923 401 752,65	903 044 496,84	882 015 734,46

PAGE 22

BUSINESS PLAN

## Annexe 5 :

**BILAN (PASSIF)**

LIBELLE	Ex 2025	Ex 2026	Ex 2027	Ex 2028	Ex 2029	Ex 2030	Ex 2031	Ex 2032	Ex 2033	Ex 2034	Ex 2035	Ex 2036	Ex 2037	Ex 2038	Ex 2039
<b>CAPITAUX PROPRES</b>															
Capital émis	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00	499 746 000,00
Capital non appelé															
Primes et réserves - Réserves consolidées (1)	2 924 185,00	2 924 185,00	2 924 185,00	3 826 668,07	4 956 164,78	6 093 917,74	7 707 146,78	10 758 543,58	13 984 569,37	17 329 681,64	20 722 671,43	24 039 614,55	27 247 951,80	30 675 251,93	34 007 134,25
Ecart de réévaluation															
Ecart d'équivalence (1)															
Résultat net - Résultat net du groupe (1)	19 826 839,01	21 430 215,89	21 467 646,42	22 589 934,26	22 735 059,19	32 264 580,87	61 027 936,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 839 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 147 648,41
Autres capitaux propres - Report à nouveau	-41 769 375,00	-24 866 626,99	-3 414 405,10	17 148 698,26	38 609 135,80	20 226 442,03	30 877 793,81	3 854 333,04	53 148 822,95	26 705 956,13	1 172 762,26	19 194 681,39	65 153 089,16	115 271 791,69	163 577 555,77
Part de la société consolidante (1)															
Part des minoritaires (1)															
<b>TOTAL I</b>	480 727 589,01	499 253 699,90	520 721 366,33	543 311 300,58	566 066 359,77	558 330 940,58	599 358 876,62	578 879 392,32	633 781 637,76	611 641 433,69	587 980 295,94	607 147 040,96	660 693 043,62	712 330 690,02	763 478 338,43
<b>PASSIFS NON-COURANTS</b>															
Emprunts et dettes financières	871 502 480,00	871 502 480,00	871 502 480,00	798 877 273,33	726 252 066,67	653 626 860,00	581 001 653,33	508 376 446,67	435 751 240,00	363 126 033,33	290 500 826,67	217 875 620,00	145 250 413,33	72 625 206,67	0,00
Impôts (différés et provisionnés)															
Autres dettes non courantes															
Provisions et produits constatés d'avance															
<b>TOTAL II</b>	871 502 480,00	871 502 480,00	871 502 480,00	798 877 273,33	726 252 066,67	653 626 860,00	581 001 653,33	508 376 446,67	435 751 240,00	363 126 033,33	290 500 826,67	217 875 620,00	145 250 413,33	72 625 206,67	0,00
<b>PASSIFS COURANTS:</b>															
Fournisseurs et comptes rattachés	28 587 270,55	34 985 493,56	36 365 039,25	34 999 578,68	36 140 602,69	36 036 532,47	36 388 953,31	36 567 726,19	37 107 313,53	37 470 397,64	38 019 636,67	38 614 149,76	39 568 393,07	40 148 888,22	40 620 558,77
Impôts	10 900 068,00	11 856 633,72	11 562 698,86	12 031 305,93	12 439 164,91	12 367 522,15	12 395 215,05	12 429 469,54	12 533 612,92	12 573 225,85	12 688 725,49	12 644 049,12	12 889 902,63	12 938 711,92	12 976 837,26
Autres dettes															
Trésorerie passif						65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00	65 000 000,00
<b>TOTAL III</b>	39 487 338,55	46 842 127,28	47 927 738,11	47 030 879,61	48 579 767,60	113 404 054,62	113 784 168,36	113 997 195,73	114 640 925,55	115 043 623,50	115 628 362,16	116 258 199,88	117 458 295,70	118 088 600,14	118 597 396,03
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I+II+III)</b>	1 391 717 407,56	1 417 598 307,18	1 440 151 584,43	1 389 219 453,52	1 340 898 134,04	1 325 361 855,20	1 294 144 698,32	1 201 253 034,71	1 184 173 803,32	1 089 811 090,52	994 109 484,76	941 280 859,83	923 401 752,65	903 044 496,84	882 015 734,46

PAGE 23



## 7. Comptes de résultat provisionnels sur 15 ans

LIBELLE	Ex-2005	Ex-2006	Ex-2007	Ex-2008	Ex-2009	Ex-2010	Ex-2011	Ex-2012	Ex-2013	Ex-2014	Ex-2015	Ex-2016	Ex-2017	Ex-2018	Ex-2019
Ventes et produits emérés	681 425 947,56	748 846 674,14	720 225 117,17	729 819 925,56	785 627 618,44	781 106 662,28	782 835 681,46	785 019 128,88	791 596 548,51	794 098 074,79	796 340 557,11	798 571 592,48	814 099 113,69	817 244 965,63	819 549 721,41
Voir stocks, produit fini et en cours	-2 285 788,41	-25 770 382,80	5 567 680,12	-1 651 011,38	-5 725 823,16	-24 312 921	-24 312 921	-1 584,29	242 094,86	15 828,29	1 031,41	67,21	726 346,30	47 982,17	3 128,64
1-PRODUCTION DE L'EXERCICE	686 139 561,25	723 076 291,34	725 792 797,29	728 168 914,18	779 901 795,28	757 793 740,28	758 522 760,54	783 517 544,59	791 839 643,37	794 114 903,08	796 341 588,52	798 571 592,48	814 825 460,00	817 292 945,79	819 552 848,05
Autres consommés	-568 532 958,63	-603 292 888,62	-615 818 176,51	-579 922 351,77	-606 589 128,25	-611 749 700,60	-611 583 275,31	-614 524 165,44	-623 471 588,04	-629 629 471,38	-638 798 921,55	-648 774 292,74	-664 694 387,95	-674 570 239,95	-682 538 462,82
Services extérieurs et ent cours	-27 943 510,00	-32 078 602,00	-32 193 700,00	-32 309 800,00	-32 428 400,00	-32 540 600,00	-32 661 400,00	-32 779 700,00	-32 898 500,00	-34 017 900,00	-34 137 800,00	-34 258 500,00	-34 379 800,00	-34 501 700,00	-34 624 200,00
CONSUMATION DE L'EXERCICE	-591 496 468,63	-635 371 490,62	-647 911 876,51	-612 232 151,77	-639 017 528,25	-643 300 300,60	-645 244 675,31	-648 303 865,44	-653 647 371,38	-660 926 821,55	-669 926 821,55	-679 032 792,14	-689 074 380,95	-699 071 559,95	-707 168 662,82
VALEUR AJOUTÉE D'EXPLOITATION	94 643 114,52	98 698 154,91	96 770 720,78	134 936 739,41	140 884 267,03	144 493 440,68	147 586 692,23	146 713 679,16	144 469 365,43	140 466 931,70	133 404 766,97	132 528 797,95	125 761 072,05	118 220 985,85	117 432 185,23
Charges de personnel	-19 958 402,00	-20 008 796,00	-20 058 318,00	-20 108 466,00	-20 158 740,00	-20 209 140,00	-20 259 666,00	-20 310 318,00	-20 361 094,00	-20 412 000,00	-20 463 030,00	-20 514 186,00	-20 565 468,00	-20 616 812,00	-20 668 410,00
Impôts, taxes et versements assimilés	-200 600,00	-201 600,00	-202 600,00	-203 600,00	-204 600,00	-205 600,00	-206 600,00	-207 600,00	-208 600,00	-209 600,00	-210 600,00	-211 600,00	-212 600,00	-213 600,00	-214 700,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	74 484 114,52	76 488 358,91	76 509 802,78	134 628 273,41	120 726 527,03	123 283 840,68	125 011 509,46	126 195 761,16	123 899 669,43	119 845 331,70	112 731 136,97	104 813 011,95	104 983 004,05	97 390 509,85	91 540 075,23
Autres produits opérationnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges opérationnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dotat. Amort. Pro. p. Valeurs	-43 394 010,90	-43 394 010,90	-43 394 010,90	-39 298 117,90	-39 179 970,90	-28 164 892,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise / p. - valeur et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Y- RESULTAT OPERATIONNEL	31 050 103,72	33 094 248,01	33 115 791,88	95 375 606,51	90 342 965,62	96 646 616,96	127 120 453,23	126 195 761,16	123 899 669,43	119 845 331,70	112 731 136,97	104 813 011,95	104 983 004,05	97 390 509,85	91 540 075,23
Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges financières	-4 612 500,00	-4 612 500,00	-4 612 500,00	-47 486 798,78	-42 250 299,96	-57 013 801,14	-51 777 302,32	-46 540 803,50	-41 304 304,68	-36 067 805,86	-30 831 307,04	-25 594 808,22	-20 338 309,40	-15 121 810,58	-9 883 311,76
VI- RESULTAT FINANCIER	-4 612 500,00	-4 612 500,00	-4 612 500,00	-47 486 798,78	-42 250 299,96	-57 013 801,14	-51 777 302,32	-46 540 803,50	-41 304 304,68	-36 067 805,86	-30 831 307,04	-25 594 808,22	-20 338 309,40	-15 121 810,58	-9 883 311,76
RESULTAT GLOU AYANT IMPOTS	24 477 603,72	28 481 748,01	28 503 291,88	22 888 807,73	28 092 665,66	39 832 815,82	75 343 150,91	79 654 957,65	82 595 364,75	83 777 525,84	81 899 829,93	79 218 203,73	84 652 694,65	82 268 699,27	81 653 763,47
Impôts exigibles / résultats ord	-4 650 744,71	-5 031 532,12	-5 035 625,46	-5 298 873,47	-5 337 606,48	-7 568 235,01	-14 313 194,87	-15 134 441,95	-15 693 119,30	-15 917 729,91	-15 560 967,69	-15 051 458,71	-16 078 691,98	-15 631 022,86	-15 516 115,06
Impôts différés / résultats ord	686 139 561,25	723 067 441,54	735 848 197,25	738 217 942,18	779 901 805,28	780 733 530,07	782 831 374,54	785 019 128,88	791 839 643,37	794 114 903,08	796 341 588,52	798 571 592,48	814 825 460,00	817 292 945,79	819 552 848,05
TOT PROD ACTIVITES ORDINAIRES	-666 312 202,24	-701 619 225,65	-714 372 520,87	-735 628 607,92	-757 146 146,09	-748 468 969,25	-721 803 438,50	-720 497 028,89	-724 937 208,03	-726 254 307,15	-730 002 726,28	-734 404 835,67	-746 269 657,33	-750 655 299,29	-753 445 199,64
TOT CHARG ACTIVITES ORDINAIRES	19 826 839,01	21 450 215,89	21 467 666,42	22 389 934,26	22 755 059,19	32 264 580,82	61 027 336,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 839 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 141 686,41
RESULTAT NET ACTIVITES ORD	19 826 839,01	21 450 215,89	21 467 666,42	22 389 934,26	22 755 059,19	32 264 580,82	61 027 336,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 839 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 141 686,41
Eléments extraordinaires															
IX-RESULTAT EXTRAORDINAIRE															
X-RESULTAT NET DE L'EXERCICE	19 826 839,01	21 450 215,89	21 467 666,42	22 389 934,26	22 755 059,19	32 264 580,82	61 027 336,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 839 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 141 686,41
Ratio Résultat Net / CA	2,88%	2,88%	2,94%	2,97%	2,90%	4,13%	7,80%	8,22%	8,45%	8,55%	8,33%	8,04%	8,40%	8,15%	8,07%
CA	63 220 869,91	64 844 226,79	64 861 677,32	61 888 052,16	61 938 030,09	60 429 473,32	61 027 336,03	64 520 515,70	66 902 245,45	67 839 795,93	66 338 862,24	64 166 745,02	68 546 002,66	66 637 646,41	66 141 686,41
F / CA	9,18%	8,66%	8,89%	8,14%	7,89%	7,74%	7,80%	8,22%	8,45%	8,55%	8,33%	8,04%	8,40%	8,15%	8,07%

La base des données d'exploitation calculées sur un travail d'une seule équipe de production (1x8) l'entreprise cumule les CAF sur 13 ans et 8 mois pour dépasser l'investissement.





Annexe 8 :

RETIOS	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
FOND DE ROULEMENT	407 843 287,00	773 803 478,00	764 466 546,00	803 395 565,00
BESOIN DE FONDS DE ROULEMENT	665 291 126,00	719 964 102,00	773 607 600,00	810 016 244,00
TRESORERIE	-257 447 839,00	53 839 376,00	-9 141 054,00	-6 620 679,00

**SOLDES INTERMEDIARES DE GESTION**

RETIOS	EX 2021	EX 2022	EX 2023	PROV 2024
CA	79 620 776,00	160 165 804,00	130 831 121,00	262 779 054,00
PRODUCTION	81 744 219,00	201 073 235,00	151 127 558,00	241 353 215,00
VA	51 066 973,00	109 266 510,00	62 050 331,00	112 025 573,00
EBE	33 728 599,00	91 470 801,00	39 699 005,00	83 360 232,00
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 070 589,00	2 019 195,00	-45 161 443,00	3 412 068,00
RESULTAT NET	826 709,00	1 564 366,00	-45 171 443,00	3 402 068,00
CAF	28 387 910,00	22 565 452,00	-8 688 773,00	39 178 220,00

# Tables des matières

Liste des abréviations

Liste des figures

Listes des tableaux

<b>Introduction Générale.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre I : Notions de base sur le crédit bancaire.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Section 1 : Généralités sur les crédits bancaires .....</b>	<b>4</b>
1    Définition du crédit bancaire.....	4
1.1    Définition étymologique du crédit bancaire.....	4
1.2    Définition juridique du crédit bancaire .....	5
1.3    Définition économique du crédit bancaire .....	5
2    Les caractéristiques du crédit bancaire .....	5
2.1    La confiance .....	5
2.2    Le temps .....	6
2.3    La rémunération.....	6
2.4    Le risque.....	6
3    Le rôle du crédit bancaire .....	6
4    Les types de crédits bancaires .....	7
4.1    Les crédits à court terme .....	8
4.1.1    Facilite de caisse .....	8
4.1.2    Le découvert bancaire .....	8
4.1.3    Le crédit relais .....	8
4.1.4    Le crédit de compagne : .....	9
4.1.5    L'escompte commercial : .....	9
4.1.6    L'affacturage : .....	9
4.2    Les crédits à moyen terme : .....	9
4.3    Les crédits à long terme : .....	10
4.3.1    Crédit-bail.....	10
4.3.2    Crédit immobilier.....	11

	<b>Section 2 : Les risques liés aux crédits bancaires .....</b>	<b>11</b>
1	Définition du risque de crédit :.....	11
2	Les facteurs de risque de crédit.....	12
2.1	Les facteurs internes au sein de l'établissement bancaire.....	12
2.1.1	La politique de crédit.....	13
2.1.2	Les procédures de traitement des dossiers de crédit .....	13
2.2	Les facteurs externes liés à l'environnement .....	14
2.2.1	Le risque individuel ou microéconomique .....	14
2.2.2	Le risque sectoriel .....	15
2.2.3	Le risque global ou macroéconomique .....	15
3	Les conséquences du risque de crédit.....	15
	<b>Section 3 : Moyens de prévention contre le risque de crédit.....</b>	<b>16</b>
1	L'analyse approfondie de la situation financière :.....	16
2	L'application des règles prudentielles.....	17
2.1	Définition de réglementation prudentielle .....	17
2.2	Les objectifs de la réglementation prudentielle :.....	18
2.3	Les ratios de couverture des risques .....	19
2.3.1	« Ratio de COOKE ».....	19
2.3.2	Ratio Mc Donough.....	20
3	Les garanties de risque de crédit .....	21
3.1	Les garanties personnelles.....	21
3.1.1	Le cautionnement :.....	21
3.1.1.1	Cautionnement simple :.....	22
3.1.1.2	Cautionnement solidaire .....	22
3.1.2	L'aval.....	23
3.2	Les garanties réelles.....	23
3.2.1	L'hypothèque .....	23
3.2.1.1	L'hypothèque conventionnelle.....	23
3.2.1.2	L'hypothèque légale .....	24
3.2.1.3	L'hypothèque judiciaire .....	24

3.2.2	Le nantissement .....	24
3.2.2.1	Le nantissement de fonds de commerce .....	25
3.2.2.2	Le nantissement du matériel et outillage .....	25
3.2.2.3	Le nantissement des marchés publics.....	25
3.2.2.4	Nantissement de valeurs mobilières.....	25
3.2.2.5	Le gage : .....	25
3.3	Les garanties complémentaires et assimilées : .....	25
<b>Conclusion .....</b>		<b>26</b>
<b>Chapitre II : Rééchelonnement de la dette.....</b>		<b>27</b>
<b>Introduction.....</b>		<b>28</b>
<b>Section 1 : L'entreprise : fondements, difficultés et analyse financière .....</b>		<b>28</b>
1	Identification de l'entreprise .....	28
1.1	Définition de l'entreprise : .....	29
1.1.1	L'entreprise « boîte noire ».....	29
1.1.2	L'entreprise comme organisation.....	29
1.1.3	L'entreprise comme système .....	30
1.2	Les caractéristiques des entreprises .....	30
1.2.1.1	Une organisation technique .....	30
1.2.1.2	Une organisation économique.....	30
1.2.1.3	Une organisation sociale.....	30
1.2.1.4	Un centre de décision relativement autonome .....	31
1.3	Les objectifs des entreprises.....	31
1.4	Classification des entreprises .....	32
1.4.1	Classification selon le critère juridique .....	32
1.4.1.1	Les entreprises du secteur privé .....	33
1.4.1.2	Les entreprises du secteur public : .....	33
1.4.2	Classification des entreprises selon le critère économique .....	34
1.4.3	Classification des entreprises selon le critère dimensionnel (la taille) .....	34
2	Entreprise en difficulté.....	35
2.1	Définition d'une entreprise en difficultés.....	35

2.2	Typologie des entreprises en difficulté .....	36
2.2.1	L'entreprise non rentable en état de cessation de paiement ou en situation financière difficile .....	36
2.2.2	L'entreprise saine mais vulnérable.....	36
2.2.3	L'entreprise présentant des déséquilibres .....	37
3	Les indicateurs financiers .....	37
3.1	Les indicateurs de l'équilibre financier.....	37
3.1.1	Fonds de roulement (FR) :.....	37
3.1.2	Besoin de fonds de roulement (BFR) :.....	37
3.1.3	Trésorier net (TN) : .....	38
3.2	Indicateurs de rentabilité :.....	39
3.2.1	Les soldes intermédiaires de gestion (SIG).....	39
3.2.2	La Capacité d'autofinancement (CAF) .....	39
3.2.3	Analyse par les ratios .....	40
	<b>Section 2 : Généralités sur le rééchelonnement de la dette .....</b>	<b>41</b>
1	Restructuration de la dette .....	42
1.1	Définition de la restructuration de la dette .....	42
1.2	Les formes de la restructuration de la dette.....	42
2	Définition de rééchelonnement de la dette.....	42
2.1	Mécanismes de rééchelonnement : .....	43
3	Les causes du rééchelonnement de la dette.....	44
4	Les objectifs du rééchelonnement de la dette .....	45
4.1	Les objectifs du rééchelonnement pour l'entreprise .....	45
4.2	Les objectifs du rééchelonnement de la dette pour la banque / créancier.....	46
5	Les conditions de demande d'un rééchelonnement.....	47
	<b>Section 3 : Processus et impact de rééchelonnement de la dette .....</b>	<b>48</b>
1	Processus de rééchelonnement de la dette .....	48
2	L'impact de rééchelonnement de la dette :.....	51
2.1	Impacts sur l'entreprise :.....	51
2.2	Impact du rééchelonnement sur la banque .....	52

2.3	Impacts du rééchelonnement sur l'économie .....	52
	<b>Conclusion .....</b>	<b>53</b>
	<b>Chapitre III : Etude de cas sur le rééchelonnement de la dette au sein de la banque de développement local (BDL).....</b>	<b>54</b>
	<b>Introduction.....</b>	<b>55</b>
	<b>Section 1 : Présentation de la banque de développement local (BDL).....</b>	<b>55</b>
1	Historique la banque BDL .....	55
2	Identification de la BDL .....	57
3	Les objectifs de la BDL .....	57
4	Organisation de la BDL .....	58
4.1	La Direction Générale (DG).....	58
4.2	Les Directions Régionales d'Exploitation (DRE) .....	60
4.3	Les agences.....	61
	<b>Section 2 : Processus de rééchelonnement de la dette d'une entreprise au sein de la BDL de Tizi Ouzou.....</b>	<b>63</b>
1	Présentation de l'entreprise.....	63
1.1	L'objet du financement .....	63
1.2	Les éléments ayant concouru au rééchelonnement.....	64
1.3	Mesures préconisées par l'État.....	64
2	Situation financière de l'entreprise avant rééchelonnement de la dette .....	65
2.1	Analyse de la situation de l'entreprise .....	65
2.1.1	Analyse du bilan de l'entreprise a.....	65
2.1.1.1	Analyse de bilan des quatre années.....	68
2.1.1.2	Les indicateurs de l'équilibre.....	69
2.1.1.3	Analyse de la situation financière de l'entreprise par les ratios avant rééchelonnement.....	71
2.1.2	Analyse du compte de résultat de l'entreprise avant rééchelonnement .....	73
2.1.2.1	Détermination de la CAF.....	76
2.2	La situation de la dette de l'entreprise .....	77
2.2.1	Présentation du tableau d'amortissements du crédit .....	77
3	Situation de l'entreprise après le rééchelonnement de la dette .....	78

3.1	Analyse de la situation de l'entreprise .....	<b>78</b>
3.1.1	Le bilan de l'entreprise.....	79
3.1.1.1	Analyse de bilan :.....	80
3.1.1.2	Les indicateurs de l'équilibre financier .....	81
3.1.1.3	Analyse par les ratios .....	82
3.1.2	Le compte de résultat .....	84
3.1.2.1	Analyse de compte de résultat .....	86
3.1.2.2	Détermination de la CAF.....	86
3.2	La situation de la dette de l'entreprise .....	86
3.2.1	Tableau d'amortissement .....	87
	<b>Conclusion .....</b>	<b>89</b>
	<b>Conclusion Générale .....</b>	<b>91</b>
	<b>Bibliographie.....</b>	<b>92</b>
	<b>Annexes.....</b>	<b>96</b>
	<b>Tables des matières.....</b>	<b>103</b>
	<b>Résumé.....</b>	<b>109</b>

**Résumé :**

Le rééchelonnement de la dette est un mécanisme de soutien bancaire destiné aux entreprises confrontées à des difficultés financières. Il consiste à réorganiser le calendrier de remboursement des crédits, soit en allongeant la durée, soit en ajustant les échéances. Cette démarche vise à soulager la trésorerie de l'entreprise, à éviter la rupture de financement, et à lui donner une chance de se redresser sans passer par des procédures judiciaires.

L'étude menée au sein de la Banque de Développement Locale (BDL) à Tizi-Ouzou porte sur le cas concret d'une entreprise ayant bénéficié de cette mesure. À travers l'analyse de ses états financiers, il a été constaté que le rééchelonnement a permis une amélioration notable de plusieurs indicateurs : fonds de roulement, trésorerie nette, capacité d'endettement et rentabilité. Ces résultats montrent que le rééchelonnement est une réponse adaptée aux tensions financières temporaires rencontrées par les entreprises viables.

Toutefois, ce processus ne peut réussir que s'il repose sur une analyse rigoureuse de la situation financière de l'entreprise, une volonté réelle de redressement de la part du client, et un suivi étroit par la banque. En cela, le rééchelonnement ne doit pas être perçu comme un simple report, mais comme une stratégie de stabilisation durable, bénéfique pour les deux parties.

**Mots clés**

Rééchelonnement de la dette - Soutien bancaire - Entreprises en difficulté - Banque de Développement Locale (BDL) – Restructuration de la dette

**Abstract :**

Debt Rescheduling is a banking support mechanism aimed at companies facing financial difficulties. It involves reorganizing the loan repayment schedule, either by extending the duration or adjusting the installments. This approach is intended to ease the company's cash flow, avoid a funding shortfall, and give it a chance to recover without resorting to legal proceedings.

The study conducted at the Local Development Bank (BDL) in Tizi-Ouzou focuses on a concrete case of a company that benefited from this measure. Through the analysis of its financial statements, it was found that rescheduling led to a notable improvement in several indicators: working capital, net cash position, debt capacity, and profitability. These results show that rescheduling is an appropriate response to temporary financial stress encountered by viable businesses.

However, this process can only succeed if it is based on a rigorous analysis of the company's financial situation, a genuine willingness to recover on the part of the client, and close monitoring by the bank. Therefore, rescheduling should not be seen as a simple postponement, but rather as a long-term stabilization strategy that benefits both parties.

**Keywords:**

Debt Rescheduling – Banking Support – Companies in Difficulty – Local Development Bank (BDL) – Debt Restructuring